



LES FEMMES ET LES HOMMES AU BÉNIN

LIVRET GENRE 2024





LES FEMMES ET LES HOMMES AU BÉNIN

LIVRET GENRE 2024





« LIVRET GENRE 2024 BENIN »



EQUIPE DE REDACTION DE L'INStaD

Coordination des travaux

Laurent Mahounou HOUNSA (Directeur Général de l'INStaD)
Jules DAGA (Directeur Général Adjoint de l'INStaD)
Rémy HOUNGUEVOU (Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales)

Équipe technique

Rémy HOUNGUEVOU	Jeannine HOUEHA
Raïmi ESSESSINO	Mouchitaba LAWANI
Samson SOKOU	Aliou YESSOUFOU
Renaud YOVOGA	Odette SEMEVO
Gisèle HOUËSSOU ASSABA	Constant TCHOUKOU
Eudes HOUNKPODOTE	Pierre GBENONCHI
Fèmi Christian DOSSOU	Alain SATCHA

EQUIPE DE LA BANQUE MONDIALE

L'équipe élargie du projet « **Renforcement des statistiques sur le genre** » de la Banque mondiale
(*Strengthening Gender Statistics, SGS*)



Sigles et abréviations

APE	Agent permanent de l'Etat
CDE	Convention aux droits de l'enfant
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CNPEEG	Conseil national de promotion de l'équité et l'égalité de genre
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations unies
EDSB-V	Cinquième Enquête démographique et de santé au Bénin
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
ERI-ESI	Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
FE	Fonctionnaire de l'Etat
INF	Institut national de la femme
INStAD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPS	Indice de parité des sexes
IPU	Union interparlementaire
ISF	Indice synthétique de fécondité
MGF	Mutilations génitales féminines
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
ODD	Objectifs de développement durable
OFFE	Observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
PHASAOOC	Projet d'Harmonisation et amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNPG	Politique nationale de promotion du genre
PNS	Politique nationale de santé
PNSC	Politique nationale de santé communautaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
RGPH-4	Quatrième recensement général de la population et de l'habitation
SCRP	Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté
SGS	Strengthening Gender Statistics
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
TBS	Taux brut de scolarisation

TIC Technologie de l'information et de la communication

TNS Taux net de scolarisation

UNESCO Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UNSD Division de statistique des Nations Unies

VBG Violences basées sur le genre

VIH Virus de l'immunodéficience humaine

Table des matières

Cadre légal, politique et institutionnel de l'égalité de genre au Bénin	12
Le cadre légal	13
Le cadre politique	14
Mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les hommes et les femmes	16
Chapitre 1. Population et démographie	18
Structure de la population et des chefs de ménage	19
Caractéristiques de la population	21
Migrations	25
Chapitre 2. Santé	27
Problèmes généraux de santé	28
Santé des enfants	31
Mortalité adulte, maternelle et infantile	31
Soins prénatals et accouchements assistés	34
Tabagisme	35
Chapitre 3. Éducation	37
Enseignement préscolaire	39
Transition effective du primaire au secondaire	39
Taux brut de scolarisation	40
Taux net de scolarisation	43
Indice de Parité des Sexes	44
Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire	45
La non-scolarisation	46
Abandon/décrochage scolaire	47
Taux d'achèvement au primaire et au post-primaire	49
Alphabétisation et instruction	51
Chapitre 4. Emploi	55
Emploi du temps	56
Participation au marché du travail	57
Caractéristiques de l'emploi	62

Chapitre 5. Violences basées sur le genre	70
Définitions	71
Typologie globale des violences subies par les femmes	71
Mariage des enfants	77
Chapitre 6. Pauvreté et actifs	79
Pauvreté	80
Actifs	81
Accès aux parcelles agricoles	85
Détention d'entreprises non agricoles (ENA)	91
Chapitre 7. Prise de décisions	93
Justice	94
Prise de décisions	94
Conclusions	98

Liste des graphiques

Graphique 1.1. Structure de la population par sexe et par âge	19
Graphique 1.2. Répartition des chefs de ménage par sexe et milieu de résidence	20
Graphique 1.3. Répartition des chefs de ménage par sexe et par statut matrimonial	21
Graphique 1.4. Evolution de l'indice synthétique de fécondité	22
Graphique 1.5. Espérance de vie à la naissance et à 60 ans, par sexe	22
Graphique 1.6. Répartition en pourcentage de la population, par sexe et par statut matrimonial	23
Graphique 1.7. Prévalence du handicap majeur par sexe et par milieu de résidence	23
Graphique 1.8. Prévalence du handicap à tout niveau par sexe et par milieu de résidence	24
Graphique 1.9. Prévalence du handicap par domaine et par sexe	24
Graphique 1.10. Répartition en pourcentage de la population résidente, par sexe et par type de migration	25
Graphique 1.11. Répartition des émigrants, par sexe et par milieu de résidence	26
Graphique 1.12. Répartition des migrants, par sexe et par motif	26
Graphique 2.1. Proportion de la population âgée de 15 ans et plus ayant déclaré un problème de santé au cours des 30 derniers jours, par sexe et par milieu de résidence	28
Graphique 2.2. Proportion de la population malade au cours des 30 derniers jours mais qui n'ont pas eu recours aux soins , par sexe et par milieu de résidence	29
Graphique 2.3. Principaux problèmes de santé (au cours des 12 derniers mois), par sexe	29
Graphique 2.4. Proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont les besoins aux fins de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes	30
Graphique 2.5. Prévalence de la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans	31
Graphique 2.6. Taux de mortalité adulte, par d'âge et par sexe	32
Graphique 2.7. Quotient de mortalité des enfants par sexe	33
Graphique 2.8. Proportion de femmes n'ayant pas reçu de soins prénatals par un personnel de santé qualifié	34
Graphique 2.9. roportion d'accouchements sans assistance par du personnel qualifié	35
Graphique 2.10. Consommation du tabac, par sexe	36
Graphique 3.1. Pourcentage d'enfants en âge préscolaire (2 ans et demi-5 ans), par sexe et par milieu de résidence	39
Graphique 3.2. Taux de transition effectif du primaire au secondaire (programmes généraux), par sexe et par milieu de résidence	40
Graphique 3.3. Taux brut de scolarisation au primaire, au secondaire, et au supérieur par sexe, milieu de résidence, et quintile de bien-être économique	41
Graphique 3.4. Taux net de scolarisation au primaire, au secondaire, et au supérieur par sexe, milieu de résidence, et quintile de bien-être économique	43
Graphique 3.5. Indice de parité entre les sexes, par cycle d'enseignement et milieu de résidence	45
Graphique 3.6. Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire, par sexe et par milieu de résidence	46
Graphique 3.7. Raisons de non-scolarisation en proportion des enfants âgés de 3 à 5 ans, par sexe	47
Graphique 3.8. Taux d'abandon scolaire, par sexe et par milieu de résidence	48

Graphique 3.9. Raisons de l'abandon ou du décrochage scolaire, par sexe.....	49
Graphique 3.10. Taux d'achèvement au primaire et au post-primaire, par sexe et par milieu de résidence et par département.....	50
Graphique 3.11. Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et par milieu de résidence.....	51
Graphique 3.12. Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe et par milieu de résidence.....	52
Graphique 3.13. Niveau de d'instruction des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et par milieu de résidence.....	53
Graphique 3.14. Niveau de d'instruction des personnes âgées de 25 ans et plus, par sexe et par milieu de résidence.....	54
Graphique 4.1. Temps consacré au travail domestique non rémunéré, par sexe et par milieu de résidence.....	56
Graphique 4.2. Nombre moyen d'heures consacrées au travail, par sexe, par type de travail et par milieu de résidence.....	57
Graphique 4.3. Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe, milieu de résidence, département, et niveau d'instruction.....	58
Graphique 4.4. Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe, milieu de résidence, département et niveau d'instruction.....	59
Graphique 4.5. Raisons de la non-participation au marché du travail, par sexe.....	60
Graphique 4.6. Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus par sexe et par milieu de résidence.....	61
Graphique 4.7. Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation, par sexe, par milieu de résidence et par région.....	62
Graphique 4.8. Proportion de personnes employées qui sont des travailleurs familiaux et qui exercent à leur propre compte, par sexe et par milieu de résidence.....	63
Graphique 4.9. Proportion d'employeurs parmi les personnes en emploi, par sexe et par milieu de résidence.....	63
Graphique 4.10. Proportion de travailleurs à temps partiel, par sexe, milieu de résidence, et région.....	64
Graphique 4.11. Proportion d'hommes et de femmes dans l'emploi informel, par sexe et par milieu de résidence.....	65
Graphique 4.12. Proportion d'emplois informels dans les emplois non agricoles, par sexe et par milieu de résidence.....	66
Graphique 4.13. Proportion d'enfants de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et par milieu de résidence.....	67
Graphique 4.14. Proportion de travailleurs, par sexe et secteur d'activité.....	67
Graphique 4.15. Salaire moyen, par sexe, secteur et branche d'activité, tranche d'âge et situation de handicap.....	68
Graphique 4.16. Ratio de l'emploi, selon la présence/l'absence d'enfants et selon le type de ménage.....	69
Graphique 4.17. Professions dominées par les femmes et par les hommes.....	69
Graphique 5.1. Prévalence des MGF.....	72
Graphique 5.2. Pourcentage de femmes (15-49 ans) ayant subi des violences physiques conjugales, par milieu de résidence, tranche d'âge, situation matrimoniale, niveau d'instruction et quintile de bien-être économique.....	73
Graphique 5.3. Expérience de violence physique conjugale selon la durée du mariage.....	74
Graphique 5.4. Expérience de violences sexuelles.....	75
Graphique 5.5. Auteurs de violences sexuelles.....	76
Graphique 5.6. Recherche d'aide pour mettre fin à la violence.....	77
Graphique 5.7. Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui se sont mariées ou ont été en union avant l'âge de 15 ou 18 ans.....	78

Graphique 6.1. Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté nationale, par sexe, milieu de résidence et région	81
Graphique 6.2. Détention d'un compte auprès d'une institution financière ou auprès d'un fournisseur d'argent mobile, par sexe.	82
Graphique 6.3. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant demandé un crédit auprès d'une institution financière, par sexe.	83
Graphique 6.4. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant accès au crédit, par sexe	83
Graphique 6.5. Proportion d'individus (âgés de 15 ans et plus) possédant un téléphone portable, par sexe	84
Graphique 6.6. Proportion des 3 ans et plus ayant accès aux TIC, par sexe	85
Graphique 6.7. Proportion des d'adultes dans la population agricole	86
Graphique 6.8. Proportion d'adultes (18 ans et plus) dans la population agricole ayant accès aux TIC, par sexe.	87
Graphique 6.9. Proportion d'adultes (18 ans et plus) chefs de ménages agricoles, par sexe	88
Graphique 6.10. Répartition de la population contribuant aux travaux familiaux dans l'agriculture, par sexe	89
Graphique 6.11. Proportion de la population agricole totale (18 ans et plus) ayant une propriété ou des droits sûrs sur des terres agricoles	89
Graphique 6.12. Distribution de la population agricole totale ayant une propriété ou des droits sûrs sur des terres agricoles, par sexe.	90
Graphique 6.13. Mode d'acquisition de parcelles de terre agricole selon le sexe du propriétaire ou du détenteur des droits.	90
Graphique 6.14. Documents justifiant la propriété de parcelles de terre agricole selon le sexe du propriétaire ou du détenteur des droits	91
Graphique 6.15. Proportion de propriétaires d'ENA parmi les femmes et les hommes	91
Graphique 6.16. Distribution des propriétaires d'entreprises non agricoles par sexe et par milieu de résidence	92
Graphique 7.1. Evolution de la proportion des femmes juges	94
Graphique 7.2. Proportion (en pourcentage) de femmes dans les postes ministériels du gouvernement	94
Graphique 7.3. Evolution de la représentativité dans la fonction publique, par sexe	95
Graphique 7.4. Représentativité dans des postes de direction, par sexe et par milieu de résidence	96
Graphique 7.5. Evolution de la proportion de sièges occupés par les femmes à l'Assemblée nationale.	96
Graphique 7.6. Participation des femmes et des hommes de 15-49 ans à la prise de décisions importantes dans certains domaines.	97

Liste des encadrés

Encadré 1. Le chef de ménage	20
Encadré 2. L'indice synthétique de fécondité	21
Encadré 4. Concepts migratoires	25
Encadré 5. Indicateurs de mortalité des enfants	33
Encadré 6. Définition des indicateurs globaux de scolarisation	38
Encadré 7. Population et ménage agricole	85



Cadre légal, politique et
institutionnel de l'égalité
de genre au Bénin



L'égalité des genres et notamment l'intégration transversale du genre dans les programmes de développement constitue l'un des principes directeurs des Objectifs de développement durable (ODD) à atteindre à l'horizon 2030. Le Bénin, comme bon nombre de pays dans le monde, s'est engagé dans la réalisation de l'Agenda 2030 et en souscrivant aux ODD, principalement les ODD 5 et 16, dédiés selon les Nations unies à l'autonomisation des filles et des femmes, et visant à mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence basée sur le genre dans le monde.

Depuis l'introduction en 1990 de l'égalité des genres dans la Constitution béninoise, la prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus du développement, et particulièrement la valorisation du rôle actif de la femme, ont permis d'enregistrer de nombreux progrès considérables.

Ce chapitre examine les cadres juridique, politique et institutionnel qui régissent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au Bénin.

Le cadre légal

Au niveau international, le Bénin a ratifié la plupart des instruments juridiques qui accordent des droits et des obligations égaux aux femmes et aux hommes et interdisent toute forme de discrimination à l'égard

des femmes. La Loi fondamentale du 26 août 1977 de la République populaire du Bénin note clairement l'égalité homme-femme dans son article 124. L'article 26 de la Constitution du Bénin du 11 décembre 1990 réitère cette égalité homme-femme tant sur les plans politique, social et économique. Cet article 26 nouveau de la Constitution du 11 décembre 1990 révisée le 7 novembre 2019 prévoit que « L'État assure à tous l'égalité devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. L'homme et la femme sont égaux en droit. [...] ».

Sur le plan International, le Bénin a adopté et ratifié une multitude d'instruments en faveur de l'égalité des genres et de la promotion de la femme. Le Bénin a ratifié à la Charte des Nations unies adoptée en 1945, instituant le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹ (CEDEF) le 12 mars 1992 et celle-ci est entrée en vigueur le 3 juin 1993, ainsi qu'à la Convention additionnelle relative aux droits de l'enfant² (CDE). Le pays a également ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo³). En outre, le Bénin a adhéré à la Résolution 1325⁴ du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (2000) et aux agendas sur l'égalité des genres dont entre autres, l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui

1 La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) est un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 1979. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 et a été ratifiée par 189 États. C'est le premier traité international à définir la discrimination à l'égard des femmes et à établir un cadre juridique pour son élimination.

2 La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) est un traité international qui reconnaît les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants de moins de 18 ans. La Convention a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989 et est entrée en vigueur le 2 septembre 1990. Elle a été ratifiée par 196 pays, ce qui en fait l'un des traités les plus largement ratifiés au monde.

3 Le Protocole de Maputo, également connu sous le nom de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, est un instrument juridique international qui vise à promouvoir et à protéger les droits des femmes en Afrique. Il a été adopté par l'Union africaine (UA) à Maputo, au Mozambique, le 11 juillet 2003 et est entré en vigueur le 25 novembre 2005.

4 La Résolution 1325 a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies le 31 octobre 2000. C'est la première résolution du Conseil de sécurité à reconnaître les effets disproportionnés des conflits armés sur les femmes et les filles et à souligner la nécessité d'une participation pleine et égale des femmes à tous les aspects des efforts de prévention et de règlement des conflits, de maintien et de promotion de la paix, de consolidation de la paix et de reconstruction après conflit.

stipule parmi ses objectifs « l'égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie » (2015) ; aux Objectifs de développement durable (ODD) où l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont un objectif explicite du Programme 2030 (ODD5) (2015) ; à la Résolution n°15 de l'ECOSOC 1990 qui recommande que 30 % des postes de responsabilité soient réservés aux femmes en 1995 et 50 % en 2000.

Sur le plan national, le cadre formel de l'égalité entre les genres est encadré par la Constitution du 11 décembre 1990 révisée le 7 novembre 2019. Elle prône la promotion de l'égalité des droits entre hommes et femmes. La Constitution stipule que tous les Béninois naissent libres et égaux. Le pays a également voté et promulgué pas moins de huit (8) textes de loi protégeant les femmes et reconnaissant à celles-ci les mêmes droits qu'aux hommes. Ces textes de loi sont :

- La loi 2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) ;
- La loi n°2003-04 du 03 mars 2003 sur la santé sexuelle et de la reproduction en République du Bénin ;
- La loi N°2002 -07 du 24 août 2004 portant Code des personnes et de la famille ;
- La loi n°2005-31 du 05 avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA ;
- La loi n°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et la protection des victimes ;
- La loi 2011-06 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes ;
- La loi 2013-01 portant code foncier et domanial en République du Bénin qui détermine les règles et principes fondamentaux applicables en matière foncière et domaniale et régit l'organisation du régime foncier et domanial.
- La loi n° 2021-894 du 21 décembre 2021 qui élargit la définition des violences basées sur le genre et renforce les peines pour les crimes de VBG.
- Le décret N° 2021-391 du 21 juillet 2021 portant création de l'Institut National de la Femme (INF), chargé de coordonner les efforts de lutte contre les violences basées sur le genre et de promouvoir les droits des femmes au Bénin.

Malgré le cadre juridique de plus en plus favorable à l'égalité des genres au Bénin, le défi demeure l'appropriation et l'application effective de ces textes par les différents acteurs, du fait des habitudes et de la ténacité des modèles socio-culturels.

Le cadre politique

La participation du pays aux plateformes mondiales de l'égalité des genres depuis la rencontre de Beijing de 1995 souligne le cadre stratégique de la politique de genre au Bénin. L'engagement politique du pays a été renouvelé par l'adoption de plusieurs documents d'orientation pour la promotion des femmes et du genre dont, entre autres, la Politique nationale de promotion du genre, la Politique nationale de promotion des femmes dans l'agriculture, le Plan d'action national sur les violences faites aux femmes.

La Politique nationale de promotion du genre (PNPG) au Bénin, élaborée en 2009, a pour vision qu'à l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable. Sur la base des orientations stratégiques découlant de cette vision, l'objectif global de la PNPG au Bénin est de parvenir d'ici à 2025, à l'égalité et à l'équité entre les hommes et les femmes en vue d'un développement humain durable. Il a fallu attendre 2013 pour voir se mettre en place la structure en charge de la coordination de la mise en œuvre de la PNPG. Le Plan d'action (2010-2015) adopté par le Gouvernement pour la mise en œuvre de la PNPG est arrivé à terme en 2015 et n'a pas fait l'objet d'une

évaluation ni d'une nouvelle édition. Dans ces conditions, il est difficile d'analyser l'efficacité des différentes stratégies prévues par la PNPG.

Les principes d'action qui guident la mise en œuvre de la PNPG au Bénin sont de deux ordres : les focus stratégique et opérationnel.

Le focus stratégique.

Cinq (05) aspects constituent le focus stratégique de la Politique nationale de promotion du genre. Il s'agit notamment de :

- (i) La cohérence avec les orientations stratégiques de développement. Les planifications et programmations stratégiques qui découleront de cette PNPG doivent être en cohérence avec la vision du développement dont le Bénin s'est doté à l'horizon 2025⁵ d'une part et, avec les Orientations stratégiques de développement d'autre part. Cela signifie que les différents acteurs politiques et sociaux doivent veiller à ce que la vision, ainsi que les orientations stratégiques de développement qui constituent les principaux piliers du développement du Bénin, soient toujours élaborées en tenant compte du genre, afin de constituer un véritable cadre de référence de la PNPG ;
- (ii) La vision transversale des questions de genre. Les questions liées au genre doivent être traitées dans une vision transversale de planification stratégique qui permette de les intégrer dans toutes les politiques, à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activités humaines. Il en découlerait une prise en compte systématique du genre dans tous les projets et programmes, tant au niveau de la logique d'intervention que de la budgétisation ;
- (iii) La synergie d'actions dans les programmations stratégiques sectorielles. L'atténuation ou la réduction (ou mieux encore l'élimination) des

inégalités et/ou des déséquilibres en matière de genre soulève des questions interdépendantes au niveau de plusieurs secteurs ou domaines d'intervention dont la résolution ne saurait être l'affaire d'un seul ministère ayant à charge la mise en œuvre opérationnelle de la Politique nationale de promotion du genre. Une complémentarité et une synergie d'action doivent être observées dans tous les secteurs afin d'enclencher simultanément des actions susceptibles d'engendrer les changements souhaités ;

- (iv) Le genre comme outil de développement. L'élaboration des programmes et projets de développement est généralement précédé d'un diagnostic de la situation qui met en évidence les problèmes auxquels lesdits projets et programmes doivent apporter de solutions. Lors de ce diagnostic, l'on doit tenir compte des besoins pratiques, des intérêts stratégiques spécifiques des femmes et des hommes et des valeurs endogènes favorables à la promotion du genre. Aussi, les informations à collecter doivent être désagrégées par sexe pour faciliter l'appréciation des écarts entre hommes et femmes. A cet effet, les outils de collecte de données doivent être élaborés pour prendre en compte la dimension de genre. L'inexistence ou la non-production de données désagrégées constituerait un handicap majeur à la prise en compte de l'approche genre dans le processus de planification ;
- (v) Le genre pour la visibilité des spécificités masculines et féminines. La programmation des actions de développement doit être orientée à partir des écarts qui ressortent de l'analyse désagrégée par sexe. L'exploitation de ces données devra conduire à l'élaboration de stratégies tenant compte des besoins spécifiques des hommes et ceux des femmes.

5 Dans les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS), Bénin-2025, le Bénin s'est doté de la vision ci-après : « Le Bénin est en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

Le focus opérationnel.

La mise en œuvre de la PNPG au Bénin doit être guidée par les principes suivants :

- (i) La communication pour un changement de comportement.
- (ii) Le renforcement des capacités pour une internalisation du genre.
- (iii) La logique d'intervention de la PNPG doit être le fil conducteur de sa mise en œuvre.
- (iv) L'accompagnement et le pilotage/orientation/suivi-évaluation.
- (v) La discrimination positive à l'égard de l'homme ou de la femme.

Mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Au Bénin, deux types d'institutions (étatiques et non étatiques) forment le mécanisme institutionnel de la promotion du genre, tous deux bénéficiant de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) : les institutions étatiques d'une part et les organes et institutions non étatiques et les organisations de la société civile, d'autre part.

Les institutions étatiques

Il s'agit ici :

- Du **Ministère des affaires sociales et de la microfinance**. C'est l'institution étatique chargée de la coordination des actions de promotion du genre. Elle travaille surtout à travers la Direction de la promotion de la femme et du genre qui collabore avec les 85 centres de promotion sociale présents dans toutes les communes du Bénin. Ce ministère inclut l'Observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant (OFFE) dont la mission

est de « contribuer à la production, à la gestion et à l'exploitation de l'information relative à la famille, à la femme, à l'enfant, à la protection sociale et au genre, afin d'aider à une meilleure prise de décision » ;

- **L'Institut national de la femme (INF)**, autrefois connu sous l'appellation de l'Institut national pour la promotion de la femme (INPF). Cet organisme a été mis en place par le décret n° 2021-391 du 21 juillet 2021. L'INF est désormais un organisme public doté de la personnalité juridique avec droit d'ester en justice et de se constituer partie civile. Il est rattaché à la Présidence de la République et a pour mission d'œuvrer à la promotion de la femme, notamment aux plans politique, économique, social, juridique et culturel, aussi bien dans la sphère publique que privée. L'INF est également chargé de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard de la femme et constitue un cadre de concertation avec les organisations de la société civile qui œuvrent à la protection et à la promotion de la femme ;
- **Le Conseil national de promotion de l'équité et l'égalité de genre (CNPEEG)** créé par décret n° 2013-51 du 11 février 2013 sert d'instance d'orientation et de décision en matière de promotion du genre. Sa mission est de donner les orientations et directives nécessaires à la promotion de l'égalité et de l'équité de genre et d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Politique nationale de promotion du genre au Bénin (PNPG). Ainsi, le plan d'action de la PNPG est en cours d'évaluation.

Les organes et institutions non étatiques et les organisations de la société civile.

Il s'agit ici :

- **Du Groupe technique Genre et Protection sociale**, institué le 18 décembre 2020 et mis en place dans le cadre du suivi du genre et de la

protection sociale dans la gestion (élaboration et mise en œuvre) de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRCP). Il est constitué des partenaires techniques et financiers (PTF) qui accompagnent le Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de promotion du genre ;

- **Les organisations de la société civile** qui s'investissent activement dans la promotion du genre au Bénin. Leurs actions sont remarquables en matière de renforcement des capacités pour l'autonomisation des femmes et leur participation aux instances de décisions, de sensibilisation, de plaidoyer et de lobbying. Leur faible autonomie financière et technique, de même que le manque

de coordination et de synergie, limite toutefois leurs actions et leur capacité à impulser de réels changements dans les politiques et stratégies nationales. Les organisations non gouvernementales (ONG) nationales peinent à développer un agenda propre pour la transformation des dynamiques de genre et des structures de pouvoir qui y sont liées au niveau national et sont souvent limitées à l'exécution des projets financés par les PTF.

Les institutions internationales et les agences des Nations unies qui, pour la plupart sont des organisations interétatiques qui travaillent à travers leur soutien au gouvernement béninois, à faire avancer l'agenda de promotion de l'égalité de genre.



Chapitre 1. Population et démographie



Le présent chapitre analyse les différences entre les femmes et les hommes en termes de variables démographiques. La structure de la population, la situation matrimoniale, la natalité, la fertilité, la mortalité, l'incidence du handicap ainsi que les migrations seront analysées.

Structure de la population et des chefs de ménage

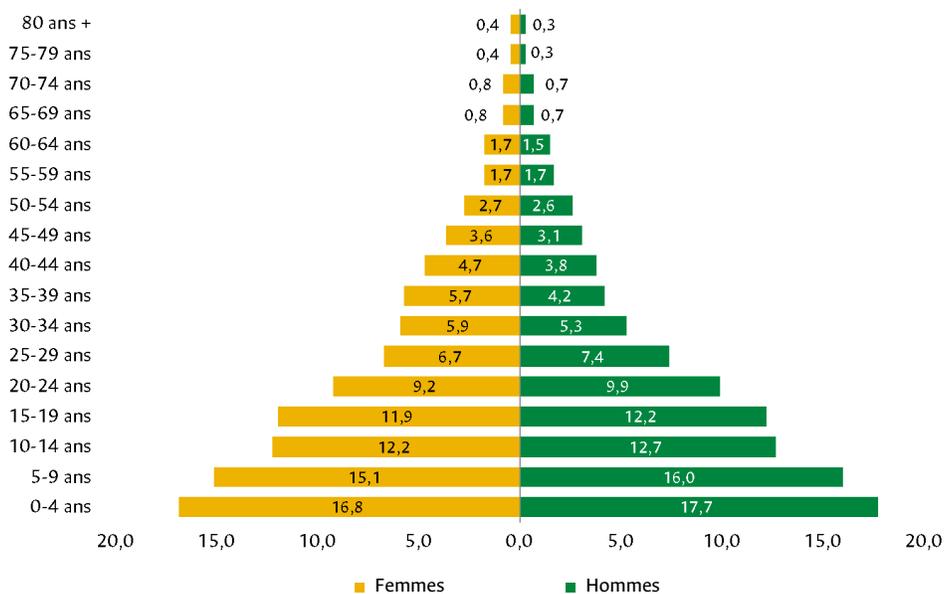
Cette section présente un bref aperçu de la population béninoise, en mettant l'accent sur les disparités entre femmes et hommes.

Structure de la population

La structure de la population selon les tranches d'âges représentée par la pyramide des âges présente comme

pour la plupart des pays africains, une base élargie qui se rétrécit rapidement au fur et à mesure que l'on avance vers les âges élevés. Cela montre la jeunesse de la population. Globalement, les données des projections démographiques de l'INStAD pour l'année 2024 montrent que la structure de la population par âge et par sexe au Bénin est régulière et révèle une certaine asymétrie. Spécifiquement, les personnes âgées de 0 à 14 ans représentent près de 44,1 % de la population féminine, contre environ 46,4 % de la population masculine. Dans la tranche des personnes âgées de 15 à 64 ans qui constituent la population d'âge actif, les femmes ont la plus grande proportion (53,5 % contre 51,6 % pour les hommes). Enfin, chez les personnes âgées de 65 ans et plus, la population féminine est légèrement plus importante, avec une proportion de 2,5 % contre 2,0 % pour les hommes, ce qui confirme une fois de plus la tendance globalement observée en Afrique selon laquelle les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

Graphique 1.1. Structure de la population par sexe et par âge



Source : INStAD, projections démographiques

Répartition des chefs de ménage

Encadré 1. Le chef de ménage

Dans l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2021/2022, le chef de ménage est défini comme la personne :

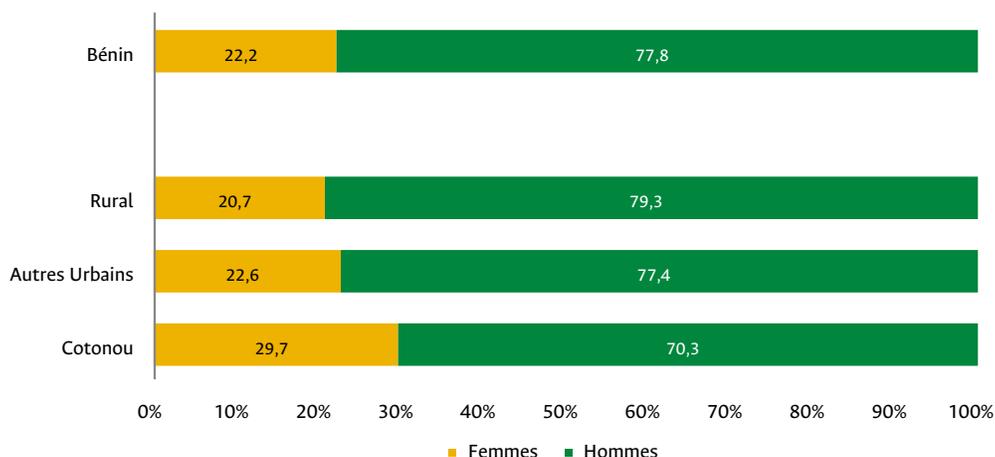
- Habituellement responsable des décisions concernant le ménage
- Qui assume la responsabilité financière du ménage
- Avec qui les autres membres du ménage vivent et mangent habituellement

Toutefois, quelques critères spécifiques doivent être pris en compte. En cas de cohabitation de plusieurs familles au sein du même ménage, le chef de ménage est le chef de la famille principale.

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, moins d'un quart des ménages au Bénin est dirigé par des femmes (soit 22,2 %). Selon le lieu de résidence, c'est

à Cotonou qu'on retrouve le plus de femmes cheffes de ménage (29,7 %) par rapport aux autres milieux urbains (22,6 %) ou en milieu rural (20,7 %).

Graphique 1.2. Répartition des chefs de ménage par sexe et milieu de résidence

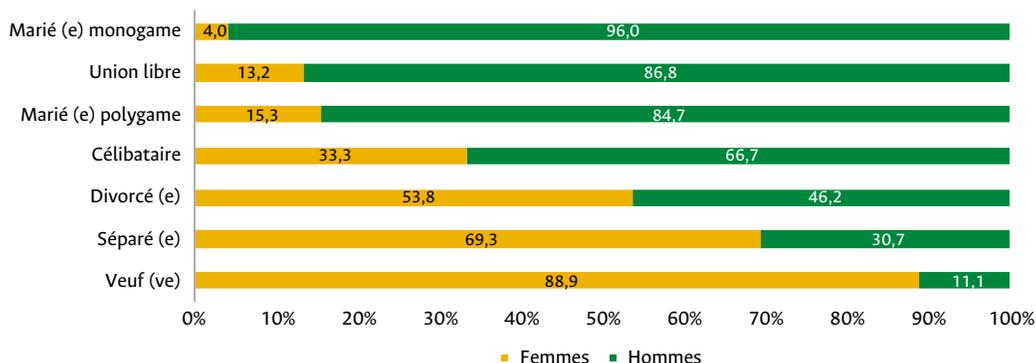


Source : EHCVM 2021/2022

Par ailleurs, en se référant au statut matrimonial, les données montrent que la proportion de femmes cheffes de ménage est plus faible lorsque celles-ci sont mariées. Ainsi, au Bénin, parmi les femmes mariées au régime monogamique, 4 % seulement sont cheffes de

ménage, contre 15,3 % des femmes mariées au régime polygamique. De plus, c'est parmi les veuves (88,9 %) et les femmes séparées (69 %), qu'on retrouve la plus grande proportion de femmes cheffes de ménage.

Graphique 1.3. Répartition des chefs de ménage par sexe et par statut matrimonial



Source : EHCVM 2021/2022

Caractéristiques de la population

Natalité

La natalité fait référence au nombre de naissances dans une population donnée sur une période définie, généralement un an. Elle s'exprime souvent sous forme de taux, qui représente le nombre de naissances pour 1 000 habitants par an.

Les données de l'enquête MICS 2021/2022 révèlent que le taux brut de natalité au Bénin parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans se situe en moyenne autour de 33 naissances pour 1000 femmes. Ces taux sont plus élevés en milieu rural (35 naissances pour 1000 femmes) et plus faibles dans les autres milieux urbains (32 naissances pour 1000 femmes) et à Cotonou (25 naissances pour 1000 femmes).

Fécondité

Encadré 2. L'indice synthétique de fécondité

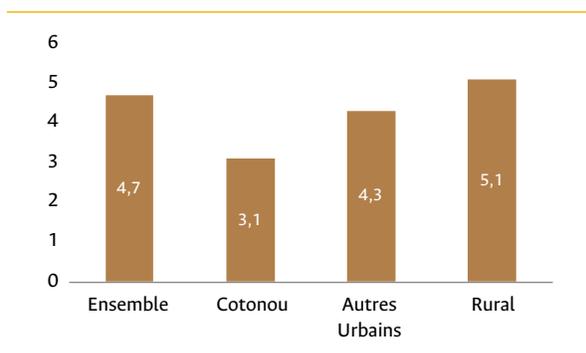
L'Indice synthétique de fécondité (ISF) évalue le nombre d'enfants qu'aurait une femme, au cours de sa vie féconde, si elle se comportait conformément à la fécondité par âge observé au cours d'une année donnée. Il est obtenu par l'addition du nombre moyen de naissances par femme dans toutes les années définies comme féconde (15 à 50 ans). Ainsi, l'effet de la composition de la population par âge est corrigé. L'indice de fécondité doit être au moins égal à 2,1 pour que le maintien de l'effectif d'une population soit assuré. Selon les Nations unies, l'ISF est de 2,3 enfants par femmes en moyenne dans le monde en 2023 et 4,4 enfants en moyenne en Afrique subsaharienne.

Au Bénin, selon les données de l'enquête MICS 2021/2022, l'Indice synthétique de fécondité (ISF) est resté relativement élevé et se situe autour de 4,7 enfants par femme. L'ISF au Bénin est largement

supérieure à la référence de 2,1 qui assure un maintien effectif de la population, et se situe légèrement au-dessus de la moyenne en Afrique subsaharienne qui est de 4,4. L'analyse selon le milieu de résidence

montre que les niveaux de fécondité les plus élevés se trouvent en milieu rural (5,1), puis dans les autres milieux urbains (4,3) et sont plus faibles à Cotonou (3,1).

Graphique 1.4. Evolution de l'indice synthétique de fécondité

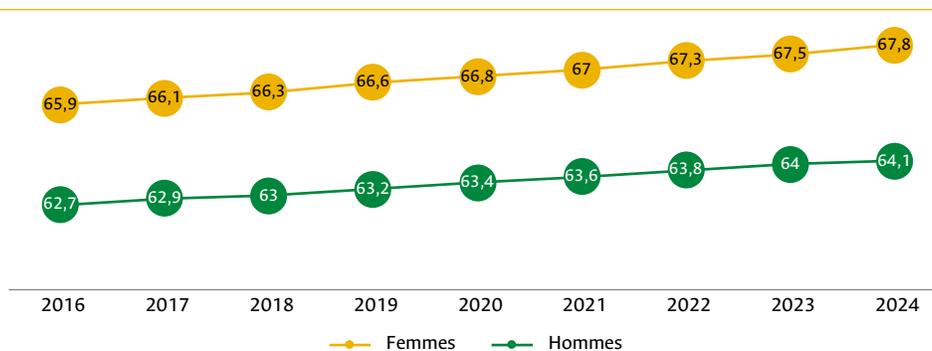


Source : MICS 2021/2022

Espérance de vie à la naissance

D'après les projections démographiques de 2022 de l'INStAD, l'espérance de vie à la naissance au Bénin a évolué de manière croissante au cours de ces dernières années tant chez les femmes que chez les hommes. Sur le plan national, elle est passée de 64,3 ans en moyenne en 2016 à 66 ans en 2024, ce qui est restée supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (61,6 ans en 2023 selon la Banque mondiale). Toutefois, une désagrégation par sexe montre que les femmes vivent plus longtemps que les hommes et cela n'a pas changé au fil du temps. En effet, alors que l'espérance de vie à la naissance chez les hommes était de 62,7 ans en 2016, celle des femmes se situait autour de 65,9 ans, soit un écart de 3,2 ans en faveur des hommes. En 2024, s'il est vrai que l'espérance de vie à la naissance s'est améliorée chez les deux sexes, l'écart entre les deux sexes a également augmenté à 3,7 ans (soit 67,8 ans chez les femmes et 64,1 ans chez les hommes).

Graphique 1.5. Espérance de vie à la naissance (2016-2024), par sexe



Source : INStAD, Projections 2022

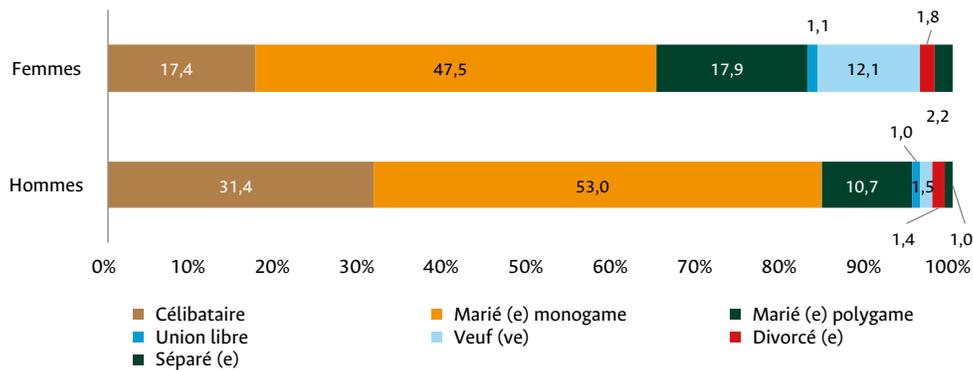
Statut matrimonial

La répartition de la population âgée de 18 ans et plus selon le statut matrimonial au Bénin présente un certain nombre de contrastes entre les hommes et les femmes. Les contrastes les plus importants sont observés chez les personnes mariées monogames et les célibataires. En effet, les données de l'EHCVM

2021/2022 indiquent que 53 % des hommes sont mariés au régime monogamique, contre 47,5 % des femmes, alors qu'au régime polygamique, on compte 10,7 % de femmes contre 17,9 % d'hommes.

S'agissant des personnes célibataires, on dénombre 17,4 % des femmes contre 31,4 % des hommes.

Graphique 1.6. Répartition en pourcentage de la population, par sexe et par statut matrimonial



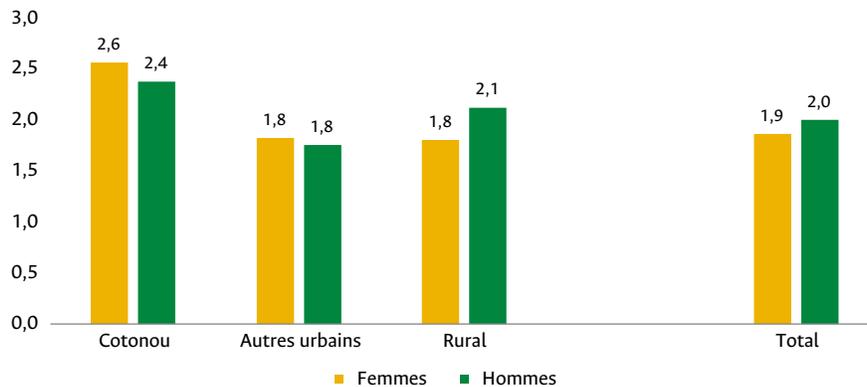
Source : EHCVM 2021/2022

Prévalence du handicap

Selon les données collectées par l'EHCVM 2021/2022 du Bénin, la proportion des personnes âgées de 15 ans et plus souffrant d'au moins un handicap majeur⁶ est de 2 %. La ventilation par sexe présente une distribution quasi similaire entre les femmes (1,9 %) et les

hommes (2 %). La prévalence de handicaps majeurs est de 2,6 % chez les femmes contre 2,4 % chez les hommes dans la capitale économique Cotonou, et de 1,8 % tant chez les femmes que chez les hommes dans les autres milieux urbains. En revanche, en milieu rural, elle est de 1,8 % chez les femmes et 2,1 % chez les hommes.

Graphique 1.7. Prévalence du handicap majeur par sexe et par milieu de résidence



Source : EHCVM 2021/2022

De même, les données de l'EHCVM 2021/2022 montrent que la proportion de personnes âgées de 15 ans et plus souffrant d'au moins un handicap à tout ni-

veau⁷ est de 7,5 % au Bénin. La désagrégation par sexe montre que les femmes sont en moyenne plus touchées (7,8 %) que les hommes (7,2 %). Selon le milieu

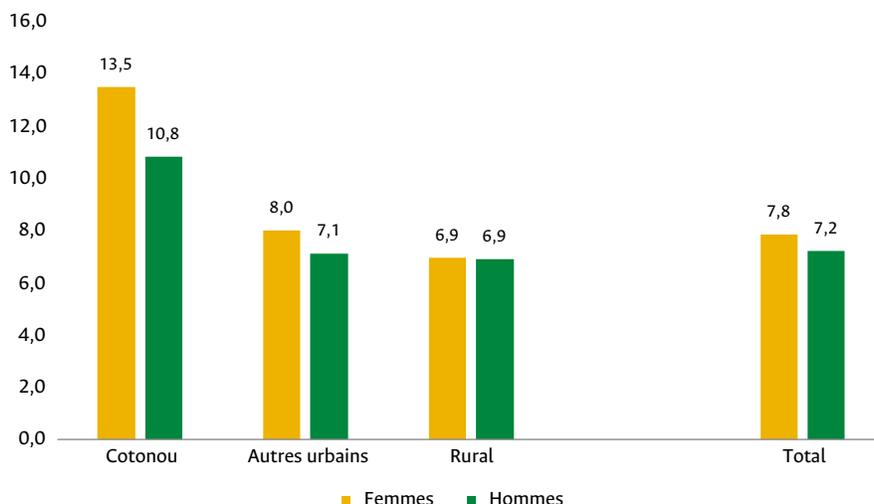
6 Un handicap majeur est défini comme une limitation fonctionnelle grave dans l'une des activités du corps humain.

7 Un handicap à tout niveau est défini comme toute limitation fonctionnelle dans l'une des activités suivantes : se déplacer, communiquer, se laver, s'habiller etc.

de résidence, on observe quelques variations, notamment à Cotonou (13,5 % chez les femmes contre 10,8

% chez les hommes), dans les autres milieux urbains (8 % chez les femmes contre 7,1 % chez les hommes).

Graphique 1.8. Prévalence du handicap à tout niveau par sexe et par milieu de résidence

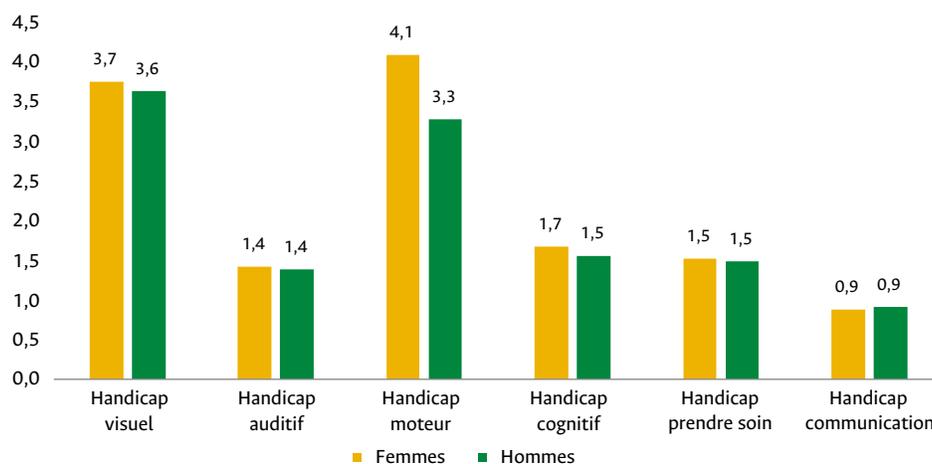


Source : EHCVM 2021/2022

Par ailleurs, selon le type ou la nature du handicap, les données confirment que la proportion de personnes en situation de handicap demeure plus élevée chez les femmes, pour la plupart des types de handicap. Ainsi, 3,6 % des femmes révèlent rencontrer des difficultés à voir contre 3,7 % des hommes. De même,

3,3 % des femmes sont en situation de handicap moteur (difficultés à marcher ou à se déplacer), contre 4,1 % des hommes. Enfin, les données montrent que 1,5 % des femmes souffrent d'un handicap cognitif, contre 1,7 % des hommes.

Graphique 1.9. Prévalence du handicap par domaine et par sexe



Source : 2021/2022

Migrations

Nous analysons dans cette section la structure de la population selon l'évolution des migrations au Bénin.

L'analyse est articulée autour des personnes déplacées et réfugiées dans le pays.

Encadré 4. Concepts migratoires

Selon le RGPH4, le concept de **migration** renvoie au fait de changer de commune (ou de pays) de résidence. Il s'agit donc du mouvement des populations d'une commune à une autre ou d'un pays à un autre.

La migration interne concerne les déplacements effectués entre les communes béninoises.

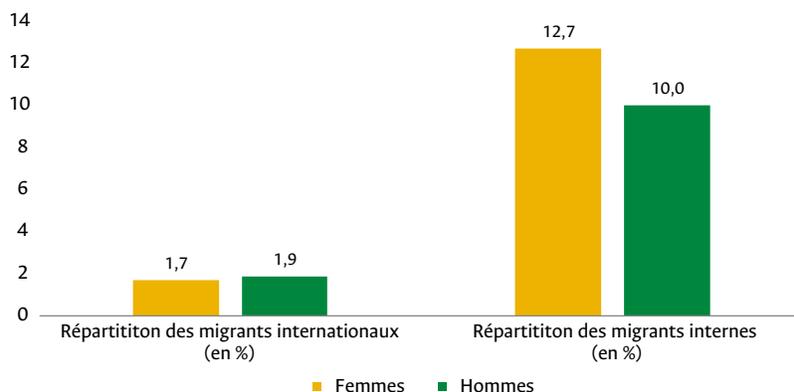
La migration internationale renvoie spécifiquement aux mouvements de personnes entre le Bénin et les autres pays.

Les **immigrants** au Bénin sont les personnes qui quittent leur pays d'origine pour s'établir au Bénin.

Selon les données de l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) 2017/2018, en moyenne 13,2 % de la population résidente béninoise est migrante (migrants internes ou émigrants). Il s'agit d'individus qui ont changé de lieu de résidence au cours des cinq années précédant l'enquête, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. La répartition par sexe montre que 14,4 % de la population féminine est migrante contre 11,9 % de la population masculine. Toutefois, on observe

d'importantes variations selon le type de migration (interne ou internationale). La migration interne est celle qui domine au Bénin où on retrouve en moyenne 11,4 % de migrants interne, contre en moyenne 1,8 % de migrants internationaux. Selon le sexe, on observe quelques variations selon le type de migration. Par exemple, pour ce qui est des migrants internes, on dénombre plus de femmes (12,7 %) que d'hommes (10 %) ; alors que c'est le contraire pour les migrants internationaux (1,7 % de femmes contre 1,9 % d'hommes).

Graphique 1.10. Répartition en pourcentage de la population résidente, par sexe et par type de migration

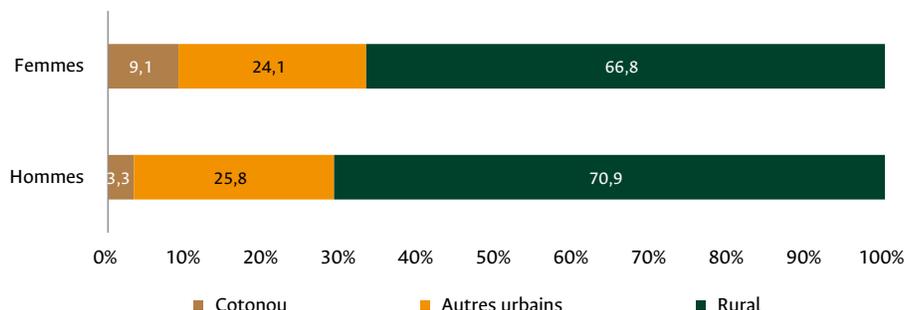


Source : ERI-ESI, 2017/2018

Par ailleurs, les données de l'ERI-ESI 2017/2018 révèlent que le flux migratoire au Bénin est majoritairement constitué d'émigrants. Il s'agit des personnes qui quittent leurs pays d'origine pour s'établir au Bénin. Dès lors, selon les données, on dénombre globalement plus d'émigrants de sexe masculin, surtout en

milieu rural (70,9 % contre 66,8 % de femmes) et dans les autres milieux urbains (25,8 % contre 24,1 % de femmes). A Cotonou en revanche, la proportion des émigrants est plus élevée chez les femmes (9,1 %) que chez les hommes (3,3 %).

Graphique 1.11. Répartition des émigrants, par sexe et par milieu de résidence

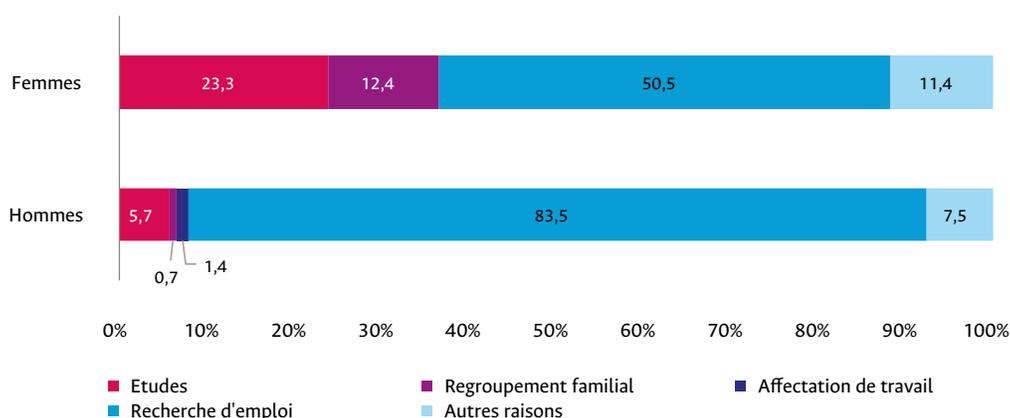


Source : ERI-ESI, 2017/2018

Lorsqu'on se penche sur la répartition des migrants selon les motifs de migration, on note que lesdits motifs divergent grandement, allant des études aux problèmes de santé. De plus, selon les motifs, on observe une certaine variation entre les femmes et les hommes. Selon les données de l'ERI-ESI 2017/2018, le principal motif de migration est la recherche d'em-

ploi, révélé par 83,5 % des hommes contre 50,5 % des femmes. Ces raisons sont beaucoup plus répandues chez les femmes et selon les motifs, les données révèlent que les plus importantes sont les études (pour 23,3 % des femmes contre 5,7 % des hommes) et le regroupement familial (pour 12,4 % des femmes contre 0,7 % des hommes).

Graphique 1.12. Répartition des migrants, par sexe et par motif



Source : ERI-ESI, 2017/2018



Chapitre 2. Santé



La politique de santé au Bénin est régie et encadrée par deux principaux documents. Premièrement la Politique nationale de santé (PNS) 2009-2018, assortie d'un Plan national de développement sanitaire (PNDS). Elle vise le renforcement du système de santé, la promotion et la prévention de la santé, et la protection des groupes vulnérables. Deuxièmement, la Politique nationale de santé communautaire (PNSC) récemment adoptée en 2023 et qui vise à « disposer en 2025 d'un système de santé performant basé sur des initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, pour l'offre et la disponibilité permanente de soins de qualité, équitables et accessibles aux populations de toutes catégories ».

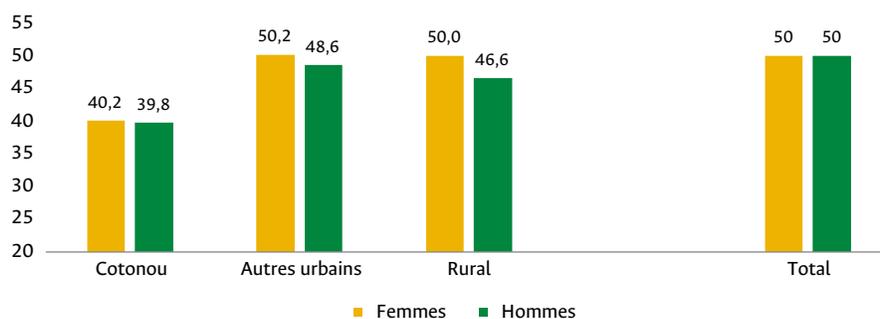
La PNSC s'appuie sur la PNS et se concentre sur le développement d'un système de santé communautaire efficace et efficient.

Problèmes généraux de santé

Les problèmes de santé analysés prennent en compte à la fois la santé de la mère et celle des enfants.

Les principaux problèmes de santé reportés par les populations béninoises sont généralement liés aux maladies tropicales telles que la toux, le rhume, la grippe, la fièvre, les blessures et les accidents. Selon les données de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2021/2022 au Bénin, environ 50 % de la population âgée de 15 ans et plus révèlent avoir eu un problème de santé au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête. L'analyse selon le milieu de résidence révèle que c'est à Cotonou qu'on dénombre le pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus déclarant avoir un problème de santé, ainsi que les écarts entre femmes et hommes les plus faibles (39,8 % des hommes contre 40,2 % des femmes) ; et c'est en milieu rural qu'on retrouve les écarts les plus élevés (46,6 % des hommes contre 50 % des femmes).

Graphique 2.1. Proportion de la population âgée de 15 ans et plus ayant déclaré un problème de santé au cours des 30 derniers jours, par sexe et par milieu de résidence



Source : EHCVM 2021/2022

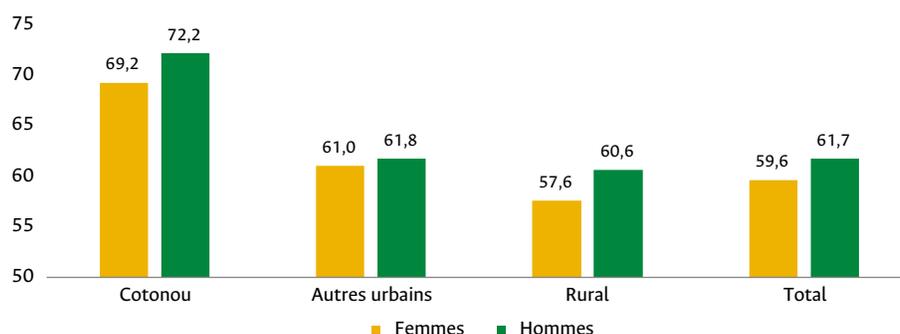
Cependant, malgré la forte prépondérance de nombreuses maladies et problèmes de santé rencontrés par les populations béninoise, il en ressort que plusieurs d'entre ces personnes souffrantes n'ont pas eu recours aux soins. Les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent qu'en moyenne 60,6 % des personnes enquêtées et ayant un problème de santé au

cours des 30 derniers jours n'ont pas eu recours aux soins. L'analyse des disparités entre les femmes et les hommes indiquent que le phénomène concerne légèrement plus d'hommes que de femmes. En effet, 61,7 % des hommes âgés de 15 ans et plus ayant eu un problème de santé au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête n'ont pas eu recours aux soins

de santé, contre 59,6 % des femmes. Selon le milieu de résidence, c'est à Cotonou et en milieu rural qu'on dénombre les disparités les plus importantes (3 points

de pourcentage contre 0,8 point de pourcentage dans les autres milieux urbains).

Graphique 2.2. Proportion de la population malade au cours des 30 derniers jours mais qui n'ont pas eu recours aux soins, par sexe et par milieu de résidence

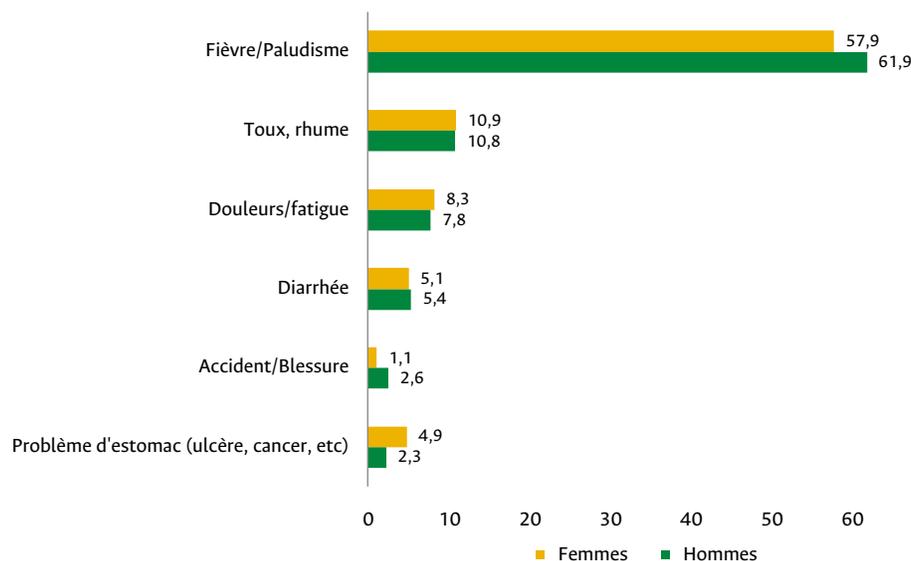


Source : EHCVM 2021/2022

Lorsque l'on prend en compte spécifiquement les principaux problèmes de santé dont ont souffert les populations béninoises au cours des 12 derniers mois avant l'enquête, les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent que la fièvre et le paludisme sont les mala-

dies les plus citées (61,9 % des hommes contre 57,9 % des femmes), suivis de la toux et du rhume (10,8 % des hommes contre 10,9 % des femmes), ainsi que les douleurs et la fatigue (7,8 % des hommes contre 8,3 % des femmes).

Graphique 2.3. Principaux problèmes de santé (au cours des 12 derniers mois), par sexe



Source : EHCVM 2021/2022

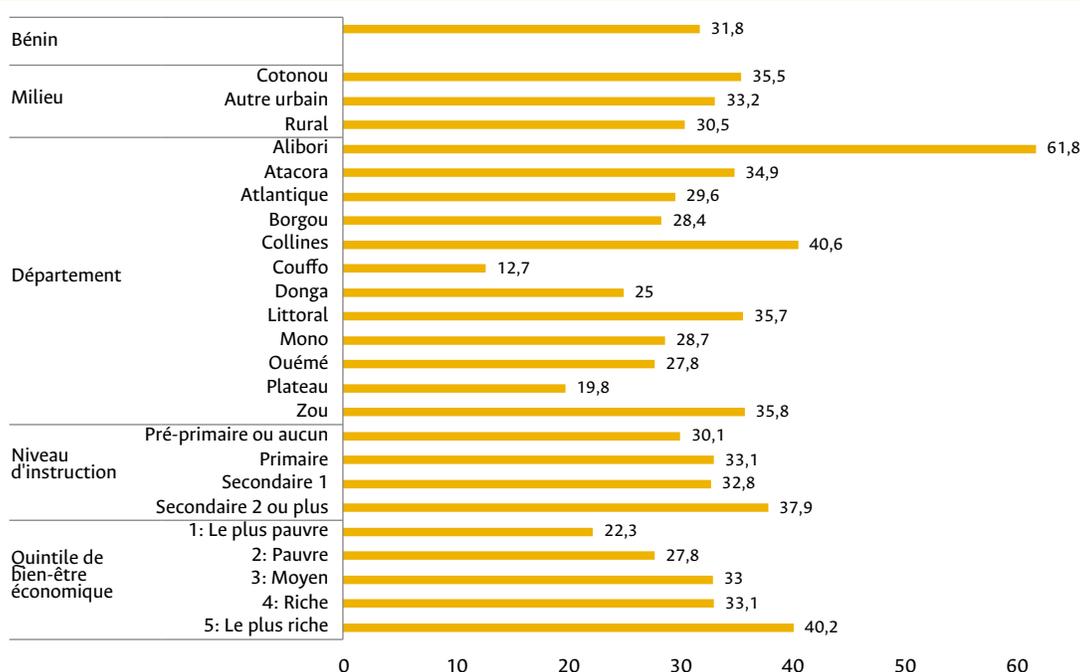
Planification familiale satisfaite par des méthodes modernes

Le pourcentage de la demande de planification familiale satisfaite par des méthodes modernes est l'un des indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 3.7 des Objectifs de développement durable (ODD), qui vise à assurer l'accès universel à des services de soins de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, l'information, l'éducation et l'intégration de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux.

Selon les données de l'enquête MICS 2021/2022, pour 31,8 % des femmes âgées de 15 à 49 ans au Bénin, les besoins aux fins de planification sont satisfaits à l'aide de méthodes modernes⁸. Cependant, d'importantes variations sont observées selon les caractéristiques socio-démographiques des femmes concernées. Premièrement, les données révèlent que c'est en mi-

lieu rural qu'on retrouve les pourcentages les plus faibles de femmes dont les besoins de planifications sont satisfaits à l'aide de méthodes modernes (30,5 %, contre 33,6 % dans les autres milieux urbains et 35,5 % à Cotonou). Au niveau des départements, les pourcentages varient de 12,7 dans le département de Couffo, à 61,8 dans l'Alibori. Deuxièmement, les données de l'enquête MICS révèlent que la satisfaction des besoins de planification familiale à l'aide de méthodes de contraception modernes évolue avec le niveau d'éducation. Les pourcentages les plus faibles sont observés chez les femmes sans instruction (30,1%) et les plus élevés chez les femmes ayant un niveau secondaire 2 ou plus (37,9 %). Troisièmement, la satisfaction des besoins de planification familiale à l'aide de méthodes modernes de contraception chez les femmes âgées de 15 à 49 ans augmente avec le quintile de bien-être économique, allant de 22,3 % parmi les femmes les plus pauvres à 40,2 % parmi les plus riches.

Graphique 2.4. Proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont les besoins aux fins de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes



Source : MICS 2021/2022

⁸ Ce sont des méthodes qui nécessitent un certain niveau de production industrielle et qui sont généralement distribuées par le secteur public ou privé de la santé. Ces méthodes comprennent : les méthodes hormonales, les dispositifs intra-utérins (DIU), la stérilisation etc.

Santé des enfants

Prévalence de la malnutrition

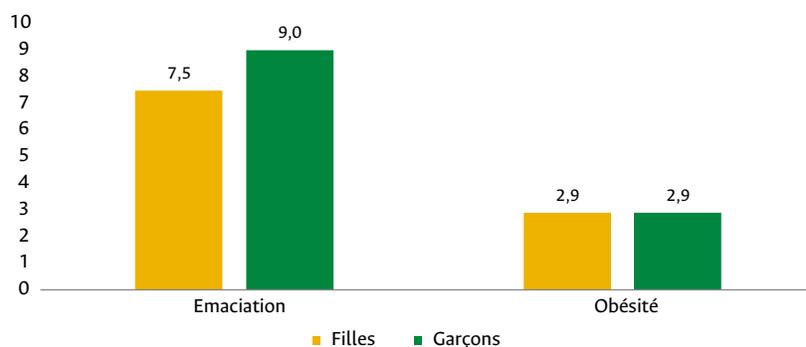
Lorsque les enfants ont accès à une alimentation adéquate, qu'ils ne sont pas exposés à des maladies récurrentes et qu'ils reçoivent de bons soins, ils atteignent leur potentiel de croissance et sont considérés comme bien nourris.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la malnutrition est associée à près de la moitié des décès d'enfants dans le monde. L'ODD 2.2 y accorde particulièrement de l'importance et vise à réduire de 40 % la prévalence des retards de croissance chez les enfants de moins de cinq ans entre 2012 et 2025, à

porter à moins de 5 % l'émaciation et à éviter le surpoids au cours de la même période. Une réduction de la prévalence de la malnutrition contribuera également à la réalisation de plusieurs autres objectifs mondiaux, notamment celui de mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés et d'enfants.

Selon les données de l'enquête MICS 2021/2022, le taux de malnutrition des enfants au Bénin se situe aux alentours de 5,9 % et varie selon l'indicateur utilisé pour le capter. En effet, la prévalence de l'émaciation⁹ parmi les enfants de moins de 5 ans au Bénin se situe autour de 7,5 % chez les filles et 9 % chez les garçons. Quant à la prévalence de l'obésité chez les enfants de moins de 5 ans, il se situe autour de 2,9 % tant chez les filles que chez les garçons.

Graphique 2.5. Prévalence de la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans



Source : MICS 2021/2022

Par ailleurs, le retard de croissance est également un indicateur de la santé des enfants visé dans l'ODD 2.2. Au Bénin, les données de l'enquête MICS 2021/2022 révèlent que la prévalence du retard de

croissance parmi les enfants de moins de 5 ans est d'environ 36,5 %. Ce phénomène touche beaucoup plus les garçons (39,2 %) que les filles (33,6 %).

Mortalité adulte, maternelle et infantile

Cette section présente les tendances et différentiels de mortalité à la fois adulte, maternelle et infantile.

Mortalité adulte

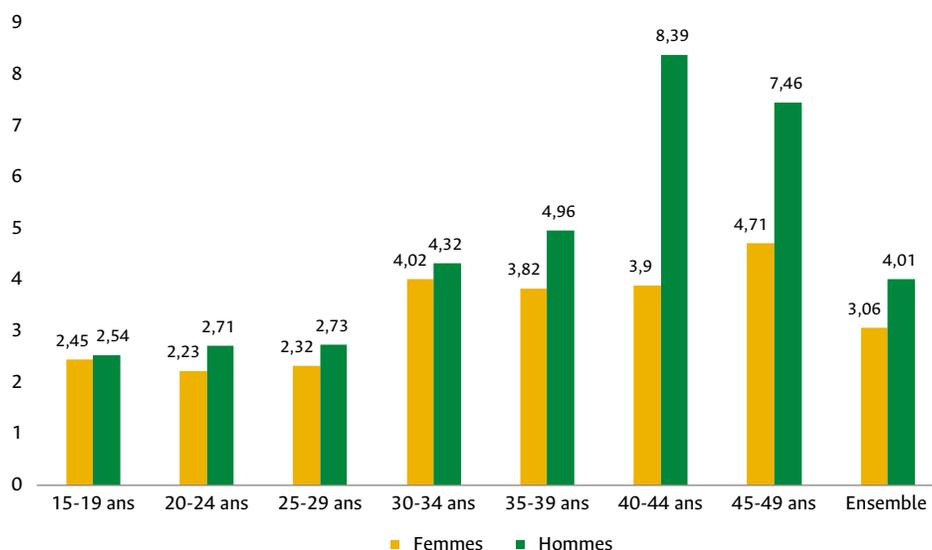
Les données de l'EDSB-V 2017-2018 montrent que les taux de mortalité adulte au Bénin sont plus faibles chez les femmes que chez les hommes. En effet, le

⁹ L'émaciation est une condition médicale caractérisée par une perte de poids extrême et un affaiblissement musculaire. Elle est généralement causée par une malnutrition sévère et peut entraîner de graves problèmes de santé, voire la mort.

taux de mortalité des personnes âgées de 15 à 49 ans est d'environ 3,06 décès pour 1000 chez les femmes contre 4,01 décès pour 1000 chez les hommes. Toutefois, les données révèlent également que le taux de mortalité augmente avec l'âge, peu importe le sexe

considéré. Par exemple, il se situe entre 2,45 décès pour 1000 parmi les femmes âgées de 15 à 19 ans et de 4,71 pour 1000 parmi celles de 45 à 49 ans. Ces taux sont respectivement de 2,54 pour 1000 et 7,46 pour 1000 parmi les hommes des mêmes classes d'âge.

Graphique 2.6. Taux de mortalité adulte, par tranche d'âge et par sexe



Source : EDSB-V 2017-2018

Mortalité maternelle

La mortalité maternelle ici est appréhendée d'une part par le taux de mortalité maternelle, qui renvoie au nombre de décès maternels pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans, et d'autre part par le ratio de mortalité maternelle, qui renvoie au nombre de décès maternels pour 100000 naissances vivantes.

Les données de l'EDSB-V 2017-2018 révèlent qu'au Bénin, le taux de mortalité maternelle est estimé à 0,73 décès pour 1000 femmes. Les résultats par groupe d'âge révèlent que c'est dans la tranche des 30-34 ans que le taux de mortalité maternelle est le plus élevé (1,3 décès pour 1000 femmes) et c'est dans

la tranche des 15-19 ans qu'il est le plus faible (0,36 décès pour 1000 femmes).

Par ailleurs, les données de l'EDSB-V 2017-2018 montrent que les décès maternels représentent environ 25 % de l'ensemble des décès de femmes âgées de 15 à 49 ans au Bénin. Ils sont plus élevés chez les personnes âgées de 30 à 34 ans (32,3 %) et plus faible chez les personnes âgées de 45 à 49 ans (14,1 %).

Mortalité infantile

Nous analysons dans cette section les quotients de mortalité des enfants, notamment la mortalité néonatale, post-néonatale, infantile, juvénile et infanto-juvénile.

Encadré 5. Indicateurs de mortalité des enfants

Mortalité néonatale : c'est la probabilité qu'un nouveau-né décède avant d'atteindre un mois.

Mortalité post-néonatale : c'est la probabilité pour un nouveau-né de décéder entre le premier mois et le premier anniversaire. Elle s'obtient par la différence entre le taux de mortalité infantile et néonatale.

Mortalité infantile : c'est la probabilité qu'un enfant décède entre la naissance et le premier anniversaire.

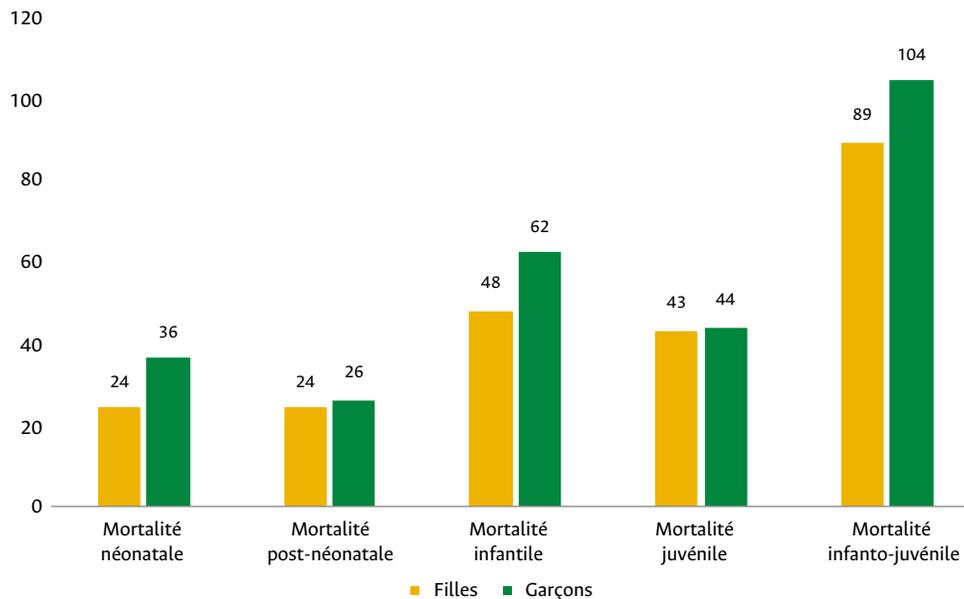
Mortalité infanto-juvénile : c'est la probabilité qu'un enfant décède entre la naissance et le cinquième anniversaire.

Mortalité périnatale : il s'agit des mort-nés (décès fœtaux qui se sont produits après 7 mois de grossesse) et les décès néonataux précoces (décès de naissances vivantes qui se sont produits entre 0 et 6 jours).

Selon les données de l'EDS 2018EDSB-V 2017-2018 au Bénin, les filles présentent un risque de mortalité plus faible que celui des garçons. Spécifiquement, pour la mortalité néonatale, les données montrent que 24 naissances vivantes féminines sur 1000 décèdent contre 36 naissances masculines. De même, le taux de mortalité infantile se situe autour de 48 décès pour

1000 naissances chez les filles, contre 62 décès pour 1000 naissances chez les garçons. Enfin, la mortalité infanto-juvénile est celle qui présente les taux les plus élevés. En effet, le taux de mortalité infanto-juvénile au Bénin s'élève à 89 décès pour 1000 chez les filles contre 104 décès pour 1000 chez les garçons.

Graphique 2.7. Quotient de mortalité des enfants par sexe



Source : EDSB-V 2017-2018

Soins prénatals et accouchements assistés

Couverture des soins prénatals

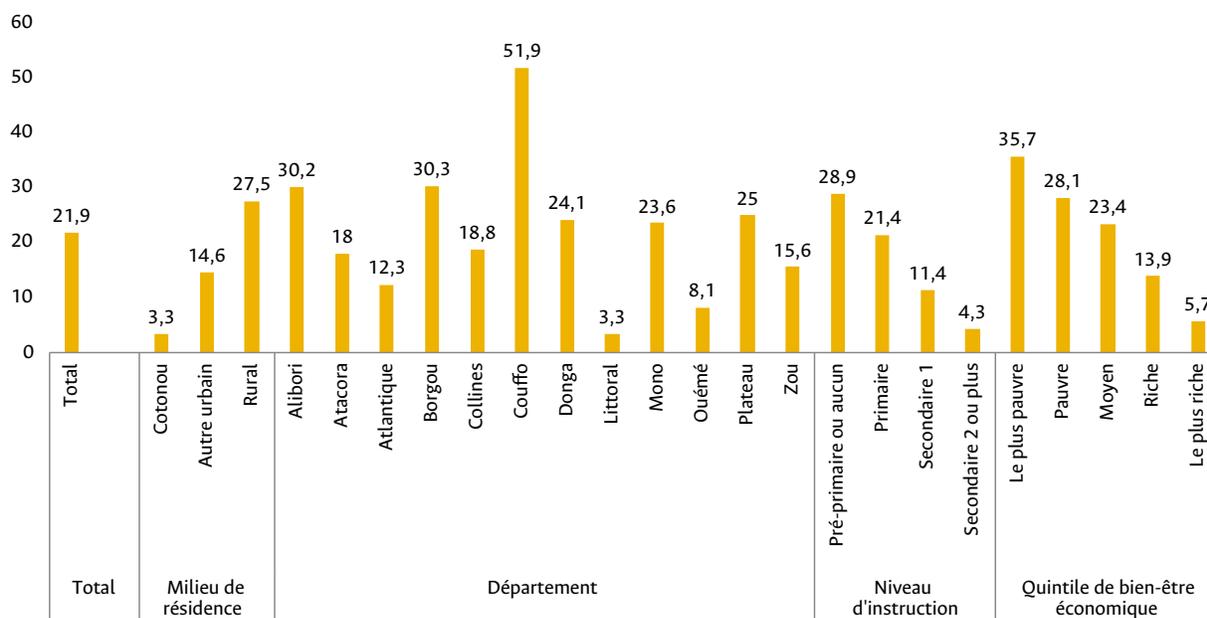
Les soins prénatals¹⁰ sont utilisés comme indicateur pour suivre l'état de réalisation de la couverture sanitaire universelle, visée par l'ODD 3.8. Le type de personnel qui fournit des soins prénatals aux femmes est important pour apprécier la qualité desdits soins.

Selon les données de l'enquête MICS 2021/2022, parmi les femmes qui ont eu une naissance vivante dans les deux (2) dernières années précédant l'enquête, 78,1 % ont été suivies au moins une fois par du personnel de santé qualifié. Toutefois, dans l'ensemble, les données révèlent que les infirmières et les sage-femmes sont celles qui assurent majoritairement la couverture des soins prénatals (68 %), suivies des médecins (10,1 %). On note également que

7,8 % des accouchements au Bénin n'ont pas bénéficié de soins prénatals.

Par ailleurs, d'importantes variations sont observées selon les caractéristiques socio-démographiques. Premièrement, selon le milieu de résidence, c'est à Cotonou qu'on observe le taux de couverture de soins prénatals le plus élevé (96,7 %) et en milieu rural qu'on observe les taux les plus faibles (72,5 %). Au niveau des départements, le Couffo affiche la proportion la plus élevée (51,9 %) de femmes n'ayant pas reçu de soins prénatals par du personnel de santé qualifié, suivi des départements du Borgou (30,3 %) et de l'Alibori (30,2 %). Deuxièmement, les données de l'enquête MICS 2021/2022 indiquent que les femmes sans instruction constituent le groupe avec la plus forte proportion de celles n'ayant pas reçu de soins prénatals assurés par un personnel de santé qualifié (28,9 %). Troisièmement, les données révèlent que le taux de couverture en soins prénatals augmente avec le niveau de bien-être économique.

Graphique 2.8. Proportion de femmes qui ne reçoivent pas de soins prénatals



Source : MICS 2021/2022

¹⁰ Il s'agit de l'ensemble des soins médicaux prodigués aux femmes enceintes et à leur fœtus avant la naissance. Ces soins sont essentiels pour assurer la santé et le bien-être de la mère et du bébé, et pour prévenir les complications liées à la grossesse et à l'accouchement.

Accouchements assistés par un personnel qualifié

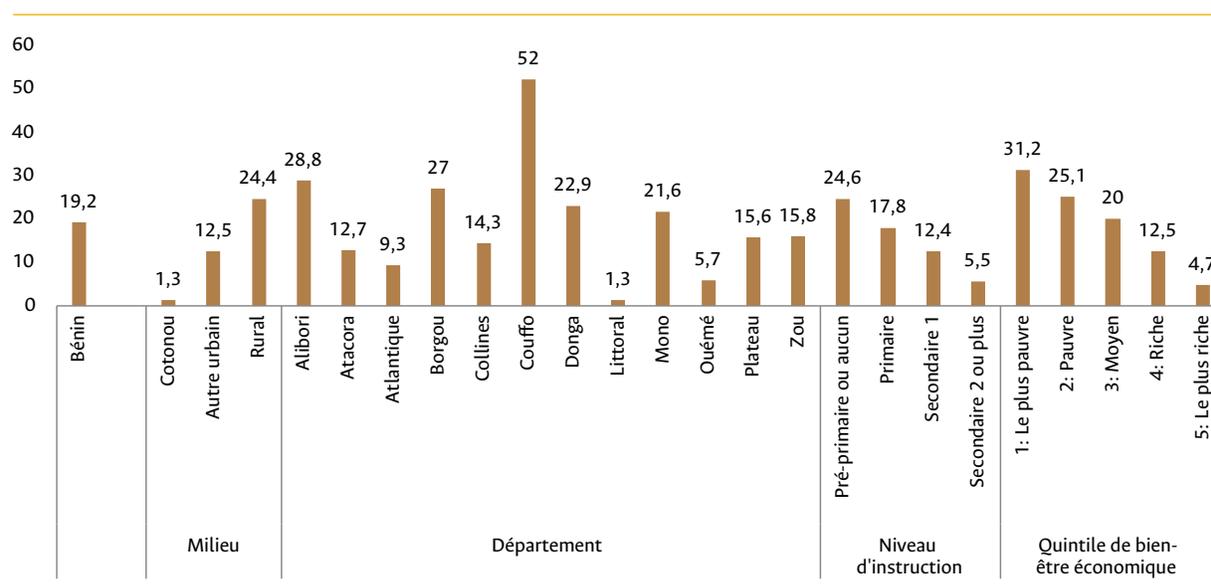
L'ODD 3.12 définit un personnel qualifié comme un professionnel de la santé maternelle et néonatale compétent, éduqué, formé et dont le profil est réglementé selon les normes nationales et internationales. Un personnel de santé qualifié est de ce fait compétent pour faciliter les processus physiologiques pendant le travail afin de garantir un accouchement propre et sûr mais également pour identifier et prendre en charge ou orienter les femmes et/ou les nouveau-nés présentant des complications. Les médecins, infirmiers/infirmières et les sages-femmes sont considérés comme des personnels qualifiés.

Selon les données de l'enquête MICS 2021/2022, 80,8 % des accouchements au Bénin sont assurés par

un personnel qualifié. En outre, plus de la moitié de ces accouchements assistés sont assurés par les infirmières/sages-femmes (68,6 %).

L'analyse selon le milieu de résidence révèle qu'à Cotonou 98,7 % des soins sont assurés par un personnel qualifié alors qu'en milieu rural ce taux est de 75,6 %. Au niveau des départements, les données du MICS 2021/2022 révèlent également que c'est dans le département du Borgou (6,7 %) qu'on a le plus de femmes âgées de 15 à 49 ans n'ayant pas reçu d'assistance par un personnel qualifié lors des accouchements, suivi du département du Couffo (3,3 %) et de l'Atacora (2,3 %). Enfin, l'analyse montre également que le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié augmente avec le niveau d'éducation et le quintile de bien-être économique.

Graphique 2.9. Proportion d'accouchements sans assistance par un personnel qualifié



Source : MICS 2021/2022

Tabagisme

Prévalence du tabagisme

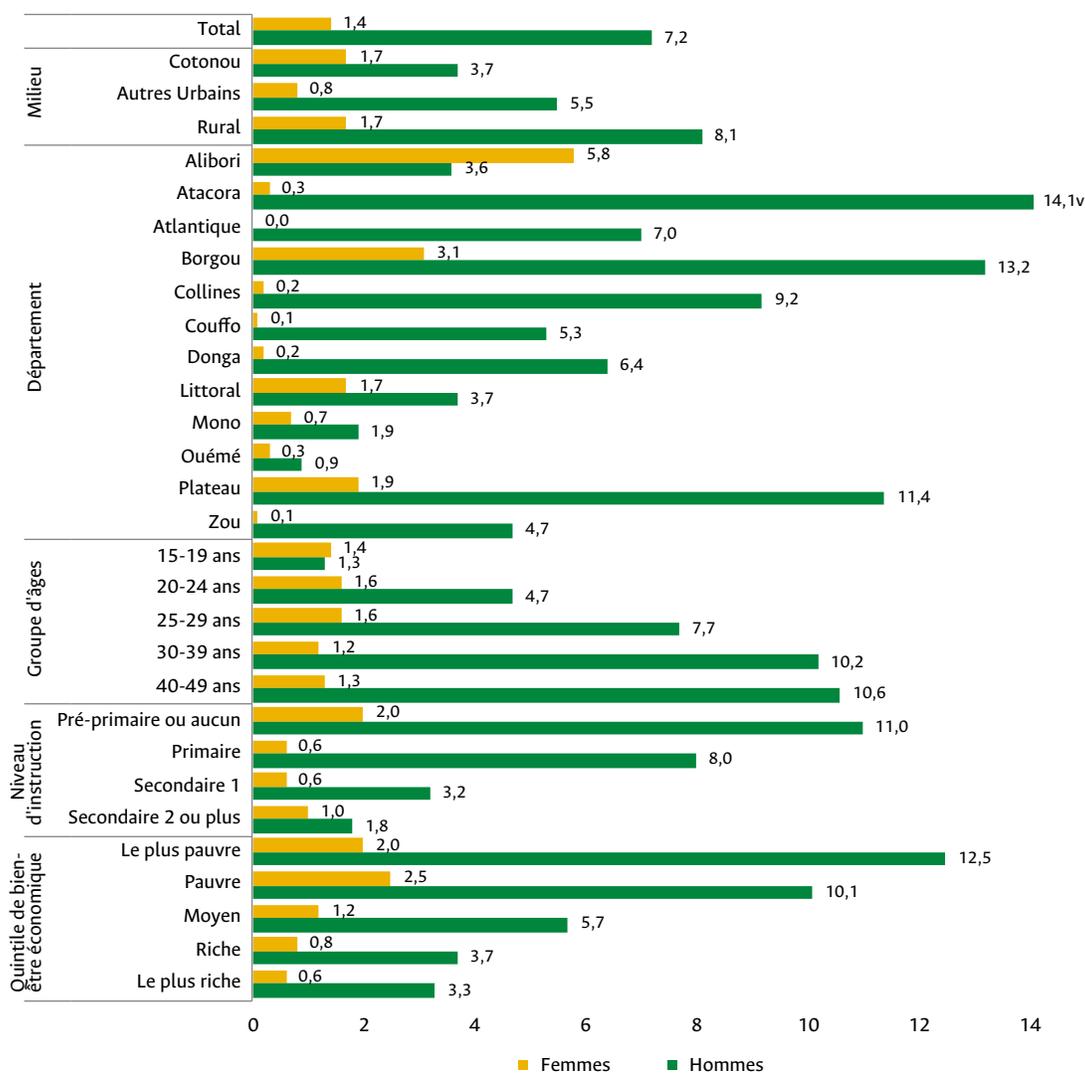
Selon les données de l'EDSB-V 2017-2018 au Bénin, 1,4 % des femmes de âgées 15 à 49 ans consom-

ment du tabac, contre 7,2 % des hommes de la même tranche d'âge. Les disparités entre les femmes et les hommes varient selon certaines caractéristiques socio-économiques mais ces problèmes demeurent plus persistants chez les hommes que chez les femmes. Premièrement, le taux de consommation de tabac est

plus faible chez les personnes âgées de moins de 29 ans (1,5 % en moyenne chez les femmes contre 4,6 % en moyenne chez les hommes). Plus spécifiquement selon la tranche d'âge, c'est chez les personnes âgées de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans que le taux de consommation de tabac est plus élevé chez les femmes (1,6 %) et c'est chez les personnes âgées de 40 à 49 ans qu'il est plus élevé chez les hommes (10,6 %). Deuxièmement, le taux de consommation de tabac est plus élevé en milieu rural (3,3 % des femmes

contre 14,2 % des hommes), qu'en milieu urbain (1,7 % des femmes contre 8,1 % des hommes). Enfin, la prévalence du tabagisme décroît progressivement avec le niveau d'instruction tant chez les femmes que les hommes. Le taux de consommation de tabac décroît de 2 % parmi les femmes sans instruction à 1 % parmi celles ayant un niveau secondaire 2 ou plus et de 11 % parmi les hommes sans instruction à 1,8 % parmi ceux ayant un niveau secondaire 2 ou plus.

Graphique 2.10. Consommation du tabac, par sexe



Source : EDSB-V 2017-2018



Chapitre 3. Scolarisation



Ce chapitre analyse les disparités entre les femmes et les hommes en matière de scolarisation et selon plusieurs niveaux au Bénin. L'analyse est basée sur

une variété d'indicateurs, captant chacun un aspect particulier du niveau de scolarisation des populations béninoises.

Encadré 6. Définition des indicateurs globaux de scolarisation

Taux d'admission à un cycle scolaire : c'est le pourcentage d'enfants d'une tranche d'âge donnée qui sont admis dans un cycle d'enseignement. Il est calculé en divisant le nombre d'enfants admis dans un cycle scolaire par le nombre d'enfants de la tranche d'âge concernée.

Taux brut de scolarisation : est le rapport entre le nombre total d'inscriptions, quel que soit l'âge, et la population du groupe d'âge qui correspond officiellement au niveau d'enseignement indiqué. Le taux brut de scolarisation peut être supérieur à 100 % dans la mesure où il prend en compte les enfants inscrits au cycle d'enseignement concerné et qui ne sont pas dans la tranche d'âge officielle correspondant à ce cycle d'enseignement.

Taux net de scolarisation : c'est le pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée inscrite dans un cycle d'enseignement. Il est calculé en divisant le nombre d'enfants inscrits dans le cycle scolaire considéré et qui sont dans la tranche officielle correspondant à ce cycle scolaire, par la population totale de la tranche d'âge officielle correspondant à ce cycle. Contrairement au taux brut de scolarisation, le taux net de scolarisation est toujours inférieur à 100 % car il ne prend en compte que les enfants inscrits dans le cycle scolaire considéré et qui sont dans la tranche d'âge officielle correspondant à ce cycle.

Indice de parité des sexes dans l'éducation : c'est un indicateur qui mesure l'égalité des chances entre les filles et les garçons en matière de scolarisation. Il est calculé en divisant le taux (net ou brut) de scolarisation des filles par le taux de scolarisation des garçons.

Abandon / décrochage scolaire : c'est le phénomène par lequel un élève quitte l'école avant d'avoir terminé un cycle scolaire. Il peut être dû à des facteurs tels que la pauvreté, les grossesses précoces, les conflits armés, etc.

Taux d'achèvement d'un cycle d'enseignement : c'est le pourcentage d'enfants âgés de 3-5 ans au-dessus de l'âge prévu pour la dernière classe du cycle correspondant et qui ont achevé ce cycle.

Taux d'alphabétisation : le pourcentage de la population adulte (15 ans et plus) qui sait lire et écrire dans une langue quelconque. Il est calculé en divisant le nombre d'adultes alphabétisés par la population adulte totale.

Niveau d'instruction : le niveau de formation qu'une personne a atteint. Il est généralement mesuré par le niveau d'enseignement qu'un individu a achevé avec succès.

Taux de transition effectif : le pourcentage d'élèves qui passent d'un niveau d'enseignement à l'autre, sans tenir compte des redoublants. Il s'agit d'un indicateur important pour mesurer la progression des élèves dans le système éducatif et pour identifier les éventuels obstacles à la poursuite des études.

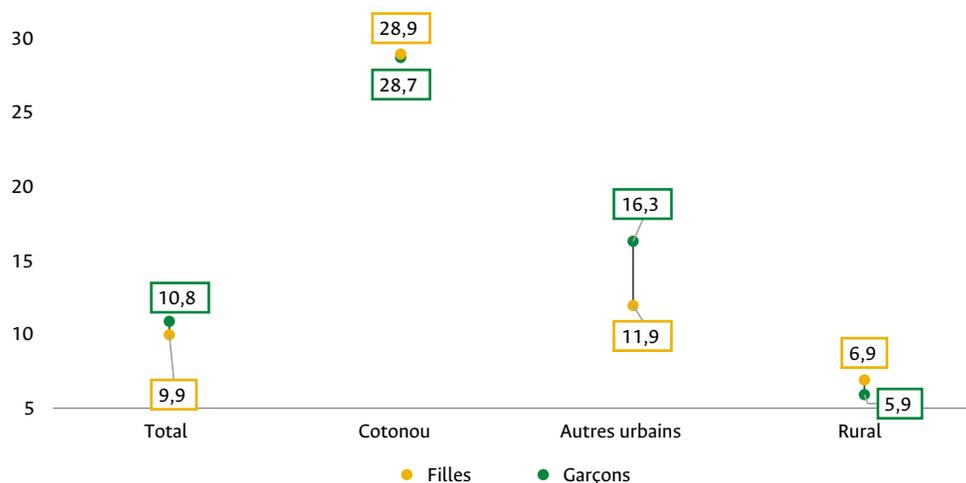
Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire au Bénin concerne les enfants âgés de 2 ans et demi à 5 ans. Il s'appréhende comme l'accès à un environnement d'apprentissage stimulant et propice au développement global des enfants avec pour objectif de favoriser la réussite de ceux-ci dans leur cursus scolaire, tout en développant leur éveil cognitif.

Les statistiques nationales obtenues à l'EHCVM 2021/2022 montrent qu'au Bénin, le taux de scolarisation au préscolaire est très faible, comparé aux autres pays d'Afrique subsaharienne qui se situe selon

l'UNESCO autour de 29,3 %. Il est estimé en moyenne autour de 10,4 %. Cependant, des disparités sont observées entre les filles et les garçons selon le milieu de résidence. Les données montrent que le pourcentage d'enfants âgés de 2 ans et demi à 5 ans fréquentant l'école maternelle est de 9,9 % chez les filles et 10,8 % chez les garçons. Selon le milieu de résidence, les disparités entre les filles et les garçons en matière de taux de préscolarisation sont plus élevées dans les autres milieux urbains (4,4 points de pourcentage en faveur des garçons), alors qu'ils sont plus faibles à Cotonou (0,2 point de pourcentage en faveur des garçons) et en milieu rural (1 point de pourcentage en faveur des filles).

Graphique 3.1. Pourcentage d'enfants en âge préscolaire (2 ans et demi-5 ans), par sexe et par milieu de résidence



EHCVM 2021/2022

Transition effective du primaire au secondaire

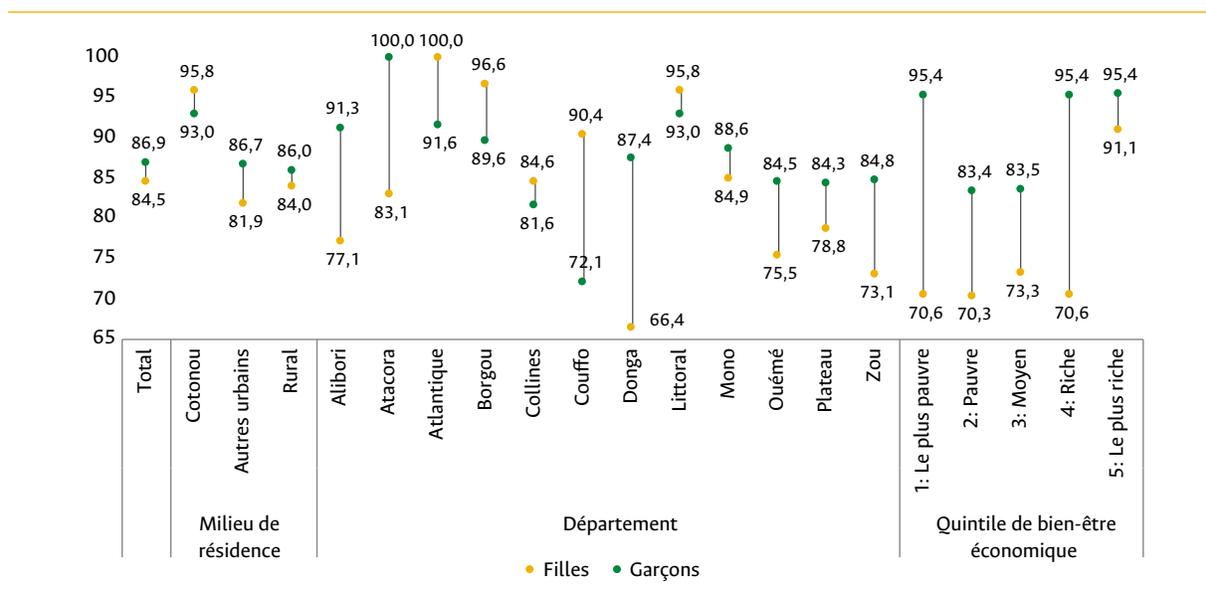
Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, le taux de transition effectif du primaire au secondaire au Bénin est d'environ 85,7 %. Il est plus élevé chez les garçons (86,9 %) que chez les filles (84,5 %). Selon le milieu de résidence, l'on observe quelques variations. Alors que c'est dans la capitale économique Cotonou qu'on

retrouve les taux les plus élevés de transition effectifs du primaire au secondaire, le pourcentage de filles est plus important (95,8 %) que celui des garçons (93 %). En revanche, les taux les plus faibles sont observés en milieu rural avec des pourcentages plus élevés chez les garçons (86 %) que chez les filles (84 %). Enfin, c'est dans les milieux urbains secondaires qu'on enregistre les écarts les plus élevés entre les filles et les garçons (4,7 points de pourcentage).

Des variations sont aussi observées dans les départements et selon les quintiles de richesse. Au niveau des départements, les écarts les plus grands entre les filles et les garçons sont observés dans le département de la Donga, à hauteur de 21 points de pourcentage (66,4 % chez les filles contre 87,4 % chez les garçons) et les écarts les plus faibles dans le département du Littoral (95,8 % chez les filles contre 93 % chez les gar-

çons, soit 2,8 points de pourcentage). Selon le quintile de revenu, le taux de transition effectif du primaire au secondaire est plus élevé chez les garçons que chez les filles dans tous les quintiles de bien-être économique. Toutefois, les écarts les plus élevés sont observés dans le quintile des plus pauvres (24,8 points de pourcentage), et les écarts les plus faibles dans le quintile des plus riches (4,4 points de pourcentage).

Graphique 3.2. Taux de transition effectif du primaire au secondaire (programmes généraux), par sexe et par milieu de résidence



Source : EHCVM 2021/2022

Taux brut de scolarisation

Le Taux brut de scolarisation (TBS) est l'un des indicateurs recommandés par l'ODD 4, ainsi que les programmes et plans de développement en matière d'éducation. Il permet d'apprécier et de mesurer l'accès à la scolarisation quel que soit le niveau d'enseignement considéré.

Au Bénin, les garçons ont globalement plus de chance d'être scolarisés que les filles dans tous les cycles d'enseignement. Dès lors, les écarts entre les TBS des filles et celui des garçons se situent autour de 3,8 points de pourcentage au primaire¹¹ (93,1 % chez les filles et 96,9 % chez les garçons), 3,1 points de pourcentage au secondaire¹² (44,3 % chez les filles et 47,4 % chez les garçons), et 5,5 points de pourcentage au supérieur¹³ (13,5 % chez les garçons et 8 % chez les filles). Par ailleurs, de nombreuses variations existent

11 Il s'agit des enfants âgés entre 6 et 11 ans.

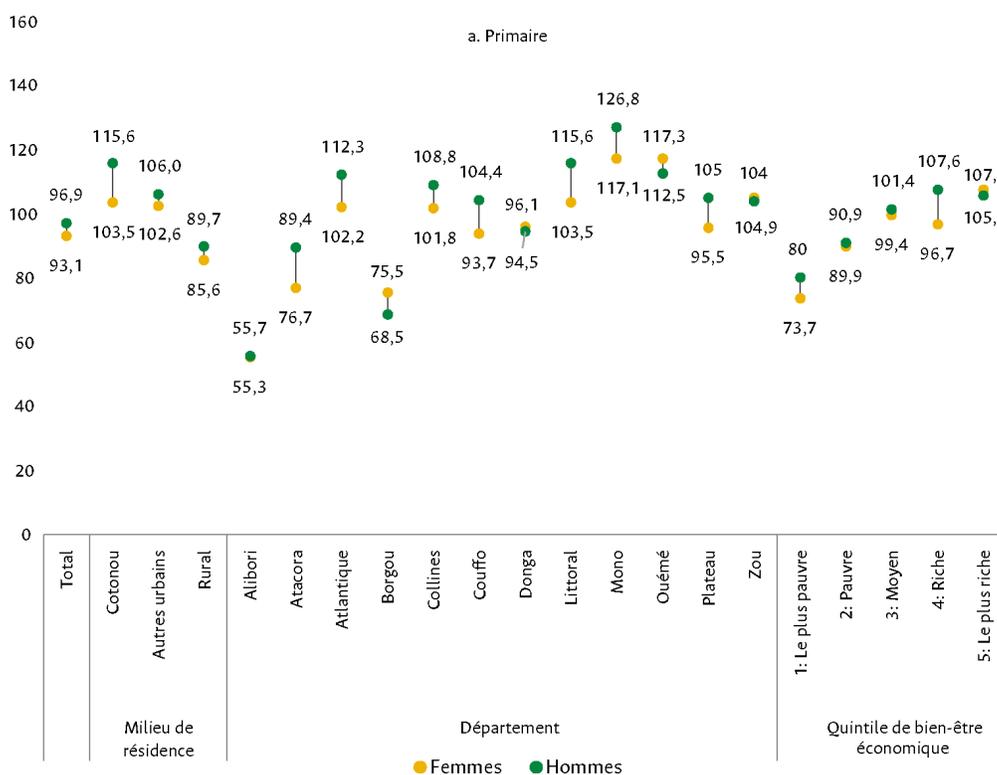
12 Ce cycle concerne les enfants âgés entre 12 et 18 ans

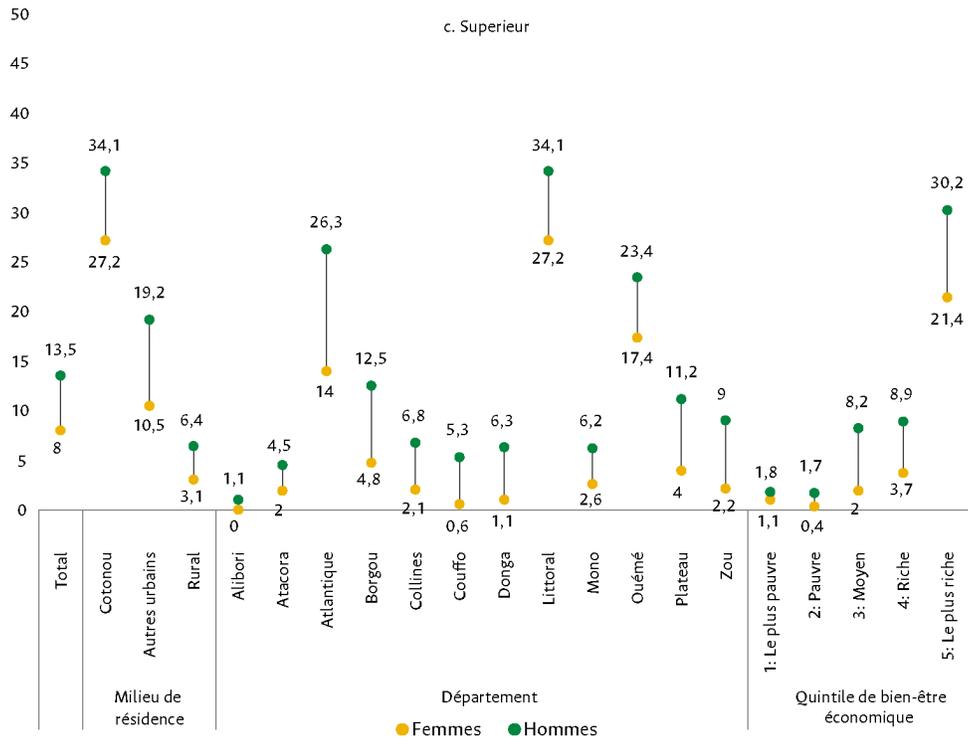
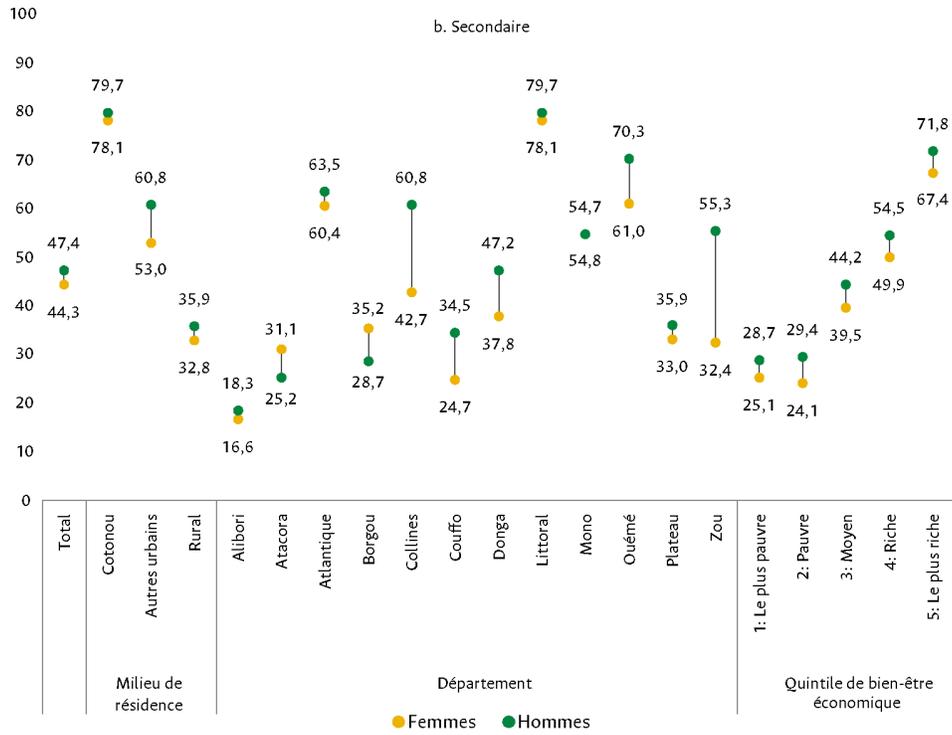
13 Ce cycle concerne les personnes âgées entre 19 ans et 24 ans

selon le milieu de résidence. Par exemple, au cycle primaire, les écarts les plus élevés en matière de TBS sont observés à Cotonou (12,1 points de pourcentage), alors qu'aux cycles secondaire et supérieur c'est dans les autres milieux urbains (respectivement 7,8 et 8,7% points de pourcentage) que les écarts sont les plus élevés. De plus, selon les départements, les données montrent que les écarts les plus élevés de TBS au primaire entre les filles et les garçons sont observés dans le département de l'Atacora (12,7 points de pourcentage), alors que les écarts les plus élevés de TBS entre

les filles et les garçons au secondaire et au supérieur sont observés respectivement dans les départements de Zou (22,9 points de pourcentage) et de l'Atlantique (12,3 points de pourcentage). Enfin, selon les quintiles de bien-être économique, les données indiquent que les écarts de TBS les plus importants entre les filles et les garçons se situent dans le quintile des riches pour le cycle primaire (10,9 points de pourcentage), le quintile des pauvres dans le cycle secondaire (5,3 points de pourcentage) et le quintile des plus riches dans le cycle supérieur (8,8 points de pourcentage).

Graphique 3.3. Taux brut de scolarisation au primaire, au secondaire, et au supérieur par sexe, milieu de résidence, et quintile de bien-être économique





Source : EHCVM 2021/2022

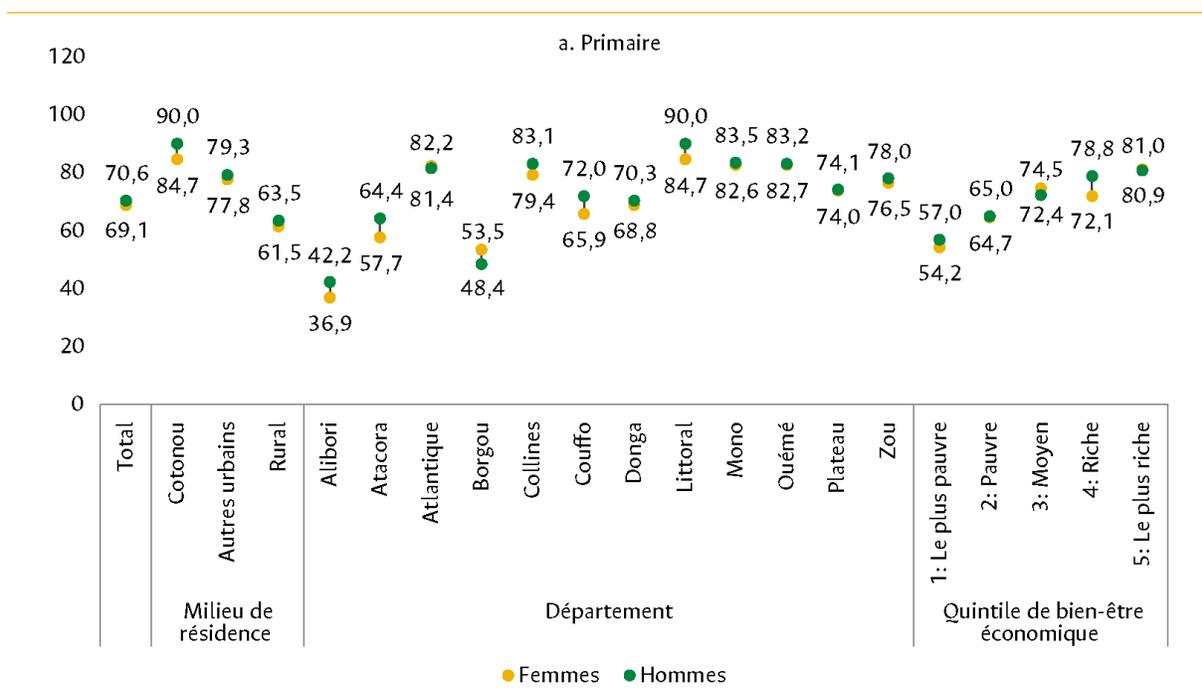
Taux net de scolarisation

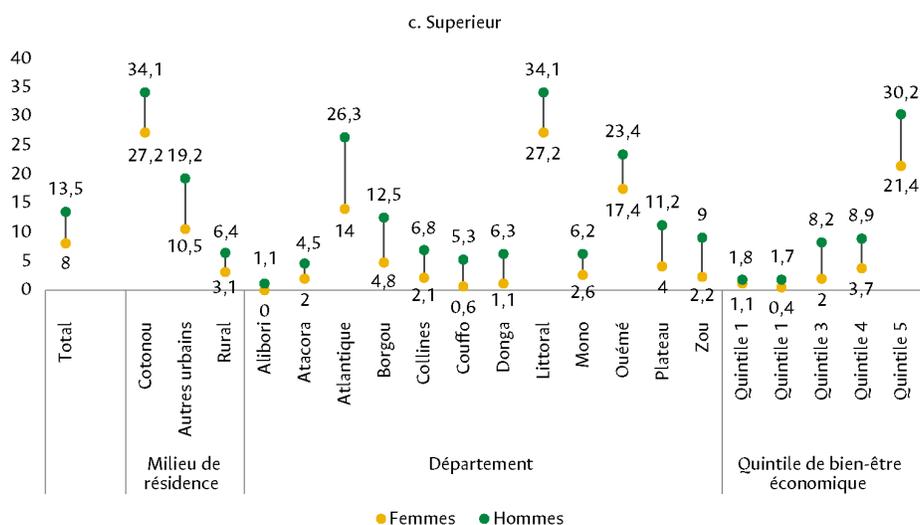
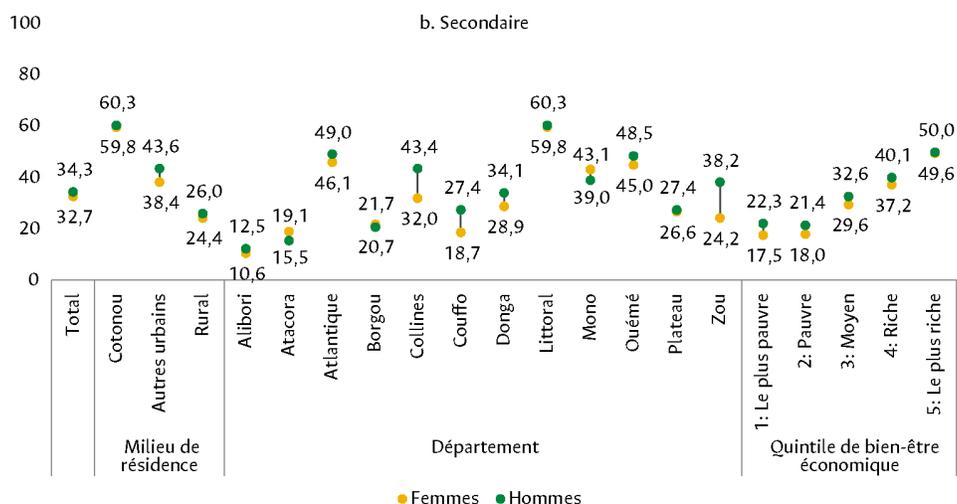
Comme le TBS, le Taux net de scolarisation (TNS) est également l'un des indicateurs recommandés dans l'ODD 4 pour capter l'accès à la scolarisation dans différents cycles d'enseignement.

Selon les données de l'EHCVM 2021 /2022, le TNS au Bénin est globalement plus élevé chez les garçons que les filles quel que soit le cycle d'enseignement. Toutefois, des variations existent selon le milieu de résidence. En moyenne sur le plan national, les écarts de TNS entre les filles et les garçons se situent autour de 1,5 point de pourcentage au primaire (69,1 % chez les filles et 70,6 % chez les garçons), 1,6 point de pourcentage au secondaire (32,7 % chez les filles et 34,3 % chez les garçons) et 5,5 points de pourcentage au supérieur (8,0 % chez les filles et 13,5 % chez les garçons). Par ailleurs, de nombreuses variations existent selon le milieu de résidence. En effet, au pri-

maire, les écarts les plus élevés en matière de TNS sont observés à Cotonou (5,3 points de pourcentage), alors qu'au secondaire et au supérieur c'est dans les autres milieux urbains soient respectivement 5,1 et 8,7 points de pourcentage. Selon les départements, les données montrent que les écarts les plus élevés de TNS au primaire entre les filles et les garçons sont observés dans le département de l'Atacora (6,7 points de pourcentage), tandis qu'au secondaire et au supérieur lesdits écarts sont respectivement observés dans le département du Zou (14 points) et de l'Atlantique (12,3 points de pourcentage). L'analyse selon les quintiles de bien-être économique montre que les écarts de TNS les plus élevés entre les filles et les garçons au primaire sont observés dans le quintile des riches (6,7 points de pourcentage), alors qu'ils sont observés dans le quintile des plus pauvres au secondaire (4,8 points de pourcentage) et le quintile des plus riches au supérieur (8,8 points de pourcentage).

Graphique 3.4. Taux net de scolarisation au primaire, au secondaire, et au supérieur par sexe, milieu de résidence, et quintile de bien-être économique





Source : EHCVM 2021/2022

Indice de parité des sexes

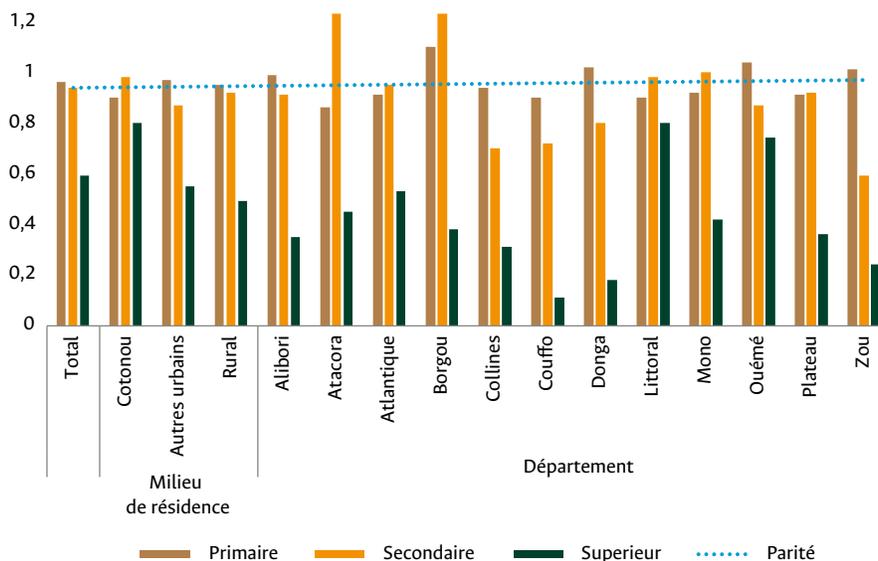
L'Indice de parité des sexes (IPS) mesure l'égalité de chances entre les filles et les garçons en matière de scolarisation. Un IPS égal à 1 indique une parfaite parité entre les filles et les garçons. Un IPS inférieur à 1 indique une disparité en faveur des garçons, tandis qu'un IPS supérieur à 1 indique une disparité en faveur des filles. De manière globale, l'IPS au Bénin, calculé à partir du TBS est inférieur à 1 dans tous les

cycles d'enseignement, soit 0,96 au primaire, 0,94 au secondaire et 0,59 au supérieur. Cela signifie que les garçons ont globalement plus de chance d'être scolarisés que les filles peu importe le cycle d'enseignement. Toutefois, l'on observe des variations. Selon le milieu de résidence, l'IPS le plus élevé est observé dans les autres milieux urbains dans l'enseignement primaire (0,97), à Cotonou dans l'enseignement secondaire (0,98) et supérieur (0,80). Par ailleurs, au niveau des départements, l'IPS se situe à 0,90 dans les départements de Couffo et du Littoral et à 1,10 dans le dé-

partement de Borgou pour ce qui est du primaire. En revanche, au secondaire, l'IPS va de 0,70 dans le département des Collines à 1,23 dans les départements

de l'Atacora et de Borgou. Au supérieur, l'IPS évolue entre 0,18 dans le département de Donga à 0,80 dans le département du Littoral.

Graphique 3.5. Indice de parité entre les sexes, par cycle d'enseignement et milieu de résidence



Source : EHCVM 2021/2022

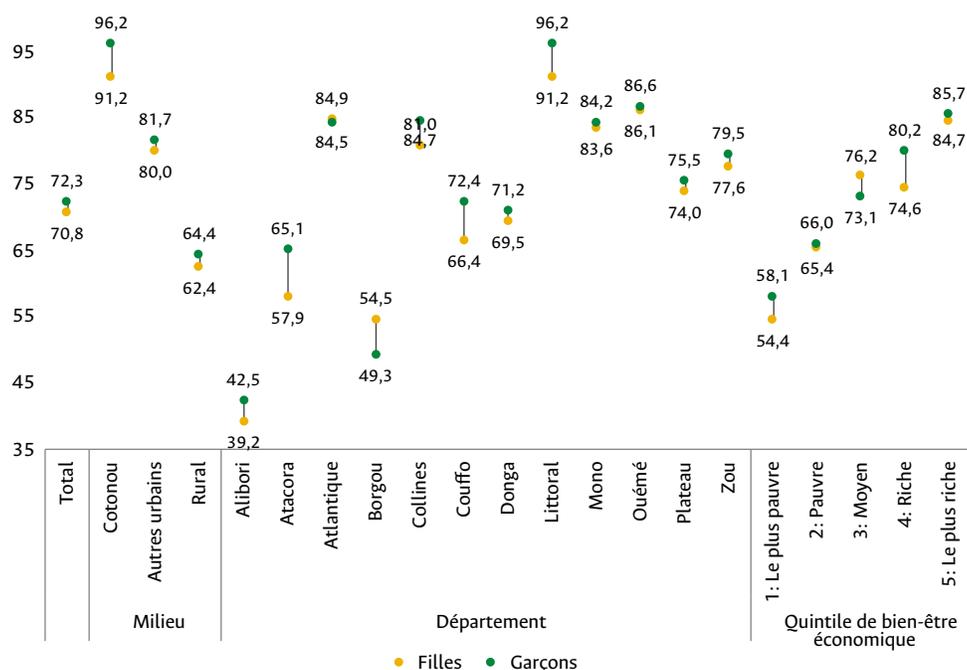
Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire

Cet indicateur renseigne sur la proportion d'enfants en âge d'être inscrits au primaire qui sont effectivement inscrits au primaire ou au secondaire. Il s'agit d'un indicateur important qui figure dans la Liste minimale d'indicateurs de genre des Nations unies.

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, le taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire au Bénin se situe en moyenne autour de 71,5 %, avec une faible disparité entre les filles et les garçons (70,8 % chez les filles et 72,3 % chez les garçons). De plus, la désagrégation selon le milieu de résidence montre que le taux net de scolarisation ajusté est plus

élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, surtout à Cotonou. Toutefois, les écarts entre les filles et les garçons sont de 5 points de pourcentage à Cotonou, 1,7 points de pourcentage dans les autres milieux urbains et 2 points de pourcentage en milieu rural. Au niveau des départements, les écarts entre les filles et les garçons en matière de taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire évoluent entre 0,4 dans le département de l'Atlantique à 7,2 dans le département de l'Atacora. Pour ce qui est des quintiles de bien-être économique, le graphique 3.6 montre que le taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire augmente au fur et à mesure qu'on évolue du quintile des plus pauvres au quintile des plus riches. Toutefois, c'est dans le quintile des riches qu'on retrouve les écarts les plus élevés (5,6 points de pourcentage).

Graphique 3.6. Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire, par sexe et par milieu de résidence



Source : EHCVM 2021/2022

La non-scolarisation

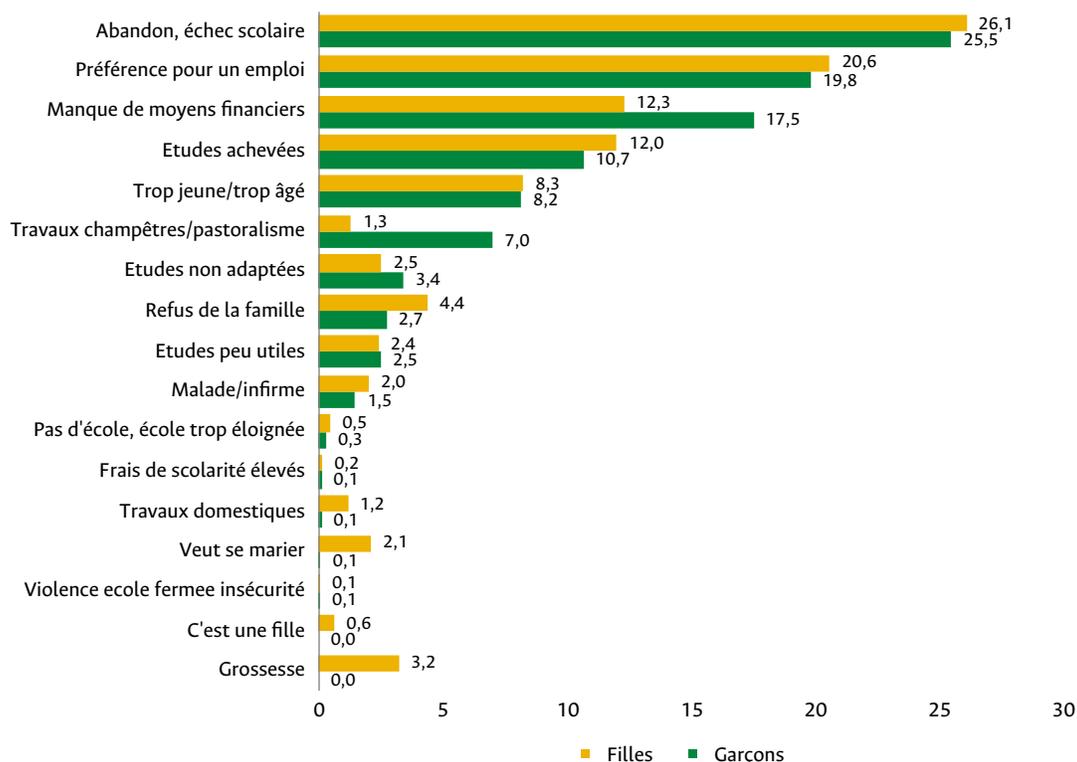
La non-scolarisation renvoie à la proportion d'enfants en âge d'être scolarisés¹⁴ et qui ne le sont pas effectivement. Il peut s'agir d'enfants qui n'ont jamais été scolarisés, d'enfants qui ont quitté l'école avant d'avoir terminé un cycle de scolarisation ou d'enfants qui ne sont pas inscrits dans une école. Diverses raisons sont avancées par les individus enquêtés pour justifier leur non-scolarisation.

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, les raisons de la non-scolarisation des enfants en âge d'être

scolarisés sont multiples et varient très souvent selon le sexe. Les raisons les plus évoquées pour les deux sexes sont l'abandon ou l'échec scolaire (25,5 % des garçons contre 26,1 % des filles) et la recherche d'un emploi (19,8 % des garçons contre 20,6 % des filles). Toutefois, les raisons de la non-scolarisation pour lesquelles l'on observe les écarts les plus élevés entre les filles et les garçons sont les travaux champêtres et le pastoralisme (5,7 points de pourcentage en faveur des garçons), le manque de moyens financiers (5,2 points de pourcentage en faveur des garçons), et les grossesses (3,2 points de pourcentage en faveur des filles).

14 Il s'agit des tranches d'âge de 6-11 ans au primaire, 12-18 ans au secondaire et 19-23 ans au supérieur.

Graphique 3.7. Raisons de non-scolarisation en proportion des enfants âgés de 3 à 5 ans, par sexe



Source : EHCVM 2021/2022

Abandon/décrochage scolaire

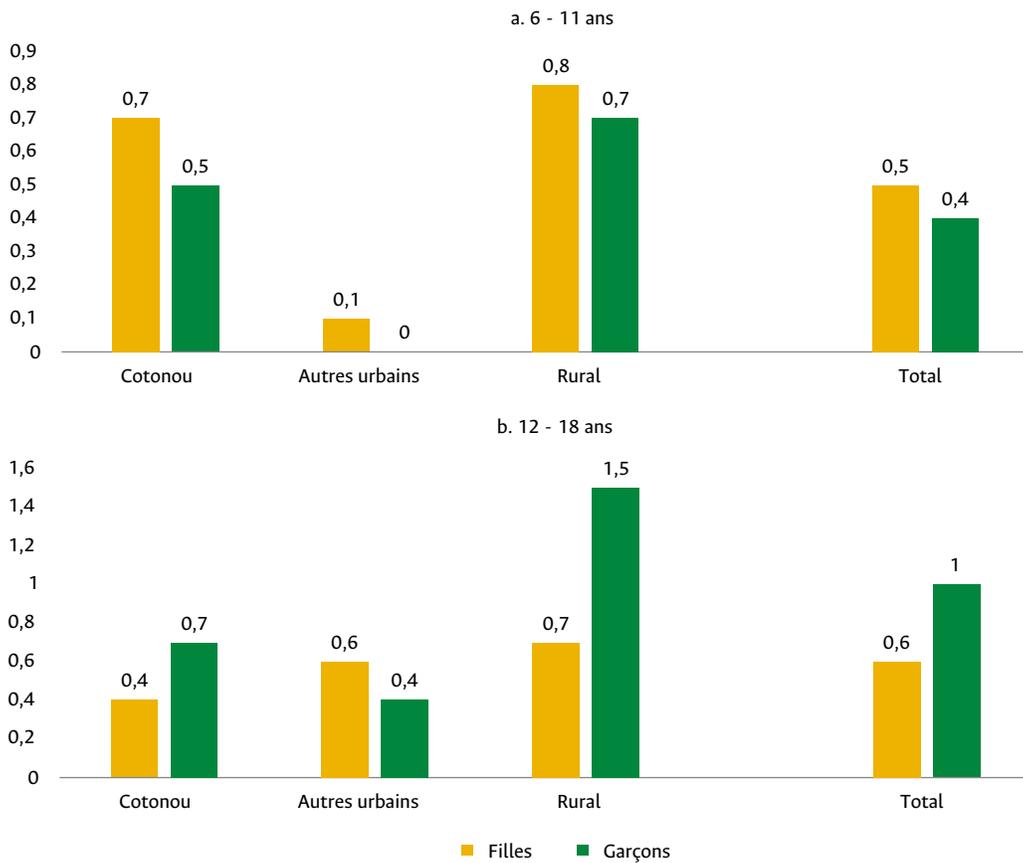
L'abandon ou le décrochage scolaire renvoie à l'interruption de la scolarité d'un élève avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle.

Taux d'abandon scolaire

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, le taux d'abandon scolaire est faible au Bénin, tant chez les 6-11 ans que chez les 12-18 ans. Toutefois, la réparti-

tion selon le sexe présente quelques variations dans les différentes tranches d'âges. Parmi les enfants de 6-11 ans, 0,4 % des garçons ont abandonné l'école parmi ceux qui étaient inscrits à l'école au cours de l'année académique 2020/2021, contre 0,5 % des filles. Parmi les enfants de 12-18 ans en revanche, ces statistiques sont de 1 % des garçons contre 0,6 % des filles. Selon les milieux de résidence, les données montrent que c'est en milieu rural qu'on trouve les taux d'abandon scolaire les plus élevés, quelle que soit la tranche d'âge considérée.

Graphique 3.8. Taux d'abandon scolaire, par sexe et par milieu de résidence



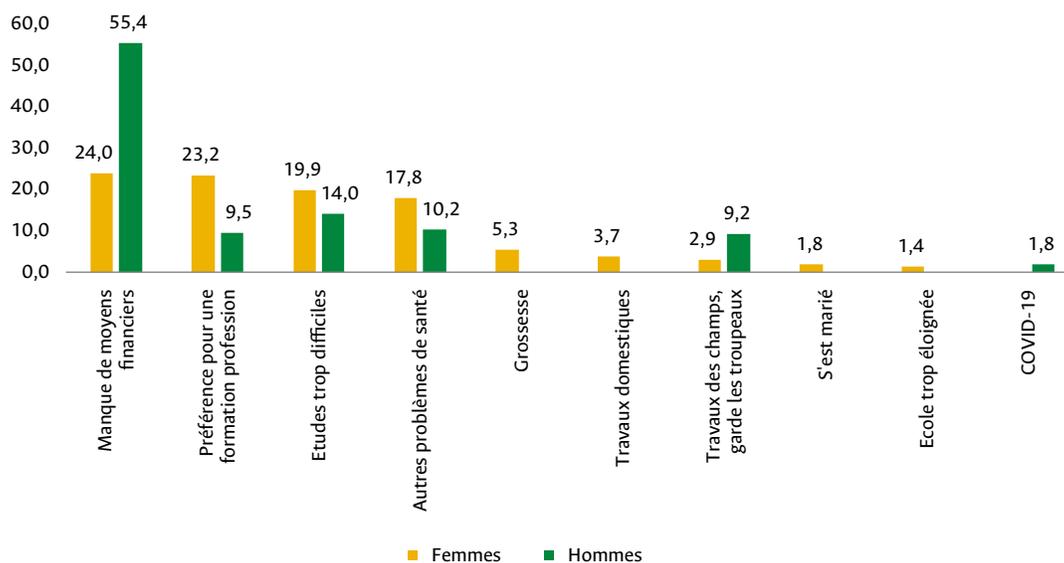
Source : EHCVM 2021/2022

Raisons de l'abandon scolaire

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, plusieurs raisons sont à l'origine de l'abandon et du décrochage scolaire au Bénin. Toutefois, les raisons sont variées selon les sexes. La principale raison de l'abandon scolaire est le manque de moyens financiers (55,4 % des garçons contre 24 % des filles). Une autre raison est que les personnes concernées trouvent les études trop difficiles (14 % des garçons contre 19,9 % des filles).

De plus, 9,5 % des garçons déclarent avoir abandonné l'école parce qu'ils ont une préférence pour une formation professionnelle, contre 23,2 % des filles. Enfin comme autres raisons de l'abandon ou du décrochage scolaire, on retrouve les problèmes de santé (17,8 % des filles contre 10,2 % des garçons), et l'occupation par les travaux champêtres et la garde des troupeaux (2,9 % des filles contre 9,2 % des garçons).

Graphique 3.9. Raisons de l'abandon ou du décrochage scolaire, par sexe



Source : EHCVM 2021/2022

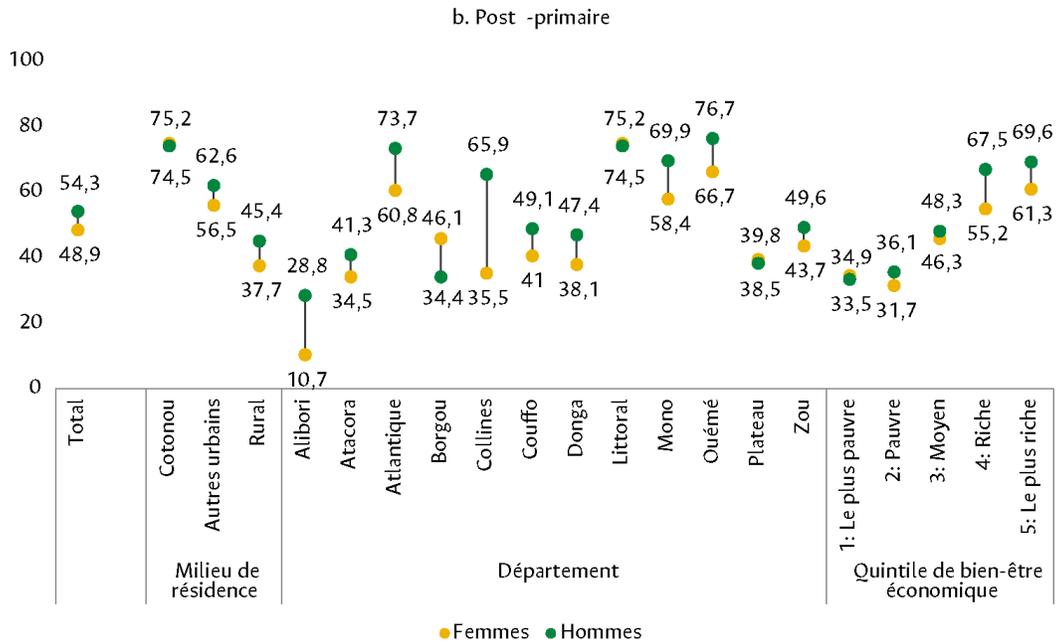
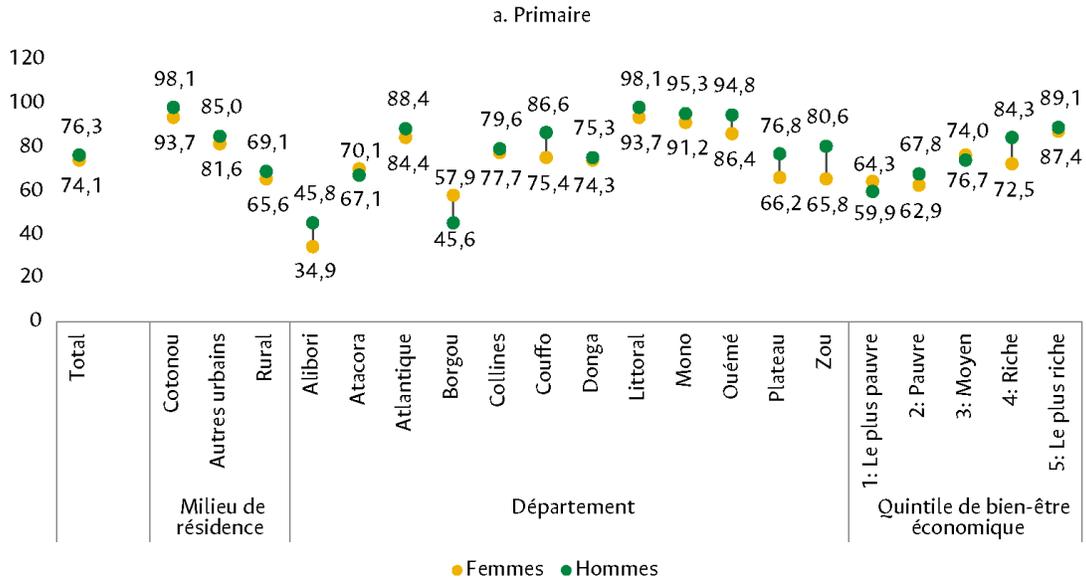
Taux d'achèvement au primaire et au post-primaire

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022 du Bénin, le taux d'achèvement au primaire sur le plan national est plus élevé chez les garçons (76,3 %) que chez les filles (74,1 %). Cependant, l'écart entre filles et garçons varie selon le milieu de résidence. Dans la capitale économique Cotonou, 4,4 points d'écart séparent les filles (93,7 %) des garçons (98,1 %). Dans les autres milieux urbains, les écarts sont de 3,4 points de pourcentage (81,6 % chez les filles et 85 % chez les garçons), alors qu'ils sont de 3,6 points de pourcentage en milieu rural (65,6 % chez les filles et 69,1 % chez les garçons).

Au niveau du post-primaire, les taux d'achèvement sont plus faibles et se situent en moyenne autour de 48,9 % chez les filles et 54,3 % chez les garçons. L'analyse selon le milieu de résidence montre que le taux d'achèvement au post-primaire est plus élevé chez les

filles (75,2 %) que chez les garçons (74,5 %) à Cotonou alors que les taux sont plus élevés chez les garçons dans les autres milieux urbains et en milieu rural. L'analyse par département présente une certaine variation entre les filles et les garçons au niveau des taux d'achèvement. Par exemple, les écarts entre les filles et les garçons en matière de taux d'achèvement au primaire sont plus élevés dans les départements du Zou (14,8 points de pourcentage) et du Borgou (12,3 points de pourcentage). Dans le post-primaire, les écarts les plus élevés entre les filles et les garçons sont observés dans les départements des Collines (30,5 points de pourcentage) et de l'Alibori (18,1 points de pourcentage). Enfin, les données de l'EHCVM 2021/2022 montrent que les taux d'achèvement au primaire sont plus élevés chez les filles (34,9 %) que chez les garçons (33,5 %) dans le quintile des plus pauvres alors que dans le quintile des plus riches c'est le contraire (69,6 % chez les garçons contre 61,3 % chez les filles). En revanche, pour ce qui est du taux d'achèvement au post-primaire, les pourcentages sont plus élevés chez les garçons dans tous les quintiles de bien-être économique.

Graphique 3.10. Taux d'achèvement au primaire et au post-primaire, par sexe et par milieu de résidence et par département



Source : EHCVM 2021/2022

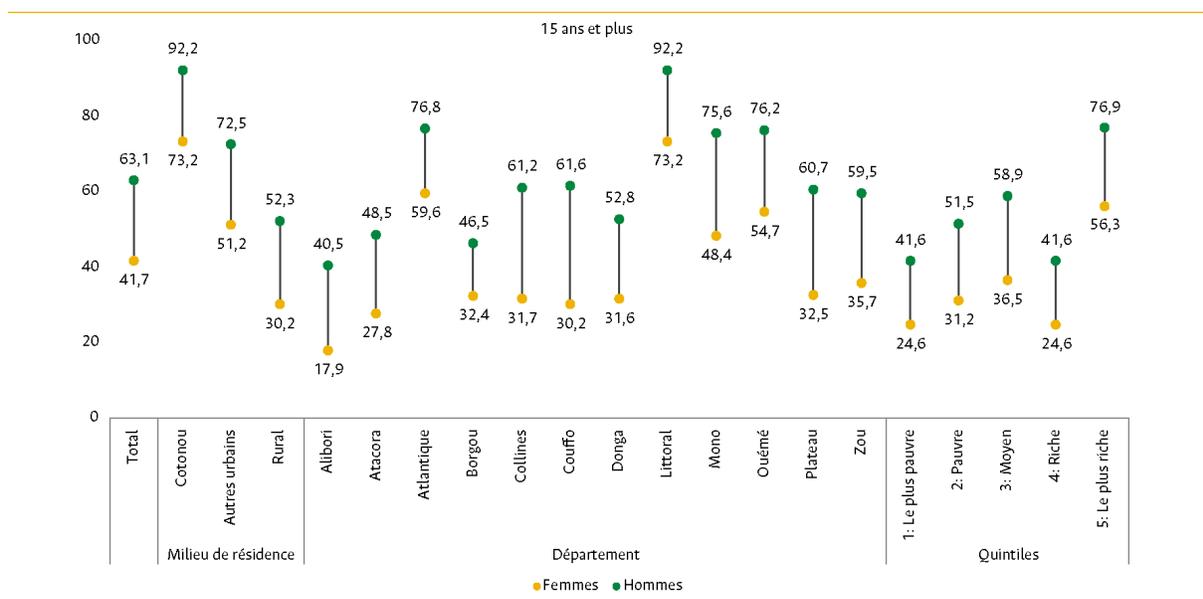
Alphabétisation et instruction

Alphabétisation

Les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent un écart très important entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation, tant chez les personnes âgées de 15 à 24 ans que chez les personnes âgées de 15 ans et plus. Spécifiquement, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus au Bénin est en moyenne autour de 41,7 % pour les filles et 63,1 % pour les garçons. Selon le milieu de résidence, les taux d'alphabétisation demeurent plus élevés chez les hommes peu importe le milieu. Toutefois, les écarts

entre les femmes et les hommes varient grandement. Ils se situent autour de 18,9 points de pourcentage à Cotonou, 21,3 points de pourcentage dans les autres milieux urbains, et 22,1 points de pourcentage en milieu rural. Dans les départements, les écarts entre les femmes et les hommes en matière d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus vont de 14 points de pourcentage dans le département du Borgou à 31,4 points de pourcentage dans le département du Couffo. Enfin, selon le quintile de bien-être économique, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus augmente avec le quintile de bien-être économique et les écarts les plus importants sont observés dans les quintiles des personnes moyennes et des plus riches (22,4 et 20,6 points de pourcentage, respectivement).

Graphique 3.11. Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et par milieu de résidence

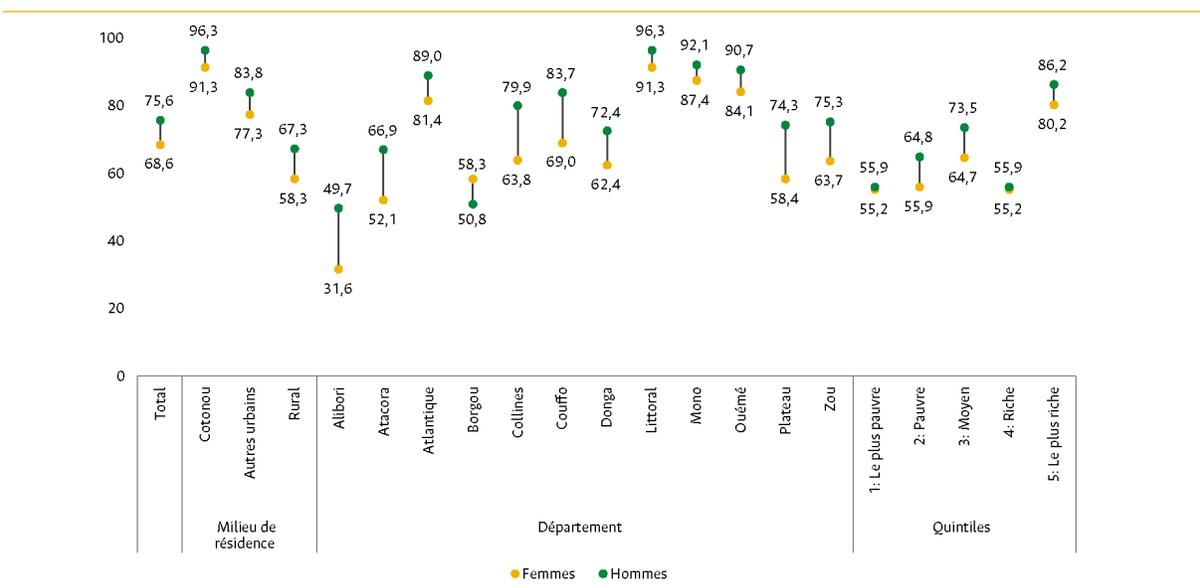


Source : EHCVM 2021/2022

Chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation est de 68,6 % pour les filles et 75,6 % pour les garçons. Ces taux demeurent plus élevés chez les garçons quel que soit le milieu de résidence et les écarts entre les filles et les garçons se situent autour de 5,1 points de pourcentage à Cotonou, 6,5 points de pourcentage dans les autres milieux urbains et 9 % en milieu rural. Dans les départements, les écarts entre les femmes et les hommes en matière d'alphabétisation

des personnes âgées de 15 à 24 ans vont de 4,7 points de pourcentage dans le département du Mono à 18,2 points de pourcentage dans le département de l'Alibori. Enfin, selon le quintile de bien-être économique, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans augmente avec le quintile de bien-être économique et les écarts les plus importants sont observés dans les quintiles des pauvres et des personnes moyennement aisées (8,9 points de pourcentage).

Graphique 3.12. Taux d’alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe et par milieu de résidence



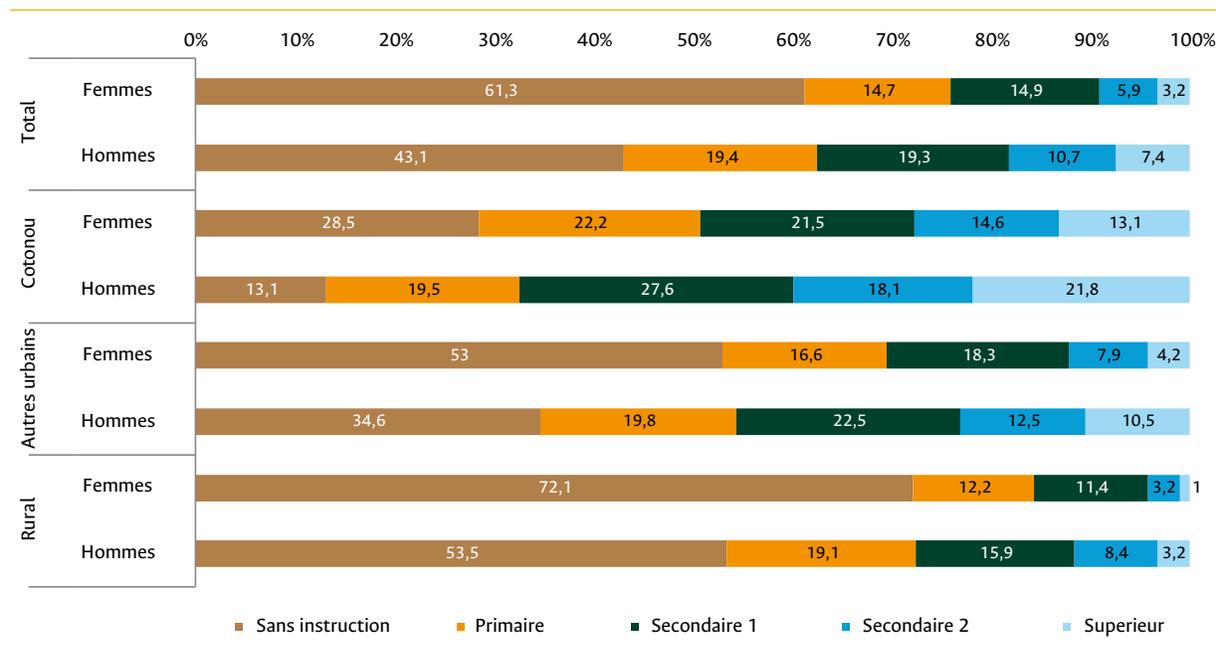
Source : EHCVM 2021/2022

Niveau d’instruction

Selon les données de l’EHCVM 2021/2022, des disparités existent entre les femmes et les hommes en matière d’instruction tant pour les personnes âgées de 15 ans et plus que pour celles âgées de 25 ans et plus au Bénin. Ainsi, pour les personnes âgées de 15 ans et plus, 61,3 % des filles n’ont aucune instruction, contre 43,1 % des garçons. Lorsque le cycle d’enseignement est considéré, les écarts entre les femmes et les hommes sont de 4,7 points de pourcentage au primaire (14,7 % des filles contre 19,4 % des garçons), 4,4 points de pourcentage au premier cycle secondaire (14,9 % des filles contre 19,3 % des garçons), 4,8 points

de pourcentage au deuxième cycle secondaire (5,9 % des filles contre 10,7 % des garçons) et 4,2 points de pourcentage au supérieur (3,2 % de filles contre 7,4 % des garçons). Toutefois, il convient de préciser que les disparités entre les filles et les garçons en matière de scolarisation sont plus élevées à Cotonou pour le cycle supérieur (8,7 points de pourcentage), en milieu rural pour les autres cycles d’enseignement (18,6 points de pourcentage pour les personnes sans instruction, 6,9 points de pourcentage pour le primaire, 4,5 points de pourcentage pour le premier cycle secondaire et 5,2 points de pourcentage pour le deuxième cycle secondaire).

Graphique 3.13. Niveau d’instruction des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et par milieu de résidence

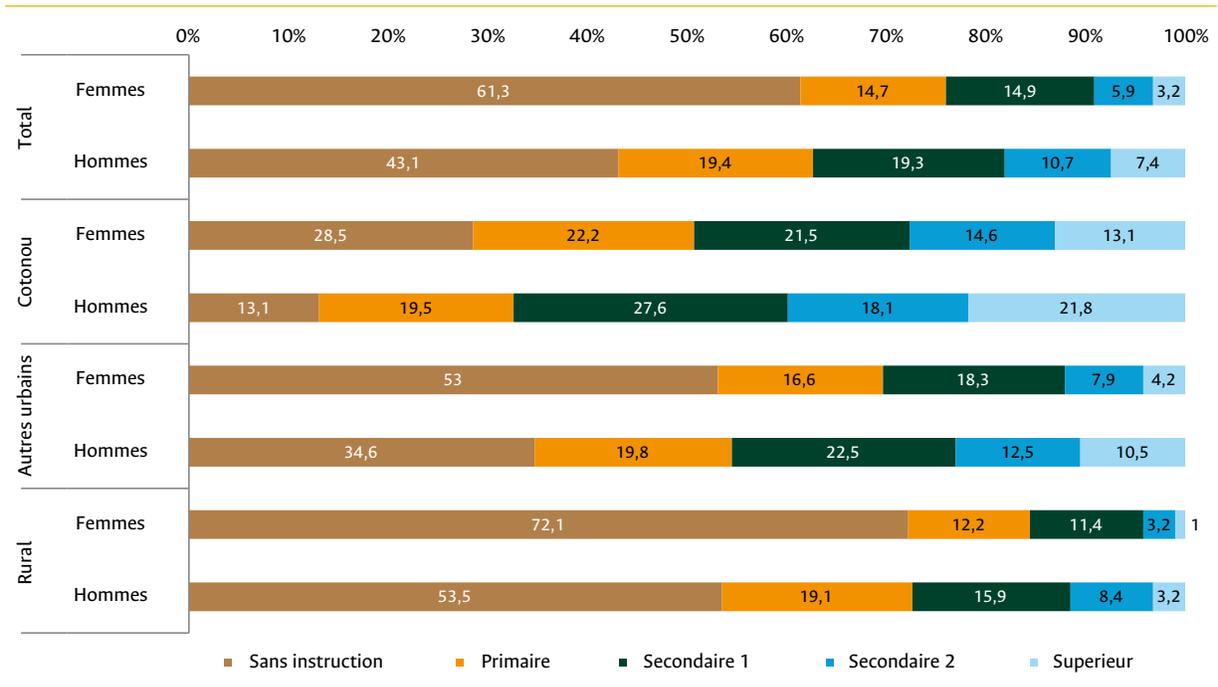


Source : EHCVM 2021/2022

Chez les personnes âgées de 25 ans et plus, les tendances sont quasiment similaires. Le pourcentage de personnes sans instruction dans cette tranche d’âge est plus élevé chez les femmes (72,9 %) que chez les hommes (50,7 %). De plus, l’analyse selon le cycle d’enseignement montre que le primaire est celui qui enregistre les disparités entre les femmes et les hommes les plus élevées en matière d’instruction (7,4 points de pourcentage en faveur des garçons), tandis que le premier cycle secondaire est celui qui enregistre les disparités les plus faibles entre les filles et

les garçons (4,3 points de pourcentage en faveur des garçons). Par ailleurs, les données selon le milieu de résidence révèlent que les disparités entre les filles et les garçons en matière de scolarisation des personnes âgées de 25 ans et plus sont plus élevées à Cotonou pour le cycle supérieur (13 points de pourcentage), dans les autres milieux urbains pour les cycles secondaire 1 (4,6 points de pourcentage) et secondaire 2 (5 points de pourcentage) et en milieu rural pour les personnes sans instruction (23 points de pourcentage) et dans le cycle primaire (10,2 points de pourcentage).

Graphique 3.14. Niveau de d’instruction des personnes âgées de 25 ans et plus, par sexe et par milieu de résidence



Source : EHCVM 2021/2022



Chapitre 4. Emploi



Ce chapitre analyse les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'emploi au Bénin. Il s'articule autour des indicateurs relatifs à la participation au marché du travail ainsi qu'aux caractéristiques des emplois occupés par les travailleurs.

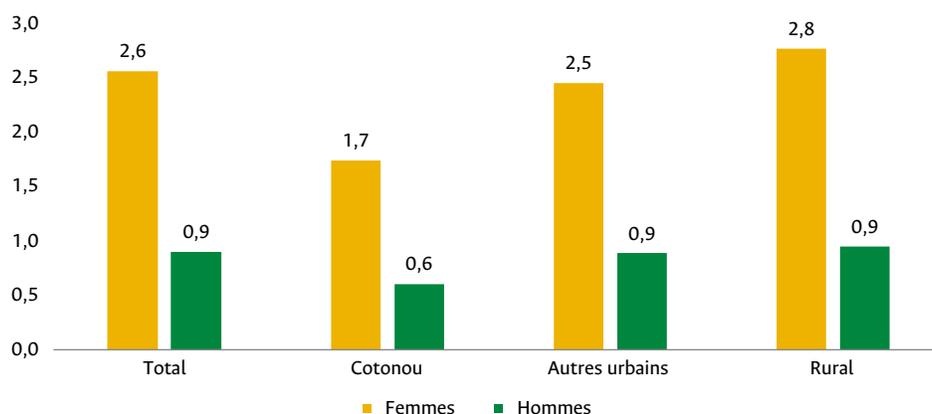
Emploi du temps

Tâches domestiques non rémunérées

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, chaque femme béninoise (âgée de 15 ans et plus) consacre

en moyenne 2,6 heures (156 minutes) par jour au travail domestique contre 0,9 heure (54 minutes) pour les hommes. Ainsi, chaque femme adulte consacre en moyenne 102 minutes de plus par jour que les hommes aux tâches domestiques considérées. L'écart entre les hommes et les femmes relativement aux tâches domestiques est plus élevé en milieu rural (108 minutes de plus pour les femmes) par rapport aux milieux urbains (66 minutes de plus à Cotonou et 96 minutes de plus dans les milieux urbains secondaires).

Graphique 4.1. Temps consacré au travail domestique non rémunéré, par sexe et par milieu de résidence



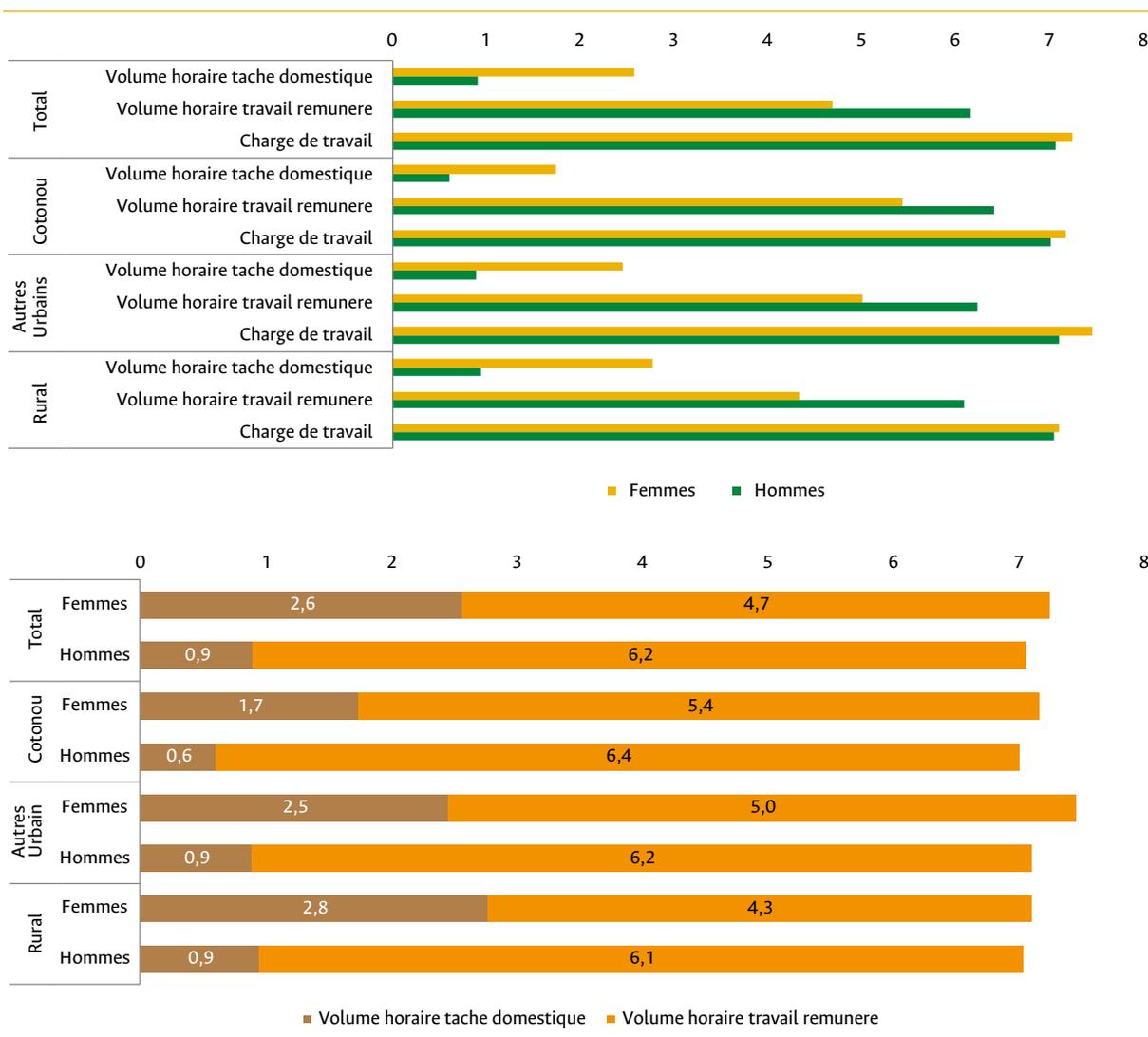
Source : EHCVM 2021/2022

Charge de travail

La charge de travail est l'ensemble du temps consacré au travail (rémunéré ou non). Il comprend donc le temps consacré au travail domestique non rémunéré (tâches et soins domestiques) mais aussi celui consacré au travail rémunéré (emploi principal et secondaire). Les données de l'EHCVM 2021/2022 indiquent que les femmes béninoises ont une charge de travail légèrement plus élevée que les hommes. En effet, elles consacrent en moyenne 7,2 heures par jour au travail contre 7,1 pour les hommes.

L'analyse de ces chiffres présente un contraste saisissant : l'essentiel du temps de travail des hommes est consacré au travail rémunéré (6,2 heures par jour en moyenne sur les 7,1 heures de travail, soit 87 % de la charge totale de travail), alors que les femmes consacrent 4,7 heures sur les 7,2 heures de travail par jour (soit 65 % de la charge totale de travail) au travail rémunéré, et les 2,6 heures restantes (35 % du temps) au travail domestique. En outre, ces tendances sont similaires peu importe le milieu de résidence, même si quelques petites variations existent. Les femmes consacrent en moyenne 1,6 heure de plus aux tâches domestiques.

Graphique 4.2. Nombre moyen d'heures consacrées au travail, par sexe, par type de travail et par milieu de résidence



Source : EHCVM 2021/2022

Participation au marché du travail

Le fait pour un individu de détenir un emploi, ainsi que le revenu généré par celui-ci lui permet de sub-

venir à ses besoins et d'améliorer son bien-être quotidien. L'activité sur le marché de l'emploi est par exemple pour les femmes un levier d'autonomisation et une garantie d'une meilleure prise en charge de la famille.

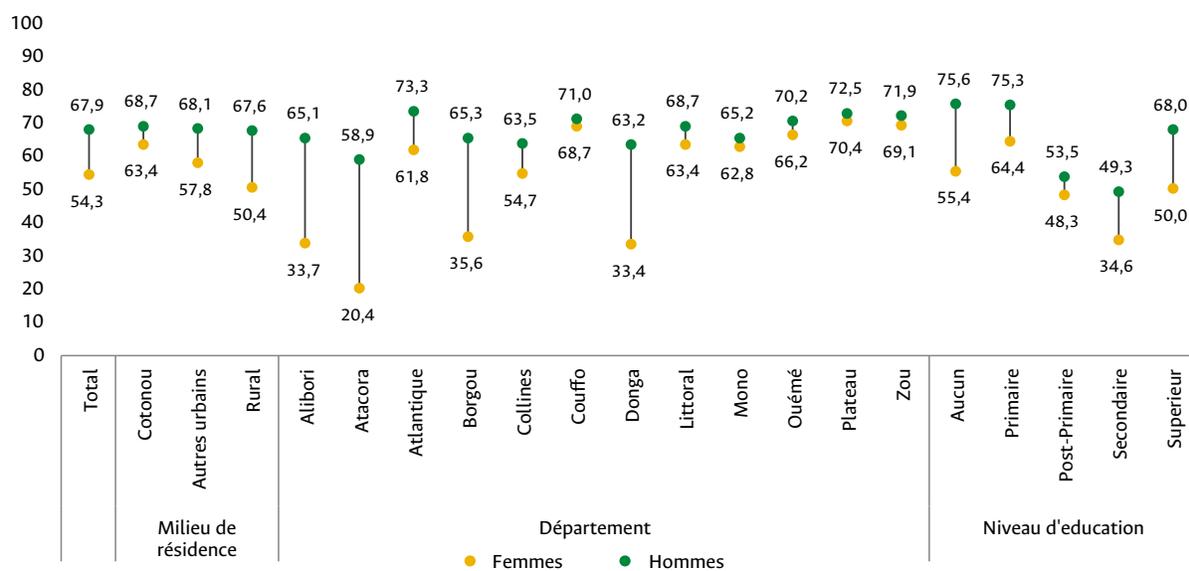
Taux d'activité

Le taux d'activité mesure la proportion de la population en âge de travailler qui est active sur le marché du travail, c'est-à-dire qui est en emploi ou au chômage. Conformément aux recommandations de la 19e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST 19), les personnes en emploi sont celles qui, au cours de la semaine de référence, se sont livrées à une activité visant à produire des biens ou à fournir des services en contrepartie d'une rémunération ou d'un profit. Par ailleurs, les personnes en situation de chômage sont celles qui ne sont pas en emploi, qui recherchent activement du travail et qui sont disponibles pour travailler.

Les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent un plus faible taux d'activité chez les femmes que chez les hommes de âgés 15 ans et plus. En effet, l'écart du taux d'activité entre les femmes et les hommes au Bénin est de 13,6 points de pourcentage (54,3 % chez les femmes contre 67,9 % chez les hommes). Cet écart entre femmes et hommes en termes de taux d'activité

varie selon le milieu de résidence, le département, ainsi que le niveau de scolarisation. Concernant le milieu de résidence, c'est en milieu rural qu'on observe les plus grandes disparités de genre en ce qui concerne le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus (17,2 points de pourcentage en défaveur des femmes) ; les écarts sont de 10,3 points de pourcentage dans les milieux urbains secondaires et de 5,2 points de pourcentage à Cotonou. De plus, le département de l'Atacora est celui qui présente les disparités les plus élevées entre les femmes et les hommes en matière de taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus (38,5 points de pourcentage) alors que le département du Plateau est celui qui enregistre les disparités les plus faibles (2,1 points de pourcentage). L'analyse selon le niveau de scolarisation montre que l'écart entre femmes et hommes en termes de taux d'activité est plus important chez les personnes sans instruction (20,1 points de pourcentage de différence), suivi de celles qui ont le niveau supérieur et secondaire (17,9 et 14,7 points de pourcentage, respectivement).

Graphique 4.3. Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe, milieu de résidence, département, et niveau d'instruction

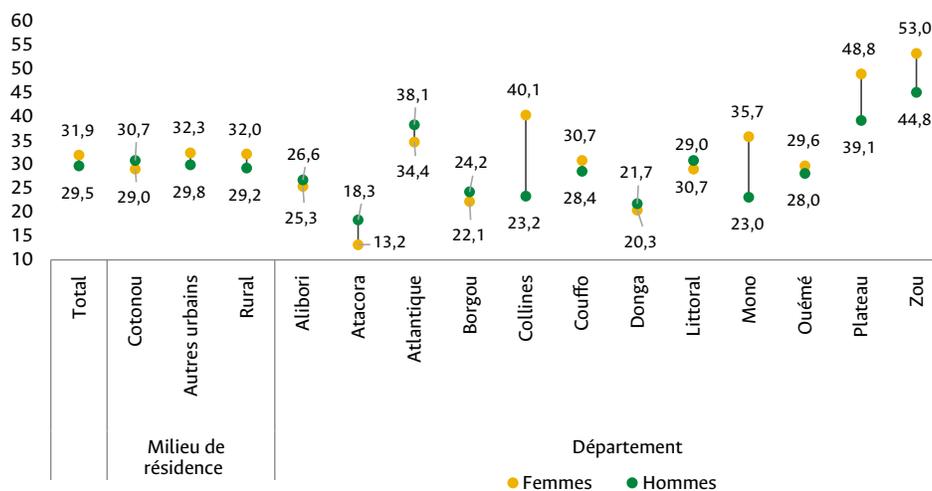


Source : EHCVM 2021/2022

Par ailleurs, chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, le taux d'activité des femmes tout comme celui des hommes est relativement plus faible peu importe le milieu de résidence mais surtout chez les hommes. Dans cette tranche d'âge, l'écart de taux d'activité entre les femmes et les hommes est de 2,4 points de pourcentage (31,9 % chez les femmes contre 29,5 % chez les hommes). Selon le milieu de résidence, les disparités entre les femmes et les hommes en matière de taux d'activité sont plus élevées en milieu rural (2,9 points de pourcentage) et plus faibles à Cotonou

(1,7 point de pourcentage). De même, c'est dans le département des Collines qu'on observe les disparités les plus importantes (16,8 points de pourcentage) et les disparités les plus faibles dans le département de l'Alibori (1,3 point de pourcentage). Enfin, les écarts de taux d'activité parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans sont plus élevés chez les individus ayant un niveau d'instruction supérieur (6,9 points de pourcentage) et plus faible chez ceux sans instruction (1,9 point de pourcentage).

Graphique 4.4. Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe, milieu de résidence, département et niveau d'instruction



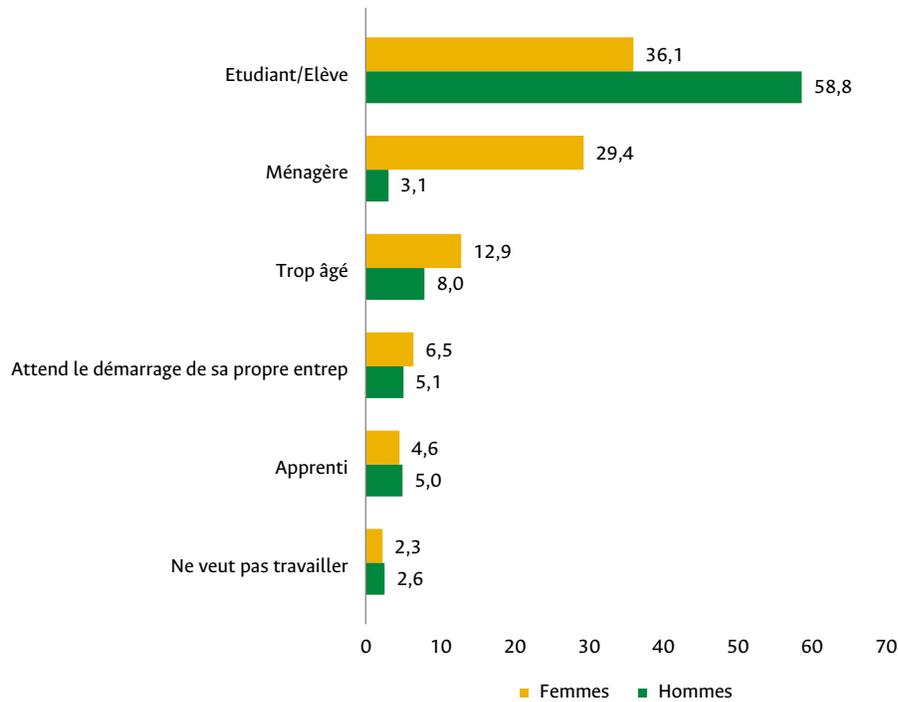
Source : EHCVM 2021/2022

Raisons de la non-participation au marché du travail

Au Bénin, les données de l'EHCVM 2021/2022 indiquent que de nombreuses raisons expliquent le fait que des personnes en âge de travailler ne cherchent pas un emploi. On peut citer l'âge, la santé, le statut

social etc. Spécifiquement, 36,1 % des femmes contre 58,8 % des hommes affirment ne pas avoir cherché un emploi parce qu'ils sont encore élèves ou étudiants. D'autres raisons sont avancées, telles que l'âge (12,9 % des femmes contre 8 % des hommes), l'attente du lancement de sa propre entreprise (6,5 % des femmes contre 5,1 % des hommes).

Graphique 4.5. Raisons de la non-participation au marché du travail, par sexe



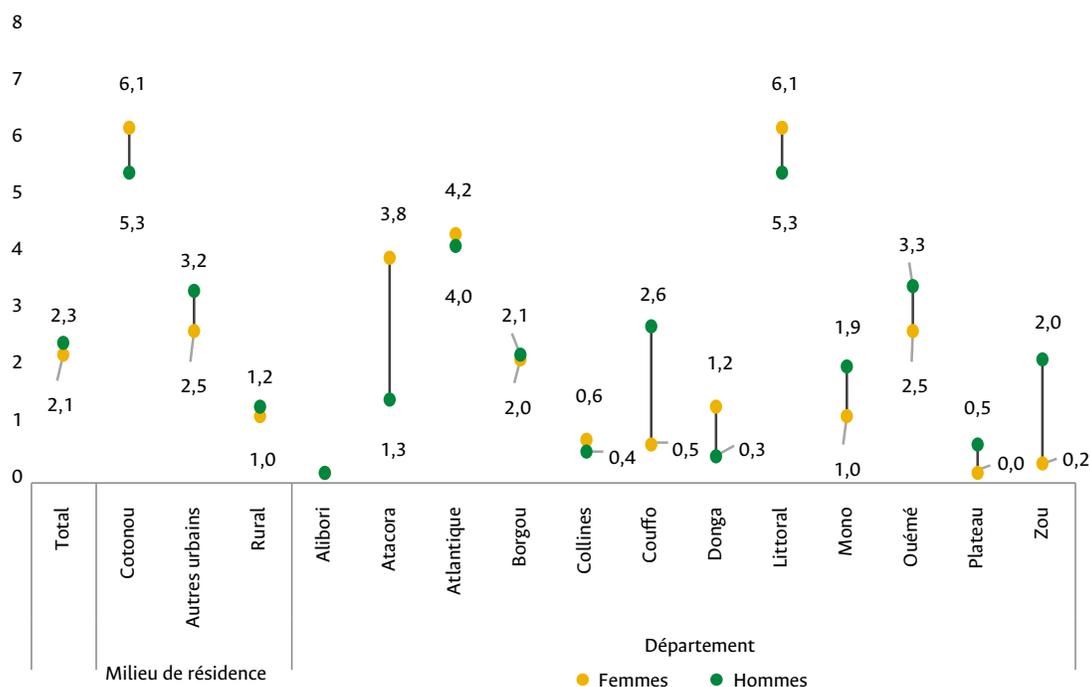
Source : EHCVM 2021/2022

Taux de chômage

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit les chômeurs comme des personnes qui ne sont pas en emploi, qui recherchent un emploi et qui sont présentement disponibles à travailler. Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, le taux de chômage au sein de la population en âge de travailler s'élève à 2,1 % chez les femmes contre 2,3 % chez les hommes (soit un écart de 0,2 point de pourcentage). D'importantes disparités existent entre les femmes et les hommes en matière de taux de chômage, selon le milieu de résidence, le département, la tranche d'âge et la situation de handicap. Premièrement, selon le milieu de résidence, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes en milieu urbain, notamment à Cotonou (6,1 % contre 5,3 % chez les hommes), alors que dans les autres milieux urbains (2,5 % contre 3,2 % chez les hommes) et en milieu rural (1 % contre 1,2 % chez les hommes), le

taux de chômage est plus élevé chez les hommes. Deuxièmement, au niveau des départements, c'est dans les départements du Littoral et de l'Atlantique qu'on enregistre les taux de chômage les plus élevés (6,9 % et 4,2 % respectivement chez les femmes contre 5,3 % et 4 % respectivement chez les hommes). Troisièmement, les données de l'EHCVM 2021/2022 montrent que le taux de chômage décroît de manière globale avec l'âge, tant chez les femmes que chez les hommes. Toutefois, c'est dans la tranche des personnes âgées de 15 à 24 ans que les disparités entre les sexes en matière de taux de chômage sont les plus élevées (2,3 points de pourcentage), alors qu'elles sont plus faibles chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Quatrièmement, le taux de chômage est plus élevé tant chez les femmes que les hommes chez les personnes sans aucun handicap (2,2 % chez les femmes contre 2,4 % chez les hommes).

Graphique 4.6. Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus par sexe et par milieu de résidence



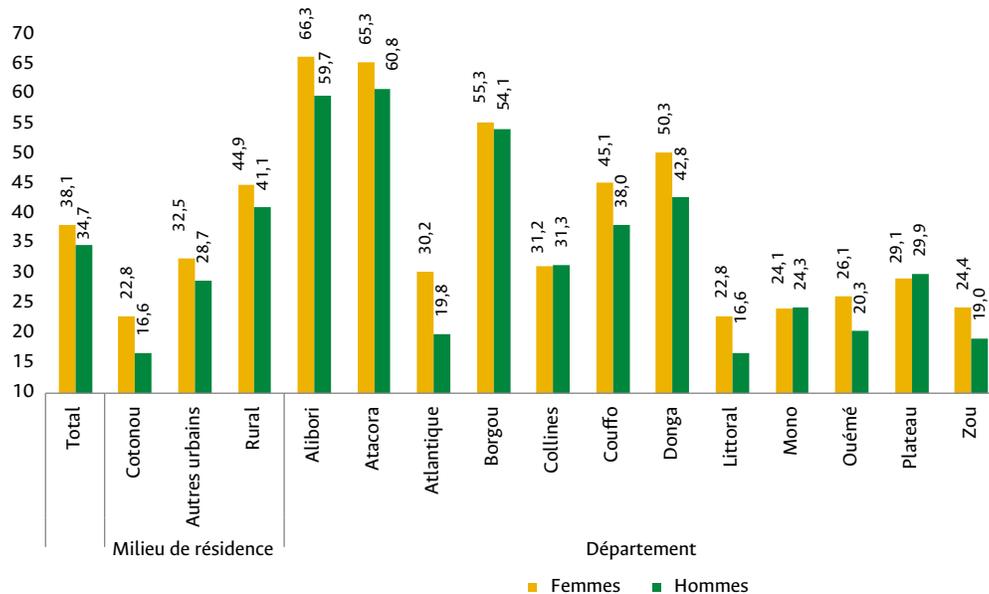
Source : EHCVM 2021/2022

Personnes ni en emploi, ni en étude, ni en formation

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, la proportion des jeunes (15-24 ans) ni en emploi, ni en étude, ni en formation au Bénin concerne en moyenne 36,4 % des jeunes de cette catégorie. Cette proportion est de 38,1 % pour les femmes et 34,7 % pour les hommes. Les écarts demeurent élevés en défaveur des femmes dans tous les milieux de résidence et dans la majorité des départements du pays. Dans la capitale économique Cotonou par exemple, 6,2 points de pourcentage séparent

les femmes et les hommes qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni formation. Dans les autres milieux urbains tout comme en milieu rural, les écarts sont de 3,8 points de pourcentage. En revanche, au niveau des départements, les disparités entre femmes et hommes les plus élevées parmi les jeunes (15-24 ans) ni en em-emploi, ni en étude, ni formation se trouvent dans les départements de l'Atlantique (10,4 points de pourcentage) et de Donga (7,5 points de pourcentage) ; tandis que les disparités les plus faibles se trouvent dans les départements des Collines (0,1 point de pourcentage) et du Mono (0,3 point de pourcentage).

Graphique 4.7. Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation, par sexe, par milieu de résidence et par région



Source : EHCVM 2021/2022

Caractéristiques de l'emploi

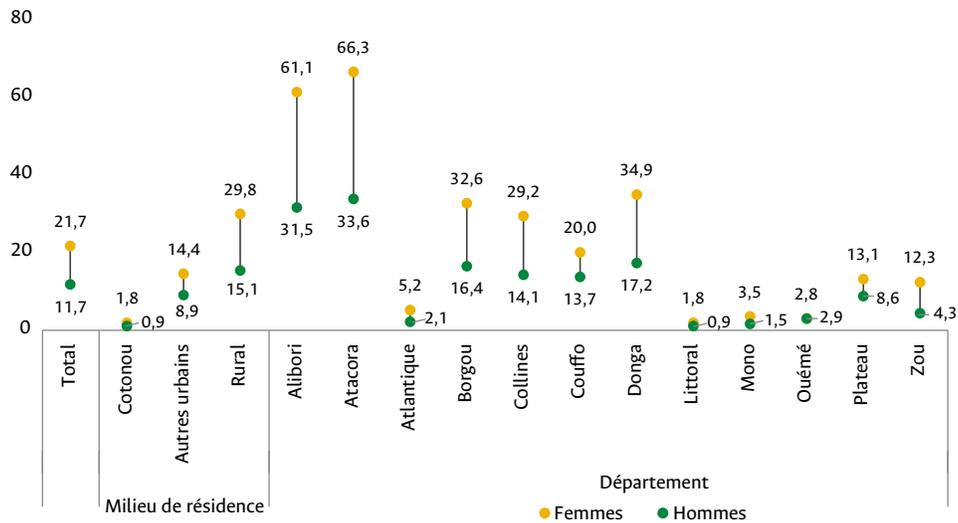
Emploi vulnérable (travailleurs exerçant à leur propre compte, aides familiaux)

Les travailleurs exerçant à leur propre compte sont des personnes engagées dans l'auto-emploi avec un ou plusieurs partenaires mais qui n'ont aucun employé de façon régulière. Les aides familiaux eux sont définis comme des personnes travaillant pour une entreprise dirigée par un membre de la famille. Les travailleurs exerçant à leur propre compte et les aides familiaux constituent les emplois vulnérables. Au Bénin, la proportion d'emploi vulnérable est largement plus importante chez les femmes que chez les hommes, peu importe la nature de l'emploi. Spécifiquement, les écarts en matière d'emploi vulnérable sont plus importants chez aides familiaux au sein desquels 10 points de pourcentage séparent les femmes des hommes (21,7 % parmi les femmes contre 11,7 % par-

mi les hommes). De même, l'incidence des travailleurs exerçant à leur propre compte est plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes (respectivement 79,7 % et 71 %).

Par ailleurs, l'on observe une certaine variation de l'écart entre les femmes et les hommes de l'incidence de l'emploi vulnérable selon le milieu de résidence. Les données indiquent que pour ce qui est des aides familiaux, c'est en milieu rural que l'écart entre les hommes et les femmes est plus élevé (14,7 points de pourcentage, en faveur des femmes), alors que pour ce qui est des travailleurs exerçant à leur propre compte, c'est dans les grands milieux urbains et principalement à Cotonou que l'écart entre les hommes et les femmes est plus grand (27,5 points de pourcentage en faveur des femmes). Enfin, dans les départements, c'est à Atacora (32,7 points de pourcentage) qu'on enregistre les écarts les plus élevés entre hommes et femmes en matière de travail familial, alors que c'est dans le département du Littoral (27,5 points de pourcentage) que les écarts entre hommes et femmes exerçant à leur propre compte sont les plus élevés.

Graphique 4.8. Proportion de personnes employées qui sont des travailleurs familiaux et qui exercent à leur propre compte, par sexe et par milieu de résidence



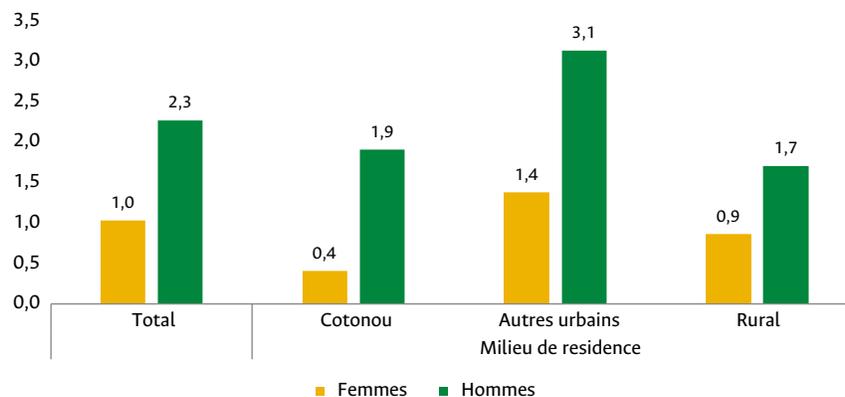
Source : EHCVM 2021/2022

Employeurs

Les employeurs sont définis comme des personnes engagées dans l'auto-emploi avec un ou plusieurs partenaires et employant une ou plusieurs personnes sur une base continue. Contrairement aux travailleurs exerçant à leur propre compte et aux aides familiaux, les employeurs n'entrent pas dans la catégorie des emplois vulnérable. Globalement au Bénin, en moyenne 1,7 % des personnes en emploi sont employeurs selon

les données de l'EHCVM 2021/2022. La ventilation selon les sexes indique que les femmes en emploi ont plus de deux fois moins de chance que les hommes d'être employeurs (respectivement 1 % et 2,3 %). Selon le milieu de résidence, c'est à Cotonou que la proportion d'employeurs est plus faible chez les femmes (0,4 % contre 1,9 pour les hommes), alors que c'est en milieu rural qu'elle est plus faible chez les hommes (1,7 % contre 0,9 pour les femmes).

Graphique 4.9. Proportion d'employeurs parmi les personnes en emploi, par sexe et par milieu de résidence



Source : EHCVM 2021/2022

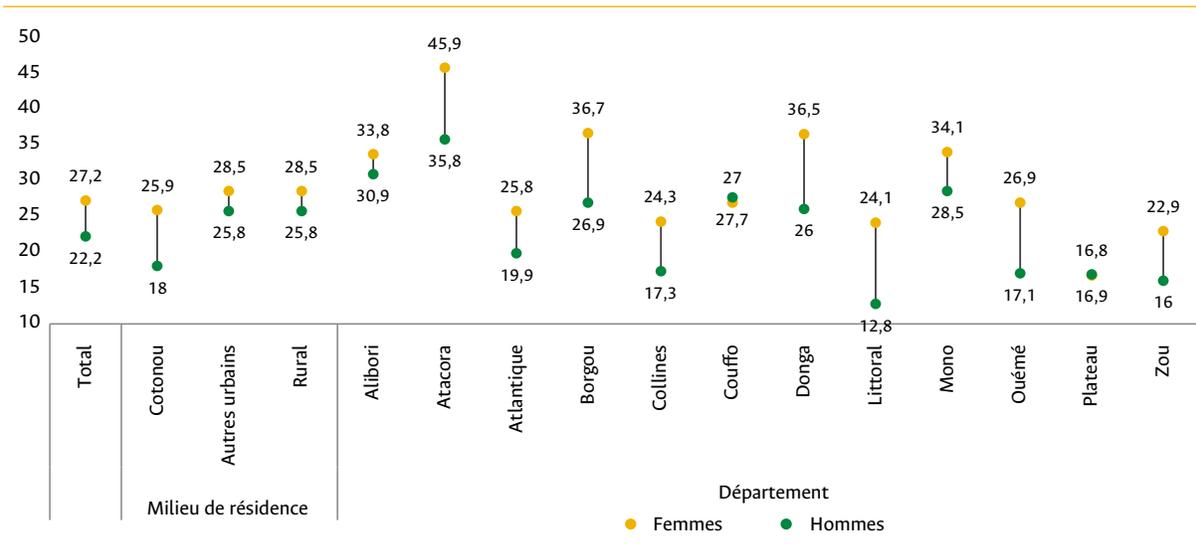
Travail à temps partiel

Le travail à temps partiel au Bénin est encadré par la loi n° 2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et les procédures d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail. L'article 14 de cette loi définit le travail à temps partiel comme un contrat conclu pour une durée inférieure d'un cinquième (1/5) au moins à la durée légale ou conventionnelle de travail. La durée de travail hebdomadaire légale au Bénin étant de 40 heures, un contrat de travail à temps partiel au Bénin ne peut donc avoir une durée supérieure à 32 heures par semaine. Les travailleurs à temps partiel bénéficient des mêmes droits et avantages que les travailleurs à temps plein, notamment le droit au salaire minimum, au congé annuel payé, au congé de maternité, au congé de maladie, etc. Les travailleurs à temps partiel sont généralement motivés par des opportunités limitées sur le marché du travail d'une part et des contraintes personnelles qui les empêchent de travailler à temps plein d'autre part. C'est généralement le cas des femmes qui, en raison de leurs grandes responsabilités ménagères et la prise

en charge des enfants, sont très souvent moins enclines à s'engager dans des emplois à temps plein.

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, 27,2 % des femmes au Bénin occupent un emploi à temps partiel contre 22,2 % des hommes. D'importantes variations dans le travail à temps partiel sont observées selon le milieu de résidence et le département, bien que les proportions demeurent plus élevées chez les femmes. Selon le milieu de résidence, c'est à Cotonou qu'on retrouve les écarts les plus importants parmi les travailleurs à temps partiel. En effet, 11,3 points de pourcentage séparent les hommes et les femmes, alors que dans les autres milieux urbains et en milieu rural, les écarts sont de 7,3 et 2,7 points de pourcentage, respectivement. Au niveau des départements, les écarts entre les femmes et les hommes en matière d'emploi à temps partiel sont plus élevés dans les départements du Littoral (11,3 points de pourcentage), de Donga (10,5 points de pourcentage) et de Atacora (10,1 points de pourcentage) et plus faibles dans les départements du Plateau (0,1 point de pourcentage) et de Couffo (0,7 point de pourcentage).

Graphique 4.10. Proportion de travailleurs à temps partiel, par sexe, milieu de résidence, et région



Source : EHCVM 2021/2022

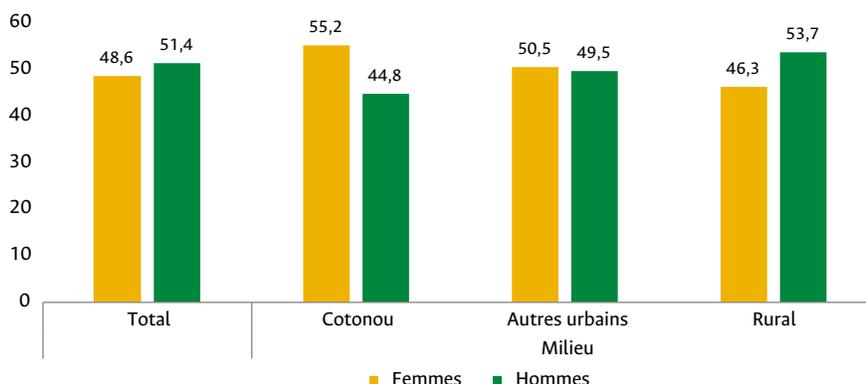
Informalité de l'emploi

Conformément aux recommandations de l'OIT, l'emploi informel couvre toutes les activités économiques exercées par des travailleurs et des unités économiques qui, en vertu de la législation ou de la pratique, ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles. Les entreprises du secteur informel sont celles qui ne sont pas inscrites au registre du commerce ou qui ne tiennent pas de comptabilité écrite formelle. Les salariés sont considérés en situation d'emploi informel s'ils ne bénéficient pas de la sécurité sociale. La formalité est un indicateur de la qualité de l'emploi. Les travailleurs

occupant des emplois informels sont généralement sans contrat et ne bénéficient pas des avantages tels que les congés payés, les congés de paternité et la sécurité sociale.

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, environ 50 %¹⁵ des travailleurs béninois sont en situation d'emploi informel, dont plus d'hommes (51,4 %) que de femmes (48,6 %). Cependant, quelques variations sont observées selon le milieu de résidence. Alors qu'en milieu urbain le taux d'emploi informels est plus élevé chez les femmes que les hommes (55,2 % et 50,5 %, respectivement), en milieu rural c'est le contraire. On y dénombre plus d'hommes (53,7 %) que de femmes (46,3 %) dans l'emploi informel.

Graphique 4.11. Proportion d'hommes et de femmes dans l'emploi informel, par sexe et par milieu de résidence



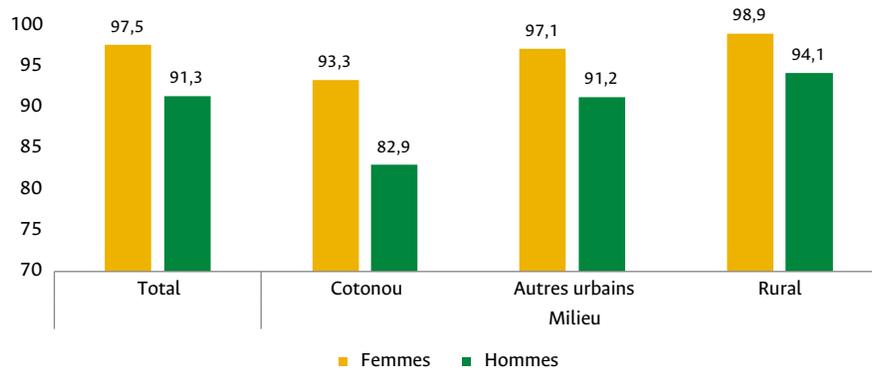
Source : EHCVM 2021/2022

Par ailleurs, la proportion d'emplois informels dans le travail non-agricole est un autre indicateur d'appréciation de la qualité de l'emploi. Au Bénin, les données de l'EHCVM 2021/2022 indiquent que la proportion d'emplois informels dans le travail non-agricole représente 97,5 % des emplois chez les femmes contre

91,3 % chez les hommes. Ces pourcentages sont plus élevés en milieu rural et les écarts entre les hommes et les femmes sont plus élevés à Cotonou (10,4 points de pourcentage contre 6,2 points de pourcentage au niveau national).

15 Concrètement les personnes en emploi occupant des emplois informels sont celles qui travaillent dans le secteur informel ou qui occupent un emploi informel dans le secteur formel ou qui sont des aides familiaux. Les entreprises du secteur informel sont celles du secteur privé qui ne sont pas enregistrées et qui ne tiennent pas de comptabilité formelle. Toutes les entreprises du secteur public sont considérées comme formelles. Un travailleur occupe un emploi informel s'il ne bénéficie ni de congés payés, ni de congé maladie ou ni de retraite.

Graphique 4.12. Proportion d'emplois informels dans les emplois non agricoles, par sexe et par milieu de résidence



Source : EHCVM 2021/2022

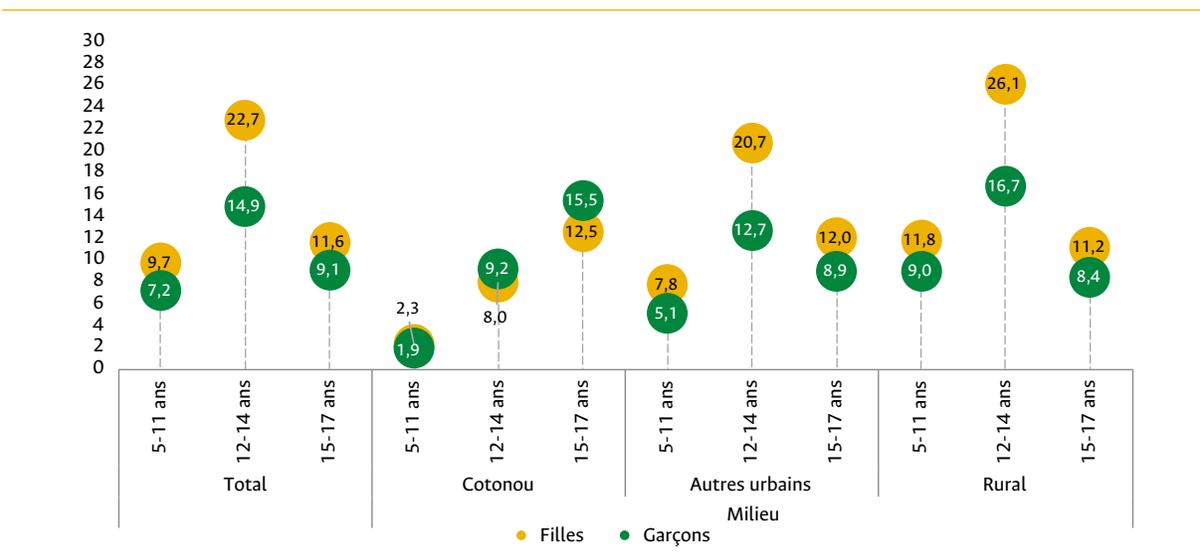
Travail des enfants

Selon l'OIT, le travail des enfants est l'ensemble des activités qui les privent de leur enfance. Au Bénin, les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent que le travail des enfants¹⁶ (5-17 ans) touche plus les filles que les garçons quelle que soit la tranche d'âge considérée. En effet, le travail des enfants concerne 9,7 % des filles âgées de 5 à 11 ans, contre 7,2 % des garçons, alors que les proportions sont de 22,7 % des filles contre 14,9 % des garçons chez les personnes âgées de 12 à 14

ans, et 11,6 % des filles contre 9,1 % des garçons chez les personnes âgées de 15 à 17 ans. Les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent également que les écarts entre les filles et les garçons en ce qui concerne le travail des enfants, varient dans les différentes classes d'âge selon le milieu de résidence. En effet, les écarts les plus élevés sont observés en milieu rural parmi les 12-14 ans (9,3 points de pourcentage) ; alors que les écarts les plus faibles sont observés à Cotonou parmi les 5-11 ans (0,4 point de pourcentage).

16 La définition utilisée pour le travail des enfants est celle de l'indicateur 2 de l'ODD 8.7.1 combinant l'activité économique et les tâches domestiques non rémunérées. Ainsi, le travail des enfants comprend : (i) les enfants de 5-11 ans avec au moins 1 heure d'activité économique par semaine ou 21 heures par semaine de tâches domestiques non rémunérées (ii) les enfants de 12-14 ans avec au moins 14 heures d'activités économiques par semaine ou au moins 21 heures par semaine de tâches domestiques non rémunérées et (iii) les enfants de 15-17 ans avec au moins 43 heures par semaine d'activité économique.

Graphique 4.13. Proportion d'enfants de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et par milieu de résidence



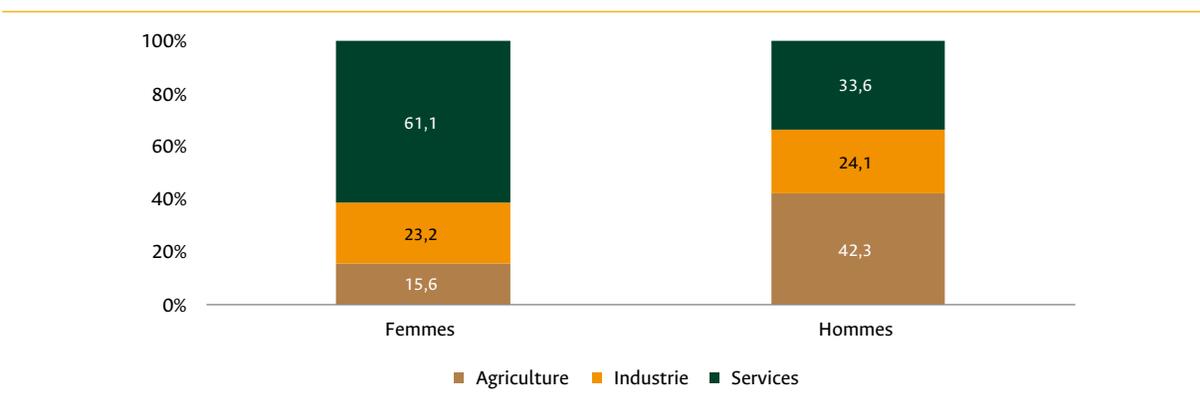
Source : EHCVM 2021/2022

Branche d'activité

La branche d'activité est l'un des déterminants du revenu des travailleurs. Ainsi, la répartition des femmes et des hommes selon les différentes branches d'activités est susceptible d'engendrer des écarts de revenu basés sur le genre. Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, les travailleurs béninois sont majoritairement

engagés dans le secteur des services (61,1 % des femmes et 33,6 % des hommes), ensuite dans le secteur agricole (15,6 % des femmes et 42,3 % des hommes), et enfin dans le secteur de l'industrie (23,2 % des femmes et 24,1 % des hommes). Cependant, l'on note qu'alors que les activités de services sont celles qui absorbent le plus les femmes sur le marché du travail, pour les hommes il s'agit plutôt de l'agriculture.

Graphique 4.14. Proportion de travailleurs, par sexe et secteur d'activité



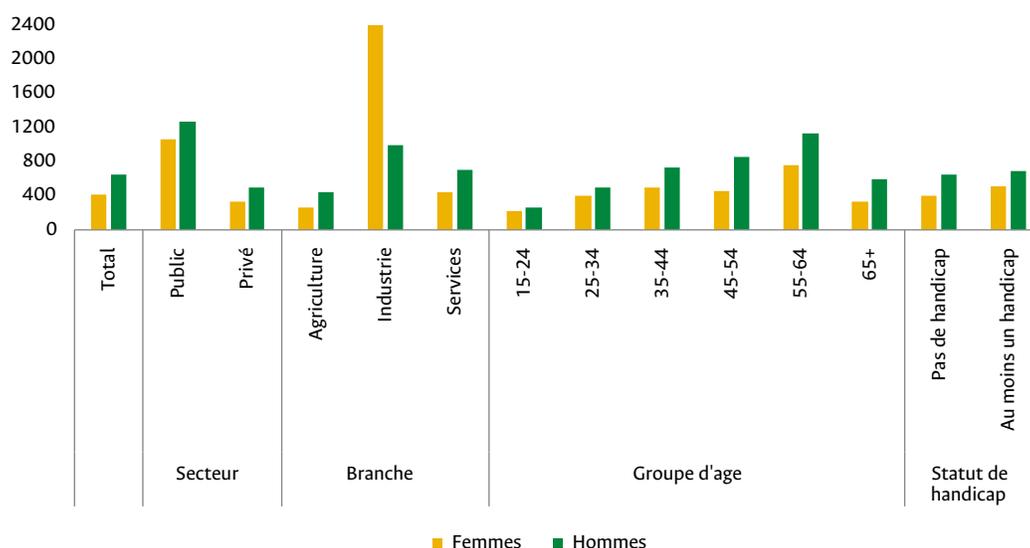
Source : EHCVM 2021/2022

Ecart de salaire

Le salaire des travailleurs dépend de plusieurs facteurs, notamment le secteur d'activité, la catégorie socio-professionnelle et le niveau de formalité, entre autres. L'écart de salaire est donc un indicateur des disparités existantes entre femmes et hommes en matière d'accès à un emploi de qualité. Les données de l'EHCVM 2021/2022 montrent que de manière générale, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes est de 36,21 %. Cela signifie que chaque 1000 FCFA gagnés par les hommes correspond à 638 FCA gagnés par les femmes. Cet écart varie selon le secteur, la branche d'activité, la tranche d'âge et le statut de handicap.

Premièrement, concernant le secteur d'activité, les écarts de salaire diffèrent grandement (16,6 % dans le secteur public contre 33,2 % dans le secteur privé). Deuxièmement, selon la branche d'activité, les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent que les écarts de salaire entre les sexes sont de 40,73 % dans le secteur de l'agriculture, contre 37,27 % dans l'industrie et 142,89 % dans les services. Troisièmement, selon l'âge, les écarts de salaire les plus importants se trouvent parmi les personnes âgées de 45 à 54 ans (47,06 %), ainsi que celles âgées de 65 ans et plus (45,10 %). Enfin, l'écart de salaire est également plus important parmi les personnes sans handicap (37,12 %).

Graphique 4.15. Salaire moyen, par sexe, secteur et branche d'activité, tranche d'âge et situation de handicap



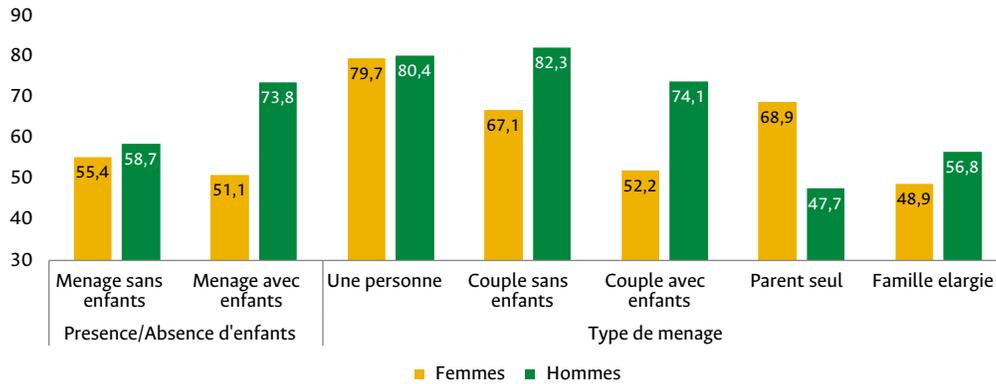
Source : EHCVM 2021/2022

Ratio d'emploi

Le ratio d'emploi est la proportion de personnes en emploi au sein de la population en âge de travailler. Selon données de l'EHCVM 2021/2022, le ratio d'emploi des personnes âgées de 25 à 54 ans au Bénin est relativement élevé selon la présence ou pas d'enfants dans le ménage, ou alors selon le type de ménage, bien que des écarts existent entre les femmes et les hommes. Premièrement, selon la présence ou pas d'enfants dans le ménage, le ratio de l'emploi demeure

plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Les écarts entre les hommes et les femmes se situent autour de 3,3 points de pourcentage dans les ménages sans enfants, contre 22,7 points de pourcentage dans les ménages avec enfants. Deuxièmement, selon le type de ménage, les données révèlent que les écarts de ratio de l'emploi entre les femmes et les hommes sont plus élevés dans les couples avec enfants (22 points de pourcentage) et plus faibles dans les ménages constitués d'une seule personne (0,7 point de pourcentage).

Graphique 4.16. Ratio de l'emploi, selon la présence/l'absence d'enfants et selon le type de ménage



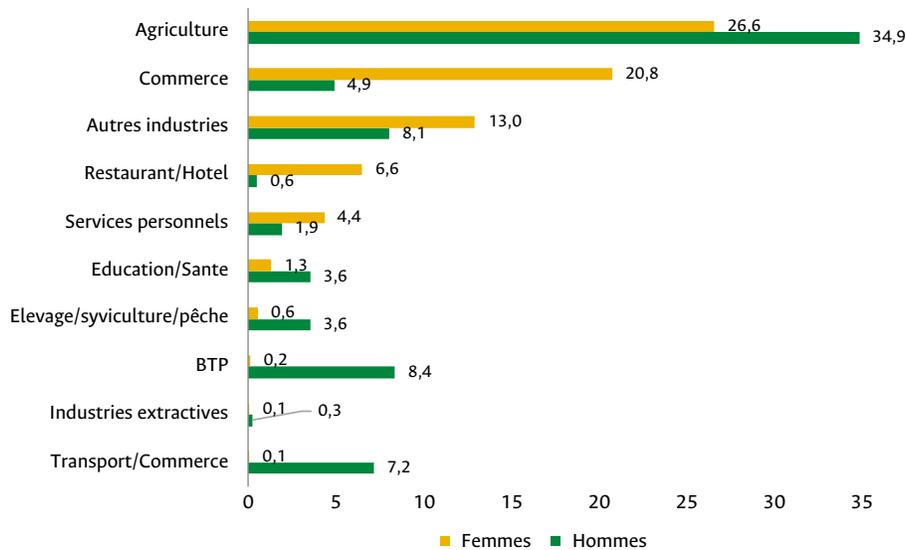
Source : EHCVM 2021/2022

Professions dominées par les femmes et les hommes

Les travailleurs béninois sont engagés dans des professions variées selon le secteur ou la branche d'activité. Toutefois, la répartition des travailleurs en fonction des différentes professions exercées varie selon les sexes. Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, les professions dominées par les femmes sont le com-

merce (20,8 % contre 4,9 % des hommes), les autres activités industrielles, notamment des activités secondaires dans l'industrie (13 % contre 8,1 % des hommes), ainsi que les métiers de la restauration (6,6 % contre 0,6 % des hommes). En revanche, les professions dominées par les hommes sont respectivement l'agriculture (34,9 % contre 26,6 % des femmes), les travaux de BTP (8,4 % contre 0,2 % des femmes), ainsi que les métiers du transport (7,2 % contre 0,1 % des femmes).

Graphique 4.17. Professions dominées par les femmes et par les hommes



Source : EHCVM 2021/2022



Chapitre 5. Violences basées sur le genre



Définitions

La violence basée sur le genre (VBG) est définie par les Nations unies¹⁷ comme « tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et fondé sur des différences (de genre) socialement attribuées aux femmes et aux hommes ».

Le présent chapitre va s'articuler principalement autour des violences domestiques, qui sont une forme de VBG. La violence domestique selon les Nations unies se définit comme tout acte de violence pouvant causer aux femmes, aux jeunes filles, aux hommes et aux jeunes garçons un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de libertés.

La lutte contre les inégalités de genre et la fréquence élevée des violences à l'égard des femmes et des jeunes filles demeure un axe majeur de la politique de développement inclusif du Bénin. Plusieurs dispositifs légaux et juridiques allant de la Constitution du 11 décembre 1990 aux nouvelles dispositions encadrées par la loi n°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises en raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin – encadrent cette lutte.

Typologie globale des violences subies par les femmes

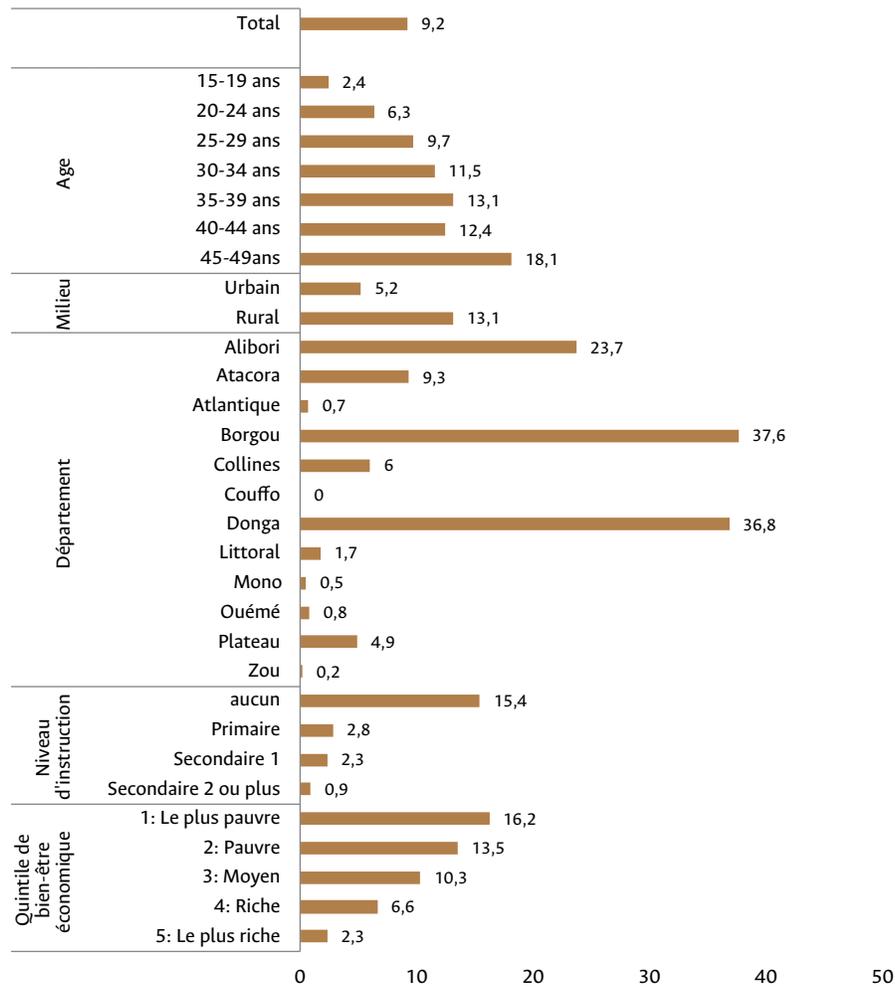
Mutilations génitales féminines (MGF)

Les MGF recouvrent toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins pratiquées pour des raisons non médicales.

Selon les données l'Institut national de la statistique et de la démographie (INStAD) basées sur les résultats de l'enquête MICS 2014, le taux de prévalence des MGF au Bénin parmi les femmes de âgées de 15 à 49 ans se situe à environ 9,2 %. Toutefois, ce taux varie selon les caractéristiques socio-démographiques des victimes. Premièrement, selon la tranche d'âge, les données révèlent que c'est dans la tranche des personnes âgées de 45 à 49 ans qu'on retrouve la plus grande proportion de femmes ayant subi des MGF (18,1 %) par rapport à celles âgées de 35 à 39 ans (13,1 %) et à celles âgées de 40 à 44 ans (12,4 %). Deuxièmement, la prévalence des MGF est plus élevée en milieu rural (13,1 %) qu'en milieu urbain (5,2 %). De plus, l'analyse selon les départements montre que le taux de prévalence des MGF va de 0 % dans le département du Couffo à 36,8 % dans le département de Donga et à 37,6 % dans le département de Borgou. Troisièmement, la prévalence des MGF baisse avec l'augmentation du niveau d'instruction. En effet, le taux de prévalence des MGF est plus élevé parmi les femmes n'ayant aucune éducation (15,4 %) et plus faible parmi les femmes ayant le niveau secondaire 2 ou plus (0,9 %). Enfin, la prévalence des MGF décroît à mesure que le bien-être économique augmente. Il est plus élevé dans le quintile des plus pauvres (16,2 %) et plus bas dans le quintile des plus riches (2,3 %).

17 Cette définition est tirée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptée par la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. La Déclaration de Beijing est un document phare des Nations Unies qui définit les objectifs et les priorités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Graphique 5.1. Prévalence des MGF



Source : INSTAD, Rapport MICS 2014

Prévalence des violences physiques conjugales

Cette section analyse les informations sur les femmes victimes de violence physique conjugale ou domestique. Il s'agit d'actes de violence perpétrés par le partenaire intime actuel ou le mari sur les femmes âgées de 15 à 49 ans, au moins une fois dans leur vie et/ou au cours des 12 derniers mois.

Au Bénin, selon les données de l'enquête MICS 2021/2022, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déclaré avoir subi des actes de violence physique conjugale au moins une fois dans leur vie est

de 15 %. En revanche, le pourcentage de violence physique conjugale subies par les femmes âgées de 15 à 49 ans au cours des 12 derniers mois est de 7,1 %. Ces résultats varient selon les caractéristiques spatiales et socio-économiques.

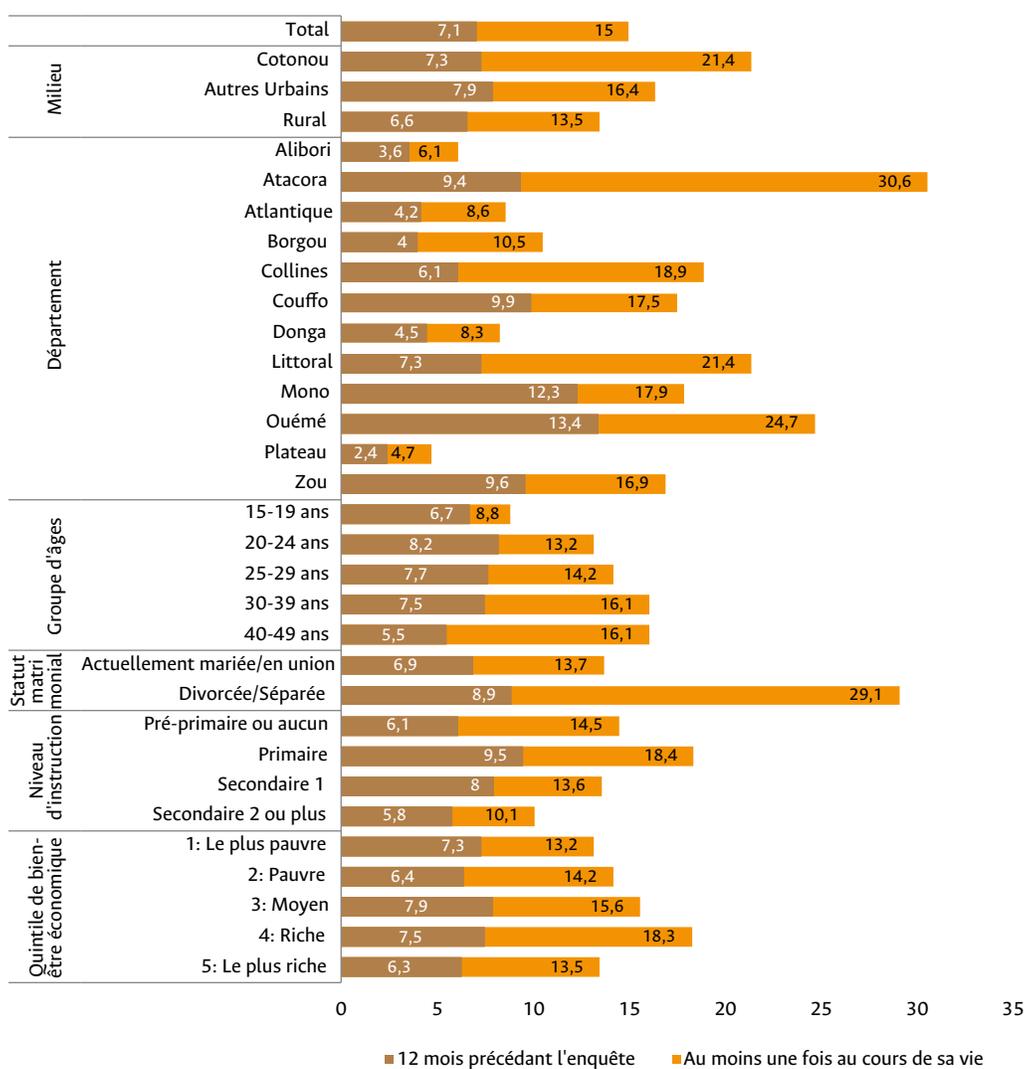
Premièrement, les résultats mettent en évidence des variations importantes selon le milieu de résidence et les départements. En effet, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des actes de violence physique conjugale au moins une fois dans leur vie est plus élevé à Cotonou (21,4 %) que dans l'ensemble urbain (17,1%) et plus faible en milieu rural (13,5 %). Au niveau des départements, ces pourcen-

tages varient de 4,7 % dans le département du Plateau à 30,6 % dans le département de l'Atacora.

Deuxièmement, le pourcentage de femmes qui ont subi des actes de violence physique conjugale augmente avec l'âge des victimes. En effet, les taux de violence physique conjugale varient de 8,8 % chez les femmes âgées de 15 à 19 ans à 14,2 % chez les femmes âgées de 25 à 29 ans et à 16,1 % chez les femmes âgées de 30 à 49 ans. Troisièmement, les mêmes données montrent que selon le statut matrimonial, les taux de

violence physique conjugale sont plus faibles parmi les femmes actuellement mariées ou en union (13,7 %) et plus élevés parmi les femmes divorcées ou séparées (29,1%). Enfin, selon le quintile de bien-être économique, les femmes vivant dans les ménages des quintiles de bien-être constitué des riches sont celles qui subissent le plus de violence physique conjugale (18,3 %), alors que celles vivant dans les ménages du quintile des plus pauvres sont celles qui subissent le moins de violence physique conjugale (13,2 %).

Graphique 5.2. Pourcentage de femmes (15-49 ans) ayant subi des violences physiques conjugales, par milieu de résidence, tranche d'âge, situation matrimoniale, niveau d'instruction et quintile de bien-être économique.

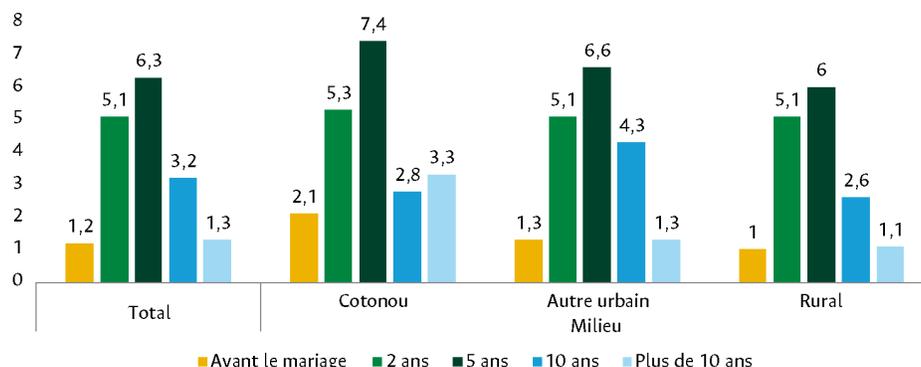


Source : MICS 2021/2022

Par ailleurs, les données de l'enquête MICS 2021/2022 révèlent que les expériences de violence conjugale varient selon la durée des femmes dans le mariage. En effet, le taux de violence physique conjugale est plus bas avant le mariage (1,2 %) alors qu'il augmente grandement les premières années du mariage passant de 5,1 % deux ans après le mariage à

6,3 % cinq ans après le mariage, avant de diminuer les années d'après à 3,2 %, 10 ans après le mariage puis à 1,3 % plus de 10 ans après). Ces tendances sont quasiment similaires quel que soit le milieu de résidence, le département, le niveau d'instruction ou le quintile de bien-être économique des femmes concernées.

Graphique 5.3. Expérience de violence physique conjugale selon la durée du mariage



Prévalence des violences sexuelles

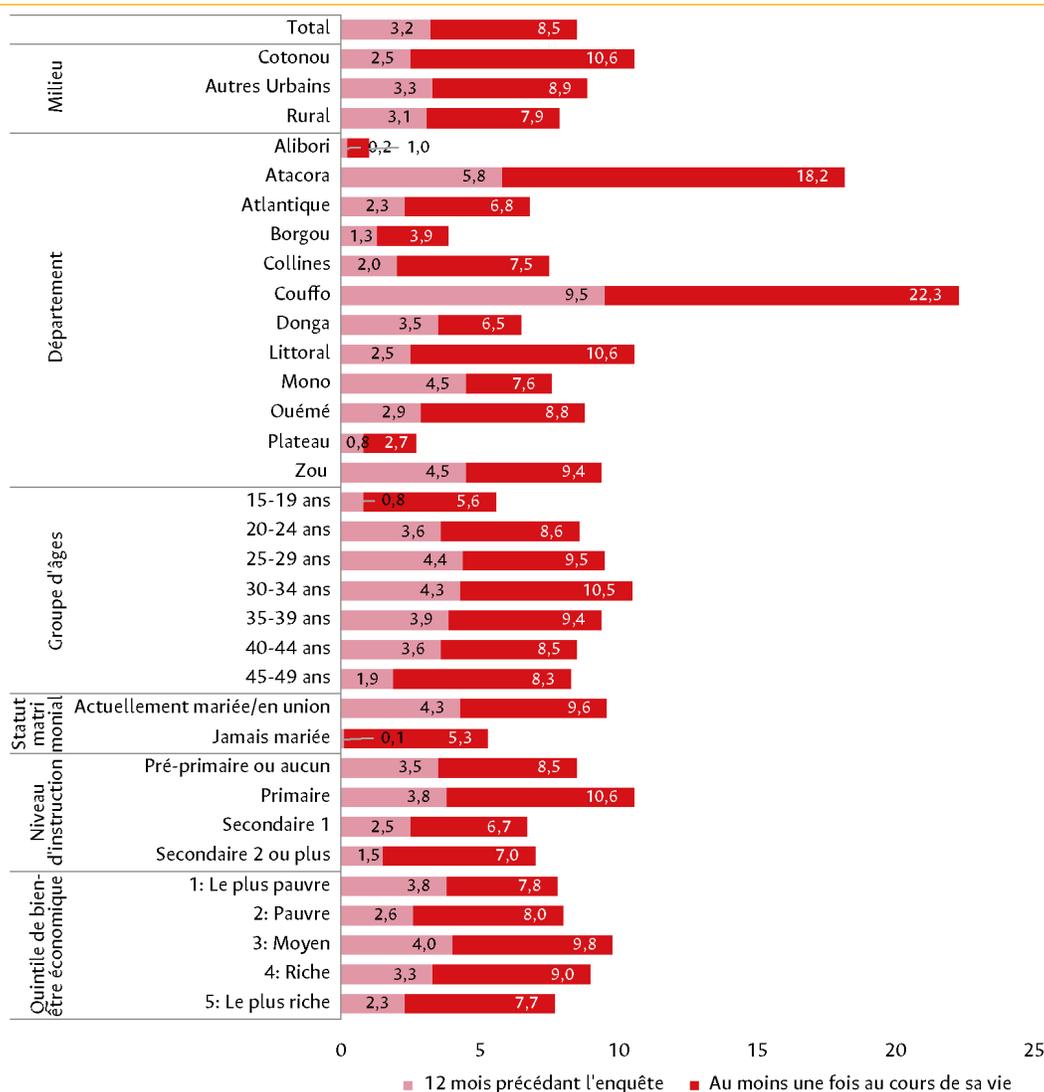
Il s'agit selon l'enquête MICS 2021/2022 au Bénin, du pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des actes de violence sexuelle (commis par un conjoint ou quelqu'un d'autre) depuis l'âge de 15 ans et dans les 12 derniers mois.

Au Bénin, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déclaré avoir subi des actes de violence sexuelle depuis l'âge de 15 ans est de 8,5 %. Au cours des 12 derniers mois, 3,2 % des femmes déclarent avoir souvent subi des actes de violence sexuelle. Ces résultats varient selon les caractéristiques socio démographiques et économiques.

Premièrement, les résultats mettent en évidence des variations importantes selon le milieu de résidence et les départements. En effet, le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence sexuelle depuis l'âge de 15 ans est plus élevé à Cotonou (10,6 %) que dans l'ensemble du milieu urbain (9,2%) et plus faible en milieu rural (7,9 %). Au niveau des départe-

ments, ces pourcentages varient de 1 % dans le département de l'Alibori à 22,3 % dans le département de Couffo. Deuxièmement, selon le statut matrimonial, les femmes mariées ou en union sont plus susceptibles de subir des actes de violence sexuelle (9,6 %) par rapport aux femmes qui n'ont jamais été mariées (5,3 %). Troisièmement, les mêmes données révèlent que c'est dans la tranche des personnes âgées de 30 à 34 ans qu'on retrouve le plus de femmes victimes de violences sexuelles (10,5 %). Quatrièmement, selon le niveau d'instruction, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes d'actes de violence sexuelle de la part de n'importe quelle personne au moins une fois dans leur vie est plus élevé parmi les femmes qui ont un niveau d'éducation primaire (10,6 %) et plus faible parmi les femmes ayant le niveau secondaire1 (6,7 %). Enfin, l'analyse selon le quintile de bien-être économique montre que les femmes vivant dans les ménages du quintile de bien-être moyen sont celles qui subissent le plus de violences sexuelles (9,8 %), alors que les femmes vivant dans les ménages du quintile le plus riche sont celles qui présentent les taux de violence sexuelle le moins faible (7,7 %).

Graphique 5.4. Expérience de violences sexuelles

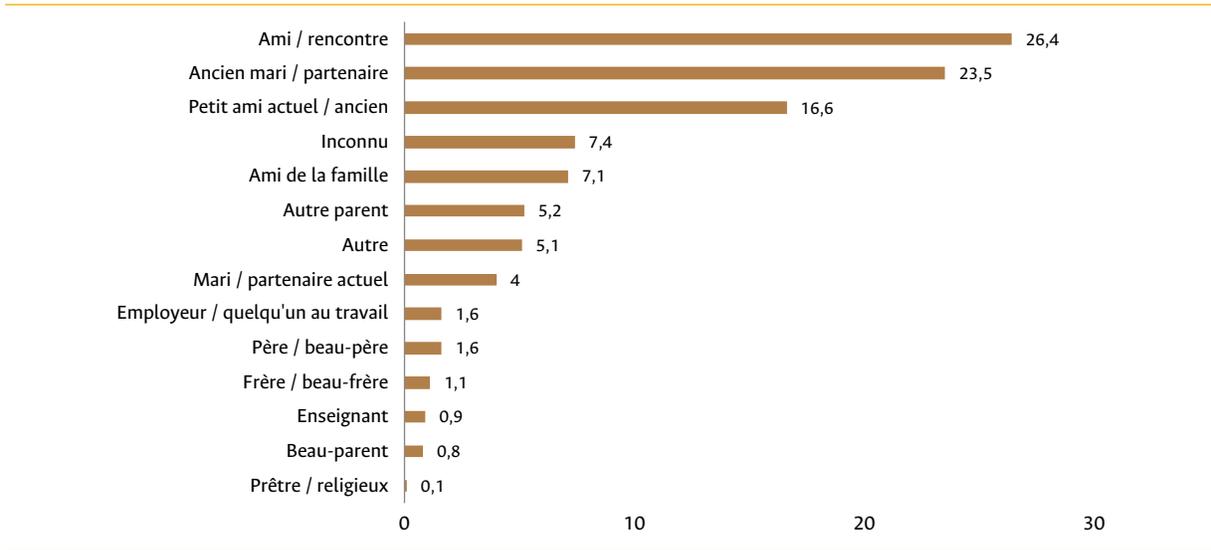


Source : MICS 2021/2022

Les auteurs d'actes de violence sexuelle que subissent les femmes âgées de 15 à 49 ans sont nombreux. Ce sont notamment le mari ou le partenaire, un ami de la famille, un collègue de travail, un enseignant ou un étranger. Selon les données de l'enquête MICS 2021/2022, de manière générale, plus d'un quart des

femmes (26,4 %) ont déclaré que l'auteur des actes de violences sexuelles qu'elles ont subi était un ami ou une rencontre, dans 23,5 % des cas, c'est un ancien mari/partenaire, et pour 16,6 % des cas, c'est le petit ami actuel qui en est l'auteur.

Graphique 5.5. Auteurs de violences sexuelles



Source : MICS 2021/2022

Recherche d'aide pour stopper la violence

Avec la mise en place de la loi n°2011-06 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes, les victimes peuvent signaler les violences de leurs bourreaux auprès des instances juridictionnelles ou de différentes associations de défense des droits des femmes.

Au Bénin, les données de l'EDSB-V 2017-2018 révèlent que parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des violences physiques ou sexuelles, 54,1 % n'ont jamais recherché d'aide ni parlé à personne des actes de violences qu'elles ont subis, 11,2 % n'ont jamais recherché de l'aide mais ont eu à en parler et 34,7 % ont recherché de l'aide pour arrêter la violence. Cependant, de nombreuses variations sont observées selon les caractéristiques socio-démographiques des femmes.

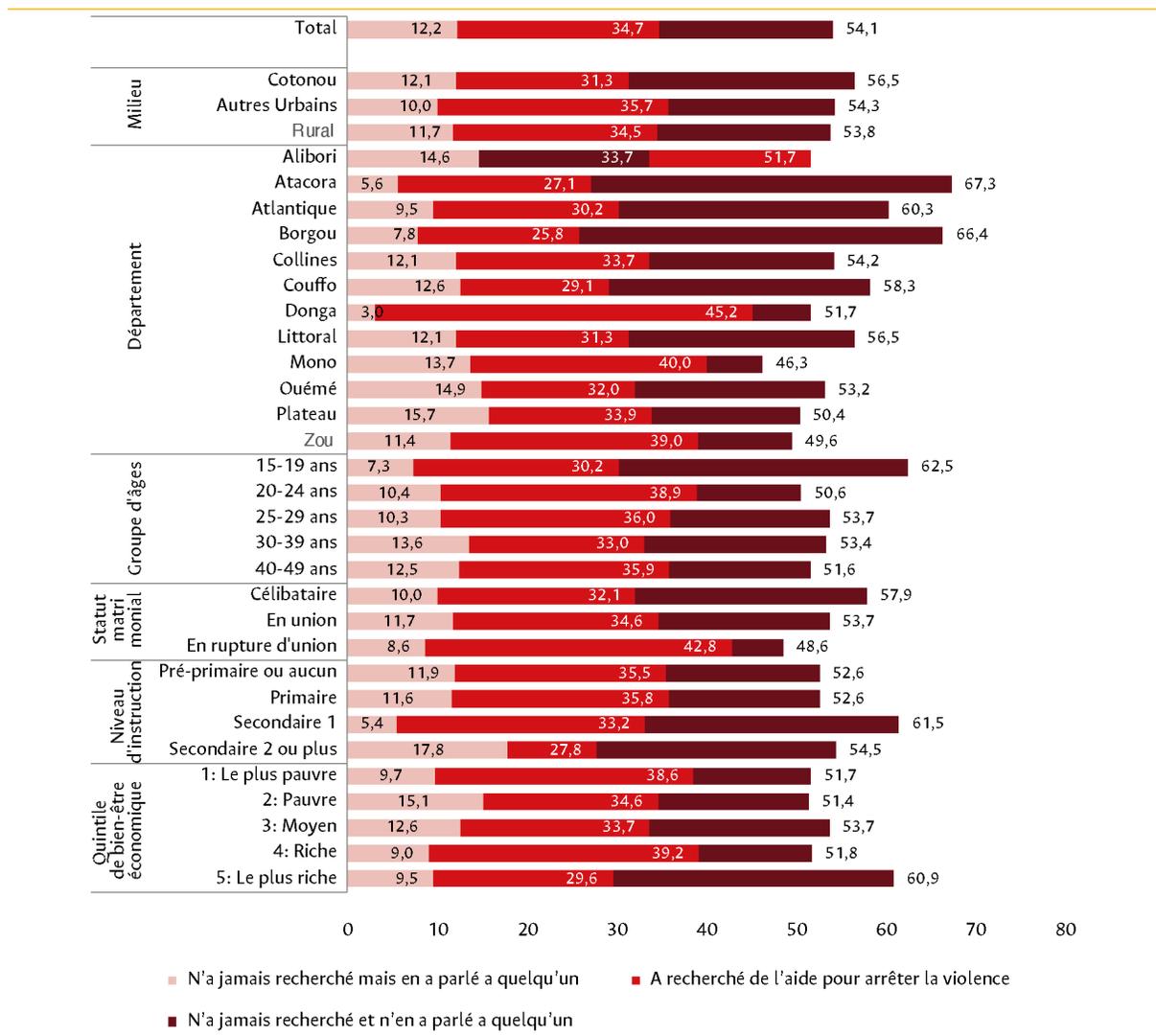
Premièrement, parmi les femmes qui ont recherché de l'aide pour arrêter la violence, c'est dans les autres milieux urbains (35,7 %) qu'on retrouve le pourcentage le plus élevé de femmes, alors que le pourcentage le plus bas est constaté à Cotonou (31,3 %). En revanche,

parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de violences qui n'ont jamais recherché de l'aide, ni parlé à quelqu'un, c'est à Cotonou qu'on rencontre les plus nombreuses (56,5 %) alors que le pourcentage le plus bas est constaté en milieu rural (53,8 %). Deuxièmement, le pourcentage de femmes qui n'ont recherché aucune aide mais qui ont quand même parlé à quelqu'un des violences qu'elles ont subies va de 3 % dans le département de Donga à 15,7 % dans le département du Plateau ; alors que les pourcentages vont de 25,8 % dans le département de Borgou à 51,7 % dans le département de l'Alibori parmi celles qui ont recherché de l'aide face aux violences. Troisièmement, selon les données de l'EDSB-V 2017-2018, les femmes en rupture d'union sont celles qui recherchent le plus d'aide face aux violences (42,8 %), alors que les femmes célibataires sont celles qui recherchent le moins d'aide (32,1 %). En revanche, les femmes n'ayant jamais recherché de l'aide face aux violences et n'en ayant parlé à personne se rencontrent davantage chez les célibataires (58,0 %) que chez celles en rupture d'union (48,5 %). Enfin, selon le niveau d'instruction, les données de l'EDSB-V 2017-2018 montrent que la recherche d'aide face aux violences décroît au fur et à mesure que le niveau d'étude augmente. En effet, c'est

parmi les femmes ayant un niveau primaire (35,8 %) qu'on retrouve le plus de femmes qui recherchent de l'aide face aux violences alors que les femmes ayant

un niveau Secondaire 2 ou plus (27,6 %) sont celles qui ont le moins recherché de l'aide face aux violences.

Graphique 5.6. Recherche d'aide pour mettre fin à la violence



Source : EDSB-V 2017-2018

Mariage des enfants

L'article 107 du Code des personnes et de la famille au Bénin définit le mariage des enfants comme le mariage des personnes (hommes et femmes) âgées de moins de 18 ans. Toutefois, la loi prévoit des exceptions en ce

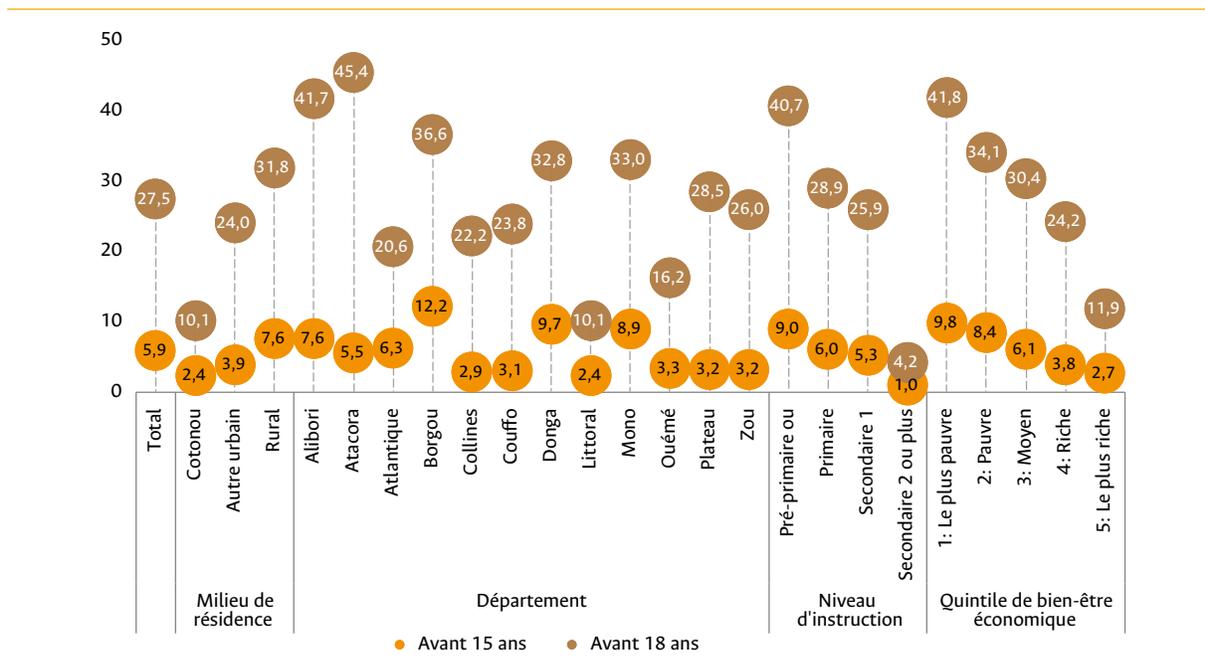
sens qu'un mineur (moins de 18 ans) peut se marier avec le consentement de ses parents ou de son représentant légal.

Selon les données de l'enquête MICS 2021/2022 au Bénin, 5,9 % des femmes de 20 à 24 ans se sont mariées ou sont en union avant l'âge de 15 ans et 27,5

% d'entre elles l'ont été avant l'âge de 18 ans. De plus, 12,6% des femmes de 15-19 ans sont actuellement mariées ou en union L'analyse selon les caractéristiques socio-démographiques présente un certain nombre de contrastes. Premièrement, selon le milieu de résidence, c'est en milieu rural qu'on retrouve la plus grande proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui se sont mariées ou ont été en union avant l'âge de 15 ans (7,6 %) ou avant l'âge de 18 ans (31,8 %). De plus, l'analyse selon le département montre que le taux des des femmes de 20-24 ans qui se sont mariées ou ont été en union avant l'âge de 15 ans va de 2,4 % dans le département du Littoral à 12,2 % dans le département de Borgou, parmi celles qui se sont mariées ou ont

été en union avant l'âge de 18 ans, les taux vont de 10,1 % dans le département du Littoral à 45,4 % dans le département de l'Atacora. Deuxièmement, selon le niveau d'instruction, la proportion la plus élevée de mariage des jeunes femmes se situe chez les filles ayant un niveau pré-primaire ou n'ayant reçu aucune instruction (9 % avant l'âge de 15 ans et 40,7 % avant l'âge de 18 ans) et plus faible chez les femmes ayant un niveau secondaire 2 ou plus (1 % avant l'âge de 15 ans et 4,2 % avant l'âge de 18 ans). Enfin, c'est dans le quintile des plus pauvres qu'on retrouve la plus grande proportion de mariage des jeunes filles (9,8 % avant l'âge de 15 ans et 41,8 % avant l'âge de 18 ans).

Graphique 5.7. Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui se sont mariées ou ont été en union avant l'âge de 15 ou 18 ans



Source : MICS 2021/2022.



Chapitre 6. Pauvreté et actifs



Ce chapitre analyse les disparités entre les femmes et les hommes par rapport à l'incidence de la pauvreté monétaire et à l'accès aux actifs clés tels que le téléphone portable, le compte bancaire et les parcelles agricoles.

Pauvreté

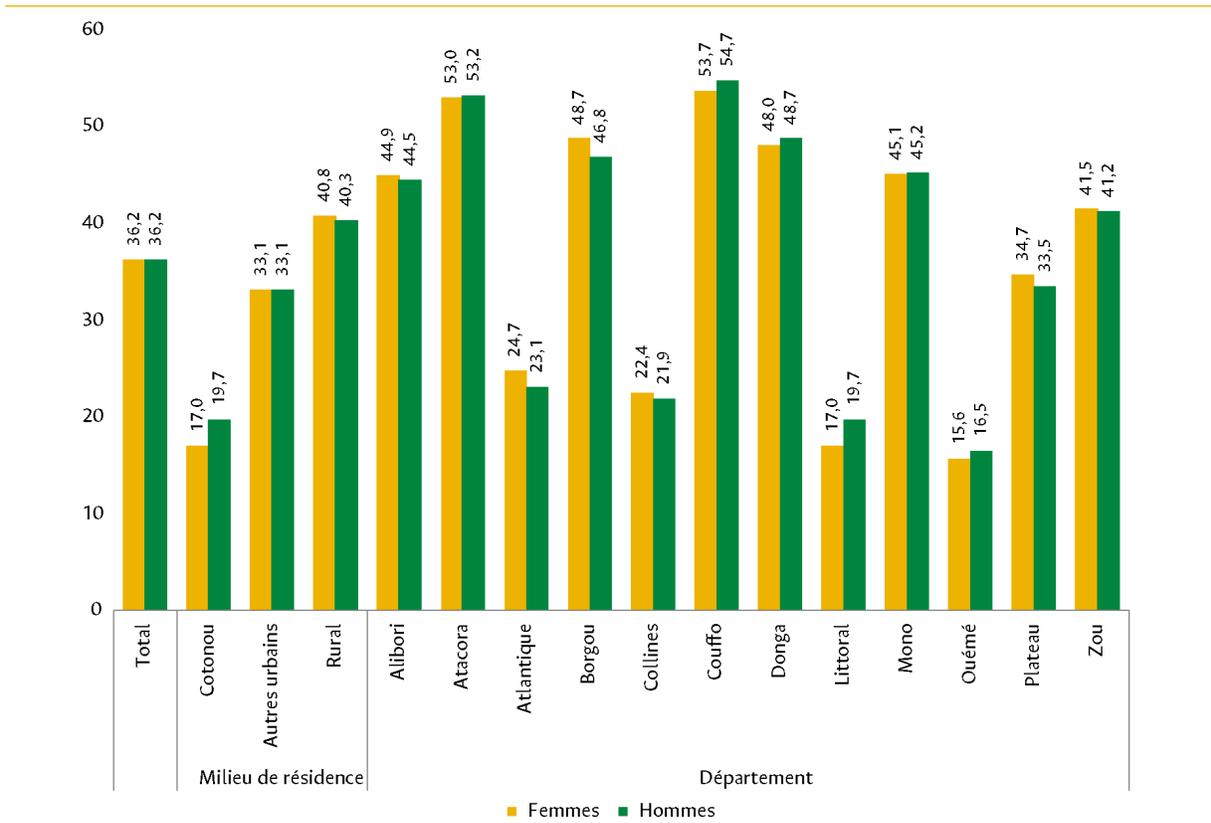
La pauvreté monétaire est un état dans lequel un individu ou un ménage ne dispose pas de ressources suffisantes pour satisfaire ses besoins essentiels. Ces besoins comprennent la nourriture, le logement, l'habillement, la santé et l'éducation. Elle est souvent mesurée par le seuil de pauvreté, qui est le revenu minimum nécessaire pour couvrir les besoins essentiels. Les causes de la pauvreté monétaire sont multiples et complexes. Elles peuvent être liées à des facteurs économiques, sociaux ou individuels. Ainsi, un ménage est considéré pauvre si sa consommation par tête est inférieure au seuil de pauvreté national.

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, le taux de pauvreté au seuil national¹⁸ est estimé à 36,2 %. L'incidence de la pauvreté est sensiblement plus élevée chez les hommes et chez les femmes (36,2 % et

36,2 % respectivement). L'analyse de l'incidence de la pauvreté présente des disparités entre les hommes et les femmes selon quelques caractéristiques socio-économiques. Premièrement, les taux de pauvreté sont les plus élevés en milieu rural et plus faibles à Cotonou. Toutefois, les écarts entre les hommes et les femmes présentent quelques variations. Par exemple, alors qu'à Cotonou le taux de pauvreté est plus élevé chez les hommes (19,7 %) que chez les femmes (17 %), en milieu rural c'est le contraire (40,3 % chez les hommes et 40,8 % chez les femmes). De plus, dans les différents départements, des variations similaires sont également observées. Les taux de pauvreté les plus élevés se trouvent dans le département du Couffo (54,7 % chez les hommes contre 53,7 % chez les femmes) tandis que les taux les plus faibles se trouvent dans le département de l'Ouémé (16,5 % chez les hommes contre 15,6 % chez les femmes). Deuxièmement, l'analyse selon les tranches d'âge révèlent quelques variations importantes entre les femmes et les hommes. D'abord, chez les personnes âgées de moins de 15 ans, le taux de pauvreté est plus élevé chez les garçons (42 %) que chez les filles (41,8 %).

18 Le seuil national de pauvreté au Bénin se situe à 287187,3 FCFA par an et par personne.

Graphique 6.1. Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté nationale, par sexe, milieu de résidence et région



Source : EHCVM 2021/2022

Actifs

Inclusion financière

L'inclusion financière renvoie généralement à l'accès et à l'utilisation des produits et services financiers à moindre coût par toutes les couches de la société. Dans cette section, l'inclusion financière est mesurée par la détention d'un compte dans une banque classique ou dans une institution financière. Il peut s'agir d'un compte bancaire, d'un compte d'argent mobile ou alors des deux.

Au Bénin, l'analyse des données de l'EHCVM 2021/2022 révèle que de fortes disparités existent entre les hommes et les femmes âgées de 15 ans et

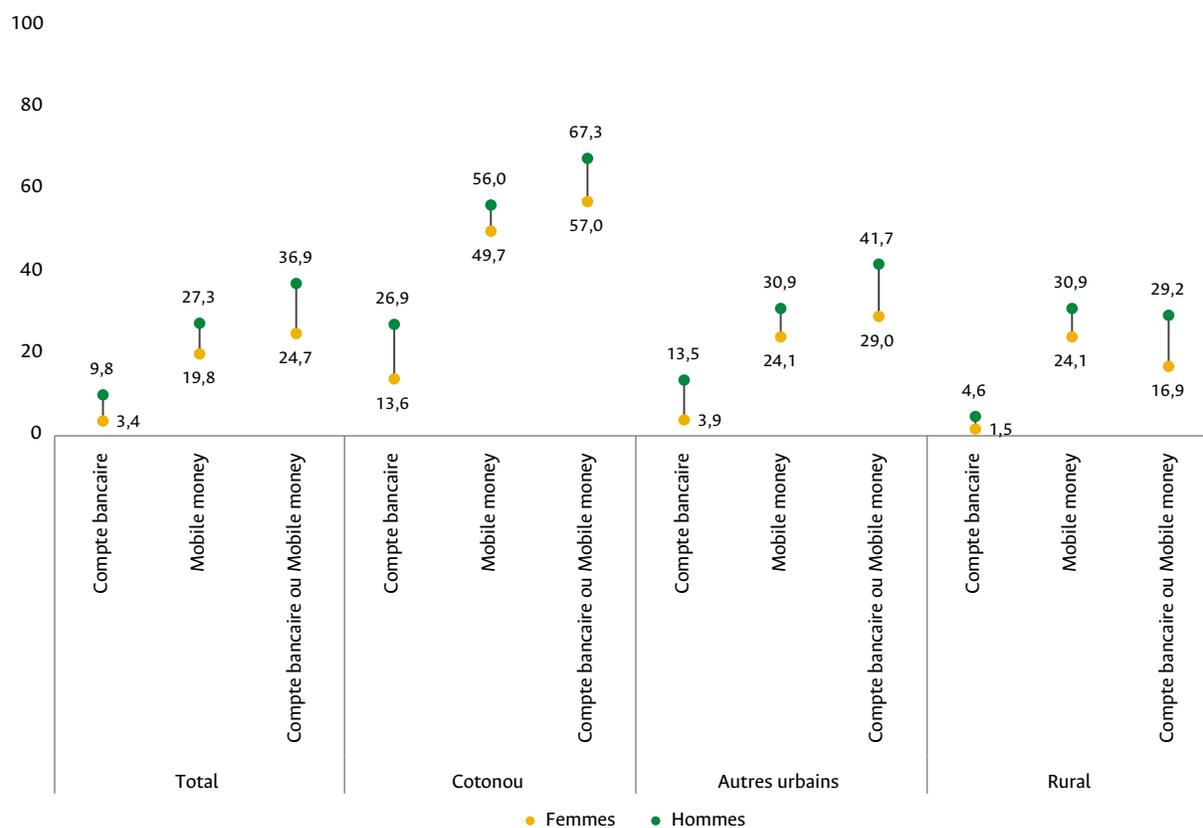
plus en matière d'inclusion financière quel que soit l'indicateur et le milieu de résidence considéré. Dans l'ensemble, le niveau d'inclusion financière est plus élevé chez les hommes au Bénin (36,9 % contre 24,7 % chez les femmes).

Spécifiquement, seulement 3,4 % des femmes détiennent un compte bancaire contre 9,8 % des hommes. Pour ce qui est des comptes d'argent mobile, 7,5 points de pourcentage séparent les deux sexes (19,8 % des femmes contre 27,3 % des hommes). Enfin lorsque nous analysons la détention d'un compte indépendamment de l'institution, (banque classique ou argent mobile), les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent que la proportion d'adultes de âgées de 15 ans et plus possédant un compte financier est largement en faveur des hommes (24,7 % des femmes

contre 36,9 % des hommes). Par ailleurs, les données montrent que les niveaux d'inclusion financière demeurent largement inférieurs chez les femmes peu importe le milieu de résidence considéré. Toutefois,

c'est en milieu rural que le niveau d'inclusion financière est plus faible alors que dans les autres milieux urbains on observe les disparités les plus élevées entre les femmes et les hommes.

Graphique 6.2. Détention d'un compte auprès d'une institution financière ou auprès d'un fournisseur d'argent mobile, par sexe

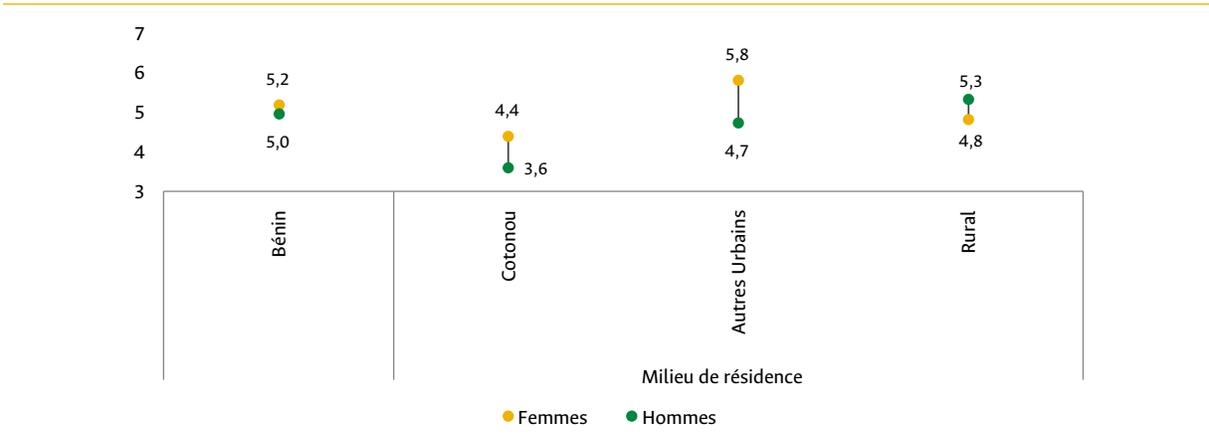


Source : EHCVM 2021/2022

L'analyse de l'une des composantes importantes de l'inclusion financière, notamment l'accès au crédit, fait ressortir des niveaux très faibles tant chez les femmes que chez les hommes. En effet, seulement 5,1 % des personnes âgées de 15 ans et plus ont répondu avoir demandé un crédit auprès d'une institution financière, parmi lesquelles 5,2 % de femmes et 5 % d'hommes. Si ce résultat semble contre-intuitif, cela s'explique néanmoins par le fait que dans le cadre de l'autonomisation des femmes au Bénin, les activités de dévelop-

pement de la microfinance menées par l'État Béninois ciblent particulièrement les femmes, en vue d'améliorer leur indépendance financière et leur contribution aux revenus et au bien-être des familles et des communautés. De plus, on observe quelques variations selon le milieu de résidence. Alors qu'à Cotonou et dans les milieux urbains secondaires le pourcentage de demandeurs de crédit est plus élevé chez les femmes, en milieu rural c'est l'inverse.

Graphique 6.3. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant demandé un crédit auprès d'une institution financière, par sexe

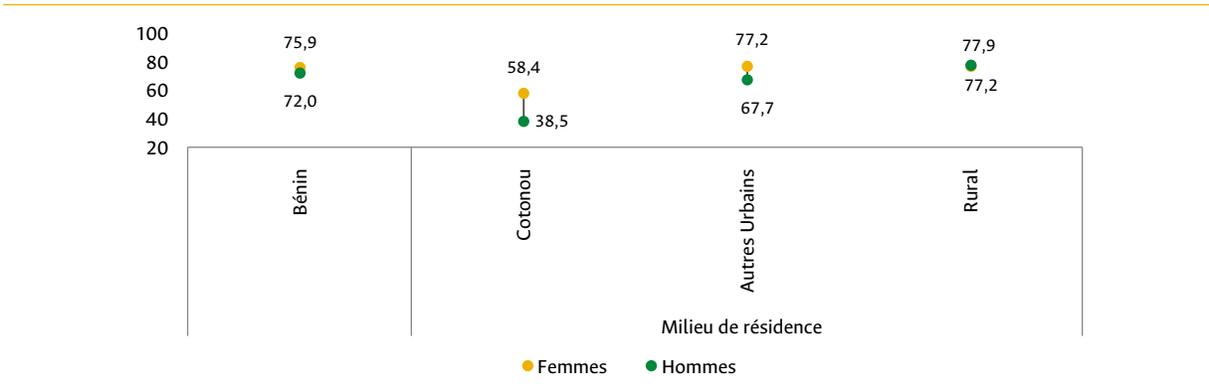


Source : EHCVM 2021/2022

Si les demandes de crédit sont relativement faibles parmi les personnes âgées de 15 ans et plus au Bénin, les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent également que près de trois quarts des crédits sont accordés aux demandeurs (74,2 %). De manière générale, les données indiquent que le taux d'accès au crédit parmi les personnes âgées de 15 ans et plus au Bénin

est d'environ 75,9 % pour les femmes contre 72 % pour les hommes. L'analyse selon le milieu de résidence confirme les mêmes variations que pour les demandeurs de crédits. Le taux d'accès au crédit est plus élevé chez les femmes à Cotonou et dans les milieux urbains secondaires, alors qu'en milieu rural il est plus élevé chez les hommes.

Graphique 6.4. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant accès au crédit, par sexe



Source : EHCVM 2021/2022

Détention d'un téléphone portable

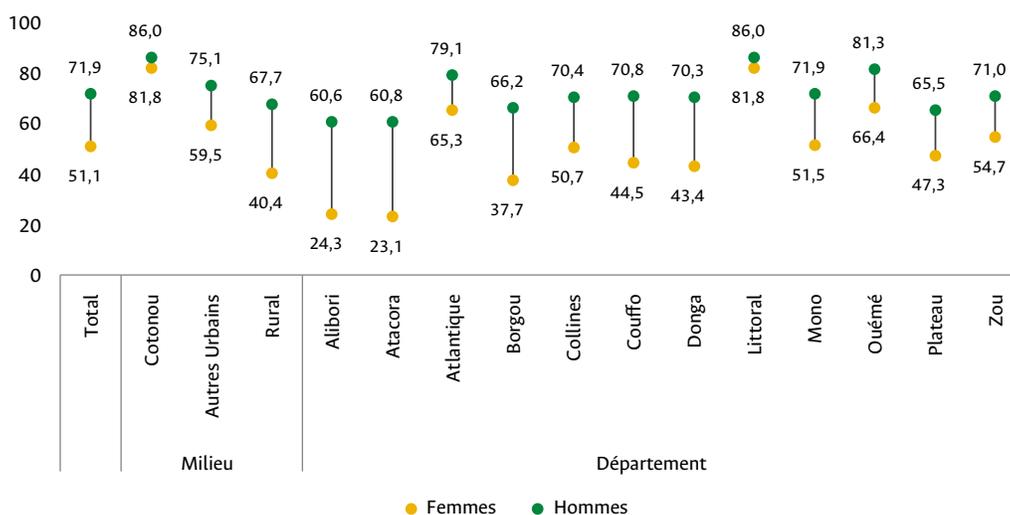
Au Bénin, les données de l'EHCVM 2021/2022 indiquent qu'en moyenne 61,5 % des personnes âgées de

15 ans et plus possèdent un téléphone portable. Seulement, on observe un taux d'accès plus faible pour les femmes. En effet, la proportion de femmes âgées de 15 ans et plus possédant un téléphone portable est de 51,1 %, alors que celle des hommes est de 71,9 %. Les

données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent aussi des disparités entre les femmes et les hommes en matière d'accès à la téléphonie mobile selon le milieu de résidence et le département, bien que les pourcentages demeurent plus élevés pour les hommes. En effet, l'analyse selon le milieu de résidence montre que c'est en milieu rural qu'on observe les disparités les plus importantes (27,2 points de pourcentage) alors qu'en milieu urbain et notamment à Cotonou les disparités

sont plus faibles (4,2 points de pourcentage). Selon les départements, c'est dans l'Atacora qu'on observe les disparités les plus élevées entre les femmes et les hommes parmi les 15 ans et plus qui possèdent un téléphone portable (37,6 points de pourcentage), de même que dans l'Alibori (36,3 points de pourcentage). Les disparités les plus faibles se trouvent dans les départements du Littoral (4,2 points de pourcentage) et de l'Atlantique (13,8 points de pourcentage).

Graphique 6.5. Proportion d'individus (âgés de 15 ans et plus) possédant un téléphone portable, par sexe



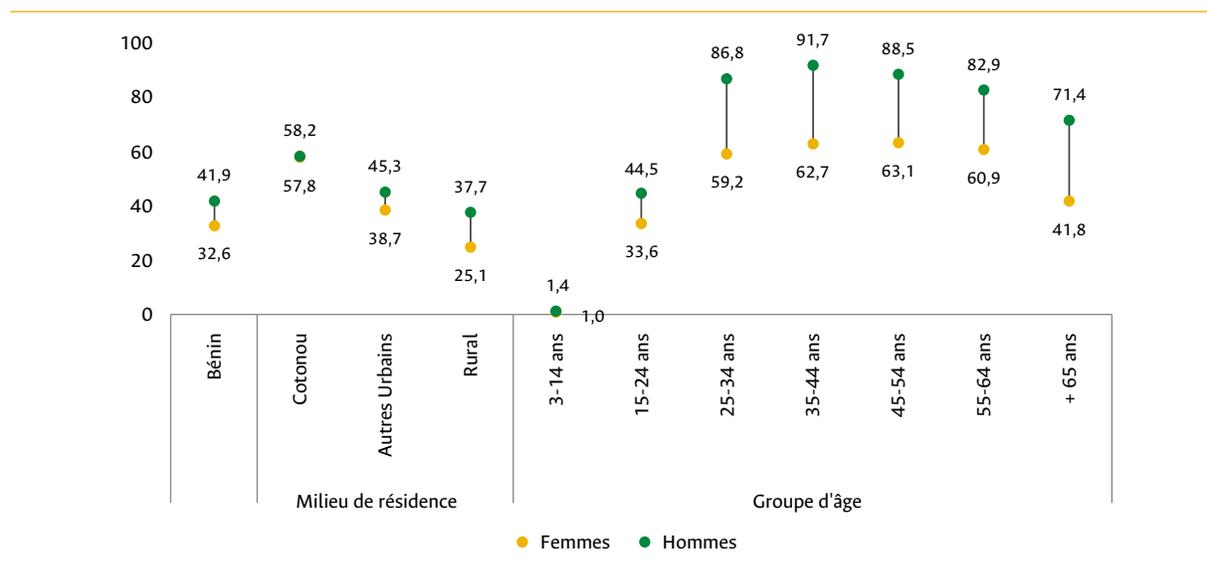
Source : EHCVM 2021/2022

Accès aux TIC (Radio, TV, Internet)

L'analyse des données produites par l'EHCVM 2021/2022 montre qu'il existe des disparités selon le sexe dans l'accès aux TIC parmi les personnes âgées de 3 ans et plus au Bénin. De manière globale, 37,2 % de la population béninoise a accès à certains TIC. Ce taux s'élève à 32,6 % pour les femmes, alors qu'il est de 41,9 % pour les hommes, soit un écart de 9,3 points de pourcentage. L'analyse selon le milieu de résidence montre que l'accès aux TIC est plus faible en

milieu rural, de même que les écarts entre les femmes et les hommes (12,7 points de pourcentage, contre 6,6 points de pourcentage dans les autres centre urbains et 0,4 point de pourcentage à Cotonou). Pour ce qui concerne les tranches d'âges, c'est dans la tranche des personnes âgées de 3 à 14 ans qu'on retrouve les taux d'accès aux TIC les plus bas ainsi que les écarts les plus faibles entre les femmes et les hommes. En revanche, les disparités les plus importantes sont observées chez les personnes âgées de plus de 65 ans (29,6 points de pourcentages) et de 35 à 44 ans (29,6 points de pourcentages).

Graphique 6.6. Proportion des 3 ans et plus ayant accès aux TIC, par sexe



Source : EHCVM 2021/2022

Accès aux parcelles agricoles

Cette section analyse les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'agriculture au Bénin. L'analyse porte principalement sur la population

et les ménages agricoles, l'accès aux parcelles agricoles ainsi que les droits individuels sur ces parcelles.

Populations et ménages agricoles

Encadré 7. Population et ménage agricole

Ménage agricole : il s'agit d'un ménage dont au moins un membre a cultivé la terre (y compris les cultures pérennes) lui appartenant ou non au cours de la campagne 2020/2021. Cette définition est en phase avec l'ODD 5.a.1: (a) le pourcentage de la population agricole possédant des droits de propriété ou des droits sûrs sur les terres agricoles, par sexe ; (b) la proportion des femmes parmi les propriétaires ou les détenteurs de droits sur les terres agricoles, par type de régime foncier.

Population agricole : Il s'agit des personnes âgées de 18 ans et plus vivant dans les ménages agricoles.

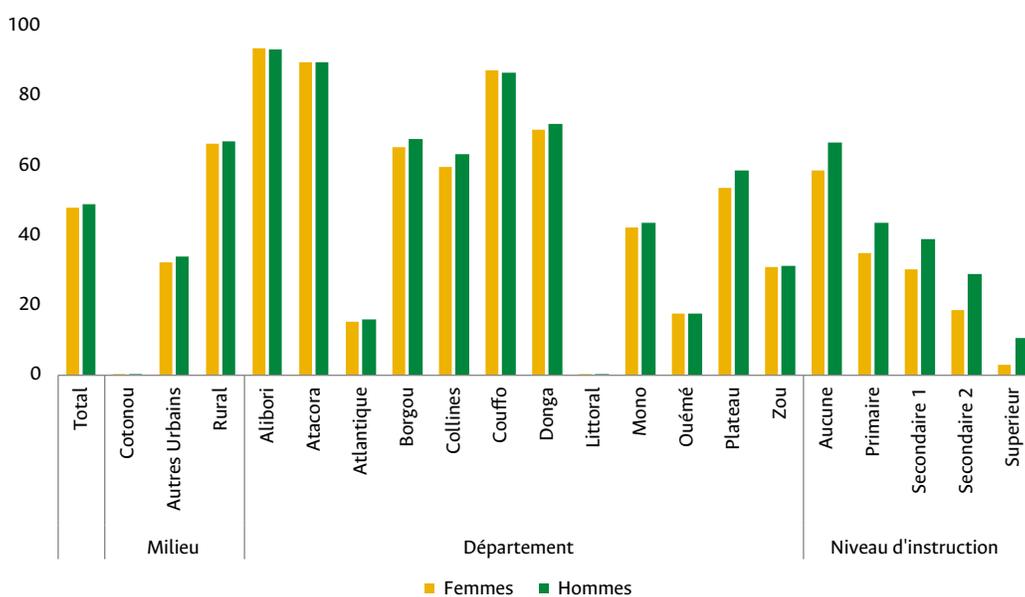
Détenteur de droits de propriété ou des droits garantis : il s'agit des personnes qui ont leur nom sur les documents légaux de propriété de parcelles agricoles ou qui ont le droit de vendre ou de léguer les parcelles agricoles.

Population agricole

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, de manière globale, près de 48,3 % de la population adulte (18 ans ou plus) au Bénin fait partie de la population agricole, dont la majorité est masculine. En effet, parmi les hommes âgés de 18 ans et plus, 48,8 % font partie de la population agricole, contre 47,8 % des femmes âgées de 18 ans et plus. Toutefois, d'importantes variations sont observées selon le milieu de résidence, le département et le niveau d'instruction. Premièrement, selon le milieu de résidence, la population agricole est plus faible dans les milieux urbains, notamment à Cotonou (0,1 % des hommes contre 0,2 % des femmes) et plus importante en milieu rural (66,8 % des hommes contre 66,1 % des femmes). Deuxièmement, selon les départements, la population agricole est plus élevée

chez les hommes dans la plupart des départements du Bénin. Spécifiquement, le département de l'Alibori est celui qui enregistre la plus grande proportion de la population agricole adulte (93,1 % des hommes contre 93,2 % des femmes), alors que le département du Littoral enregistre la plus faible proportion (0,1 % des hommes contre 0,2 % des femmes). Troisièmement, plus le niveau d'instruction augmente, moins on retrouve les adultes dans la population agricole. En effet, les adultes sans instruction sont ceux qui constituent la plus grande proportion de la population agricole (66,4 % des hommes, contre 58,5 % des femmes). En revanche, chez les adultes ayant un niveau supérieur, seuls 10,4 % des hommes font partie de la population agricole contre 3 % des femmes.

Graphique 6.7. Proportion des d'adultes dans la population agricole



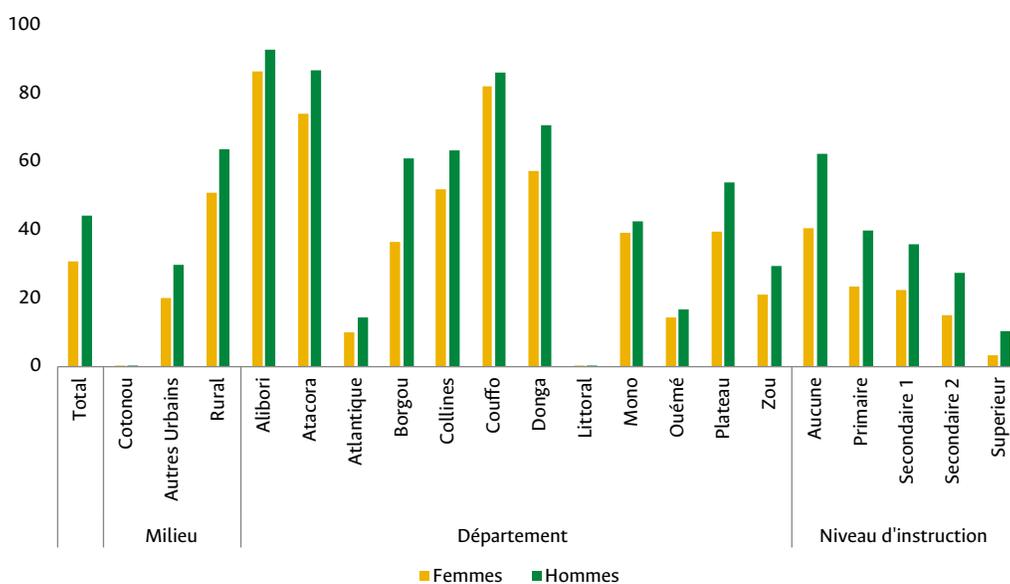
Source : EHCVM 2021/2022

Population agricole ayant accès aux TIC

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, en moyenne 37,3 % des adultes (âgés de 18 ans et plus) au sein de la population agricole a accès aux TIC¹⁹. La ventilation par sexe montre que l'accès aux TIC des adultes dans la population agricole est plus élevé chez les hommes (44 %) que chez les femmes (30,6 %). Toutefois, les écarts entre les femmes et les hommes dans l'accès aux TIC parmi les adultes dans la population agricole varient selon le milieu de résidence, le département et le niveau d'instruction, bien que les proportions demeurent relativement plus élevées chez les hommes. Premièrement, selon le milieu de

résidence, les écarts les plus élevés se situent en milieu rural (12,5 points de pourcentage) tandis que les écarts les plus faibles se situent à Cotonou (0,1 point de pourcentage). Deuxièmement, au niveau des départements, c'est dans le Borgou (24,2 points de pourcentage), le Plateau (14,5 points de pourcentage) et la Donga (13,3 points de pourcentage) que les écarts entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux TIC parmi la population agricole sont les plus élevés. Enfin, selon le niveau d'instruction, les écarts en matière d'accès des adultes dans la population agricole aux TIC sont plus faibles parmi les adultes ayant un niveau supérieur (7,1 points de pourcentage) et plus élevé parmi les adultes sans instruction (22,1 points de pourcentage).

Graphique 6.8. Proportion d'adultes (18 ans et plus) dans la population agricole ayant accès aux TIC, par sexe



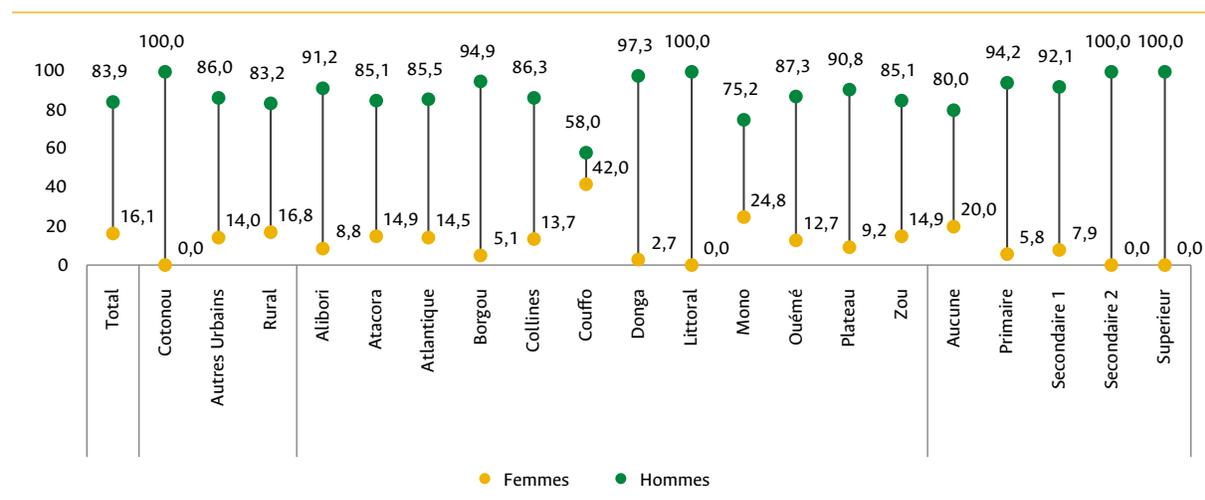
19 L'accès au TIC est devenu comme l'utilisation des technologies de l'information et de la communication telles que les ordinateurs, les téléphones mobiles, l'internet, etc.

Chefs de ménages agricoles

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, 83,9 % des chefs des ménages agricoles sont des hommes, contre seulement 16,1 % des femmes. Ces proportions varient selon le milieu de résidence, le département et le niveau d'instruction. Selon le milieu de résidence, les données révèlent qu'à Cotonou par exemple, 100% des chefs de ménages agricoles sont des hommes alors

qu'en milieu rural on retrouve 16,8 % des femmes. Dans les départements, c'est dans le Couffo (42 %) et dans le Mono (24,8 %) qu'on retrouve la proportion la plus élevée de chefs de ménages agricoles de sexe féminin. Enfin, l'analyse selon le niveau d'instruction montre que la proportion de chefs de ménages agricoles diminue avec le niveau d'instruction (20 % des femmes sans instruction contre 0 % des femmes ayant au moins un niveau secondaire 2).

Graphique 6.9. Proportion d'adultes (18 ans et plus) chefs de ménages agricoles, par sexe



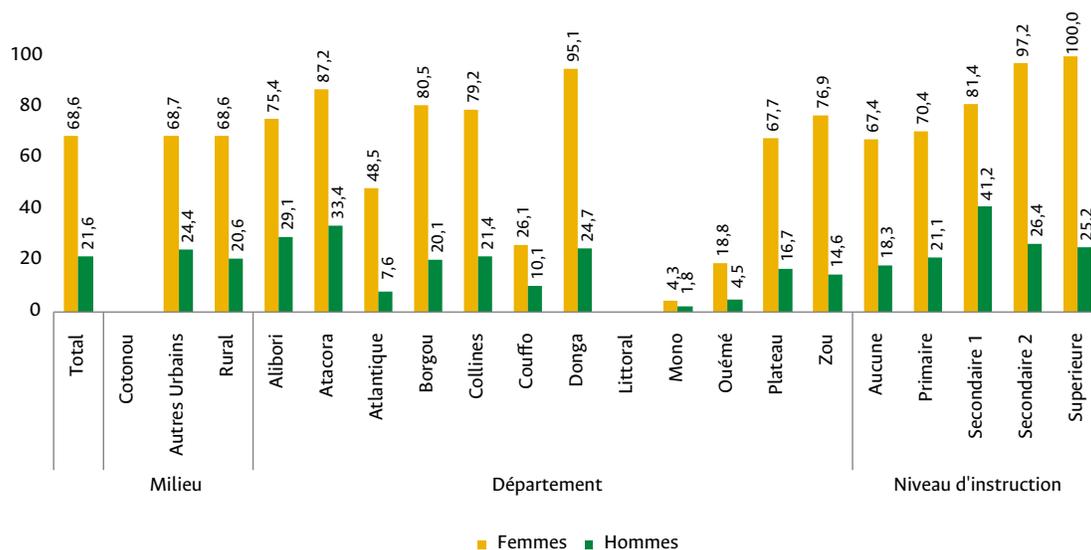
Source : EHCVM 2021/2022

Travailleurs familiaux dans l'agriculture

Les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent qu'au Bénin, environ 45,1 % de la population adulte sont des travailleurs familiaux. 68,6 % des travailleurs familiaux âgés de 18 ans et plus sont des femmes contre 21,6 % d'hommes. Toutefois, les pourcentages et les écarts entre les femmes et les hommes varient selon le milieu de résidence, le département et le niveau d'instruction. Premièrement selon le milieu de résidence, si la proportion d'adultes travailleurs familiaux dans l'agriculture est quasiment nulle à Cotonou tant chez les femmes que chez les hommes. Les écarts les plus importants sont observés en milieu rural (48

points de pourcentage). Deuxièmement, les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent qu'au niveau des départements, c'est dans les départements du Donga (70,4 points de pourcentage), du Zou (62,3 points de pourcentage) et des Collines (57,7 points de pourcentage) que les écarts entre les femmes et les hommes parmi les adultes travailleurs familiaux dans l'agriculture sont les plus élevés. Enfin, selon le niveau d'instruction, la proportion d'adultes travailleurs familiaux dans l'agriculture augmente de plus en plus à mesure que le niveau d'instruction augmente. Toutefois, les écarts sont plus faibles parmi les adultes ayant le niveau secondaire 1 (40,2 points de pourcentage) et plus élevé parmi les adultes ayant le niveau supérieur (74,8 points de pourcentage).

Graphique 6.10. Répartition de la population contribuant aux travaux familiaux dans l'agriculture, par sexe



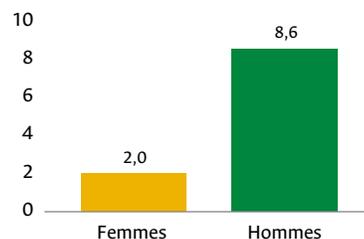
Source : EHCVM 2021/2022

Acquisition de parcelles/droits sur les terres agricoles

Détention d'une propriété ou de droits sûrs sur les terres agricoles

Selon les données de l'EHCVM, il existe une grande disparité entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux parcelles agricoles au Bénin. En effet, au sein de la population agricole, 8,6 % des hommes sont propriétaires ou détenteurs de droits sur une parcelle agricole. Parmi les femmes, cette proportion est de 2 % d'où un écart de 6,6 points de pourcentage.

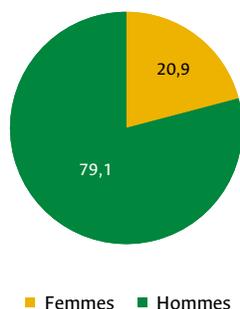
Graphique 6.11. Proportion de la population agricole totale (18 ans et plus) ayant une propriété ou des droits sûrs sur des terres agricoles



Source : EHCVM 2021/2022

Les disparités dans l'accès aux parcelles agricoles ressortent également lorsque l'on analyse la distribution des propriétaires ou détenteurs de droits sûrs sur des terres agricoles au Bénin. Cette distribution montre que les femmes représentent seulement 20,9 % des propriétaires ou détenteurs de droits sûrs sur des terres agricoles contre 79,1 % des hommes.

Graphique 6.12. Distribution de la population agricole totale ayant une propriété ou des droits sûrs sur des terres agricoles, par sexe

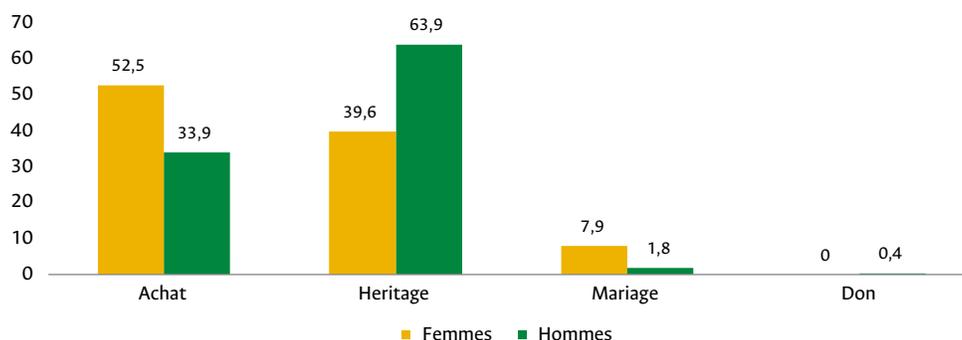


Source : EHCVM 2021/2022

Mode d'acquisition de parcelles/ de droits sur les terres agricoles

L'acquisition de parcelles de terre ou de droits sur les terres agricoles se fait de différentes manières, de l'achat au mariage en passant par le don et ces modes d'acquisition varient selon les sexes. De manière globale, les données de l'EHCVM 2021/2022 révèlent qu'au Bénin, le mode d'acquisition de parcelles agricoles le plus cité par les détenteurs de propriété des terres agricoles de sexe masculin est l'héritage, cité par 63,9 % des hommes contre 39,6 % des femmes. Par contre, le mode d'acquisition de parcelles agricoles le plus cité par les détenteurs de propriétés des terres agricoles de sexe féminin est l'achat, cité par 52,5 % des femmes contre 33,9 % des hommes. De plus, 7,9 % des femmes ont acquis des parcelles de terre agricoles via le mariage, contre seulement 1,8 % des hommes.

Graphique 6.13. Mode d'acquisition de parcelles de terre agricole selon le sexe du propriétaire ou du détenteur des droits



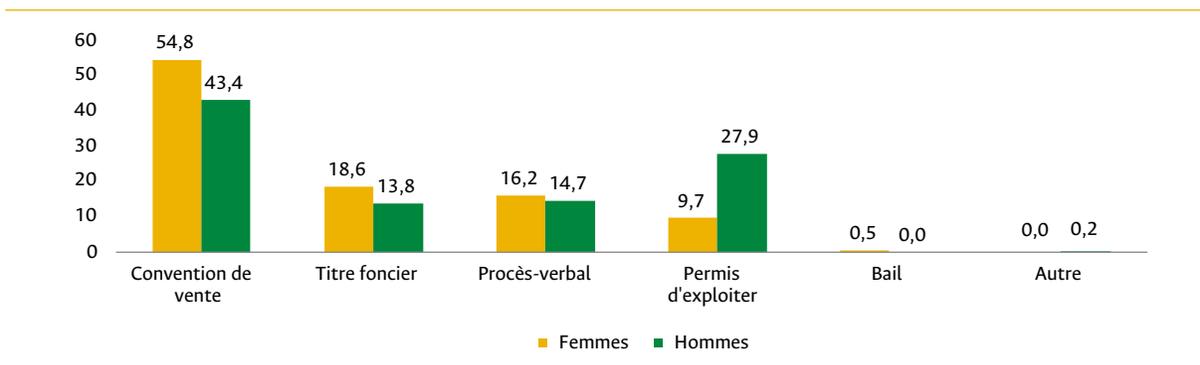
Source : EHCVM 2021/2022

Documents justifiant la propriété de parcelles ou de droits sur des terres agricoles

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, différents types de documents sont utilisés par les détenteurs de parcelles de terre agricole pour justifier leur propriété. Parmi ces documents, nous retrouvons entre autres les conventions de vente, cités par 54,8 % des femmes

contre 43,4 % des hommes ; les titres fonciers détenus par 18,6 % des femmes contre 13,8 % des hommes propriétaires de terres agricoles, et les procès-verbaux de vente ou d'achat de ladite parcelle, détenus par 16,2 % des femmes contre 14,7 % des hommes. Il convient de préciser que ces pourcentages concernent uniquement les personnes qui ont affirmé détenir des parcelles agricoles ou des droits sur des terres agricoles.

Graphique 6.14. Documents justifiant la propriété de parcelles de terre agricole selon le sexe du propriétaire ou du détenteur des droits



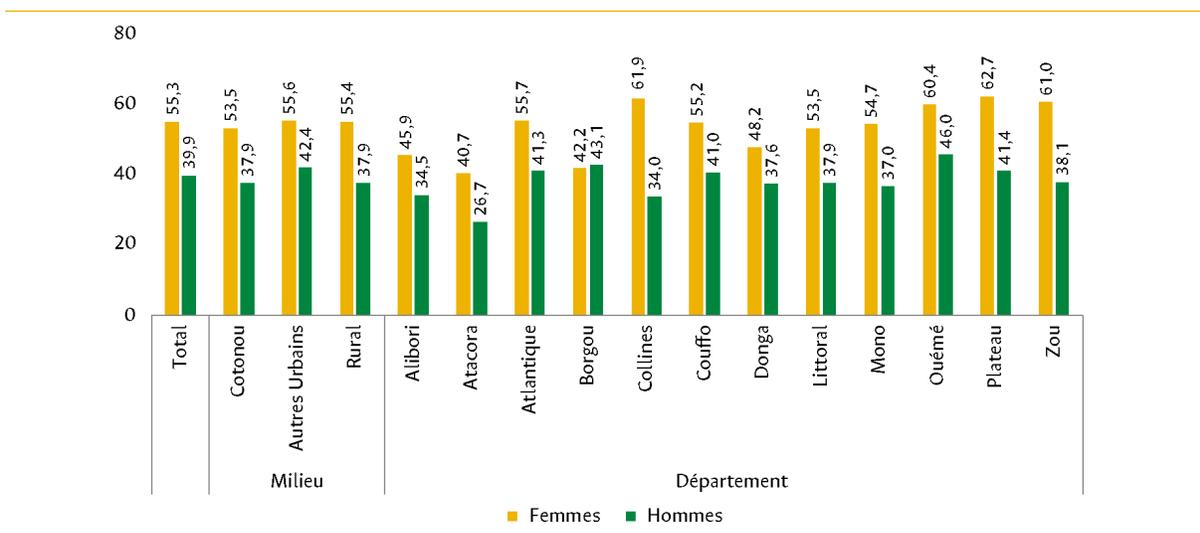
Source : EHCVM 2021/2022

Détention d'entreprises non agricoles (ENA)

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, au Bénin, la proportion de propriétaires d'entreprise non agricole est plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes. En effet, 55,3 % des femmes âgées de plus de 15 ans possèdent une entreprise non agricole, contre 39,9 % des hommes. Les écarts en faveur des femmes sont encore plus importants en milieu rural (17,5 points de pourcentage) que dans les autres milieux urbains (13,2 points de pourcentage).

et à Cotonou (15,6 points de pourcentage). Au niveau des départements, l'on observe quelques variations en matière de détention d'entreprises non agricoles. En effet, excepté le département du Borgou où on dénombre plus de propriétaires d'entreprises non agricoles parmi les hommes, on en dénombre plus parmi les femmes dans les 11 autres départements du pays. Toutefois, les écarts les plus importants sont enregistrés dans les départements des Collines (27,9 points de pourcentage), du Zou (22,9 points de pourcentage) et du Plateau (21,3 points de pourcentage).

Graphique 6.15. Proportion de propriétaires d'ENA parmi les femmes et les hommes

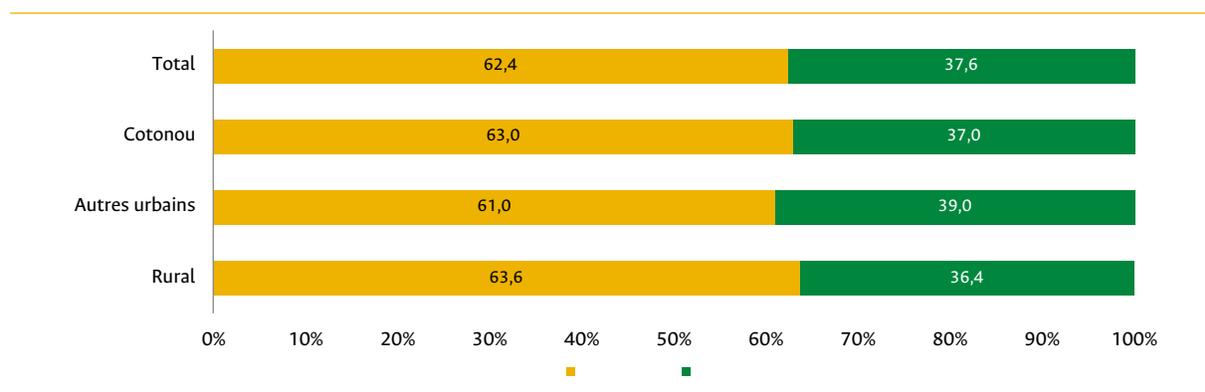


Source : EHCVM 2021/2022

La plupart des adultes vivant dans un ménage agricole et propriétaires d'une entreprise non agricole sont de sexe féminin, peu importe le milieu de résidence. En effet, globalement au Bénin, 62,4 % des adultes vivant dans un ménage agricole et propriétaires d'une

entreprise non agricole sont des femmes, contre 37,6 % d'hommes. Selon le milieu de résidence, ces proportions se situent à 63,0 % de femmes à Cotonou, 61,0 % dans les autres milieux urbains et 63,6 % en milieu rural.

Graphique 6.16. Distribution des propriétaires d'entreprises non agricoles vivants dans des ménages agricoles, par milieu de résidence et par sexe



Source : EHCVM 2021/2022



Chapitre 7. Prise de décisions



Ce chapitre analyse les disparités entre les hommes et les femmes en matière de justice et de prise de décisions au Bénin.

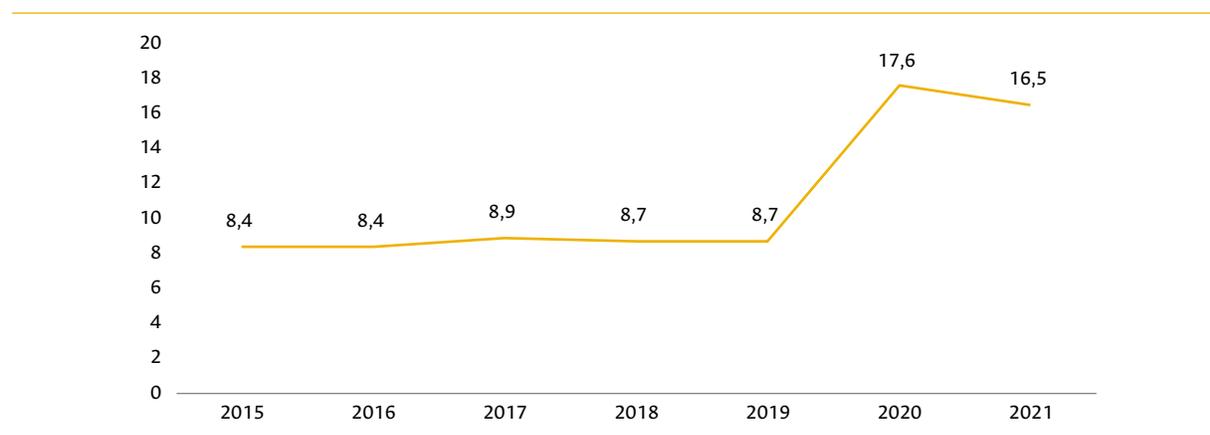
Justice

Evolution des femmes juges

Selon les données du ministère de la Justice et de la Législation béninoise, bien que demeurant très faible dans le temps, la proportion de femmes juges a

presque doublé entre 2015 et 2021, passant de 8,4 % (c'est-à-dire moins d'une femme sur dix) à 16,5 % en 2021 (c'est-à-dire moins d'une femme sur cinq).

Graphique 7.1. Evolution de la proportion des femmes juges



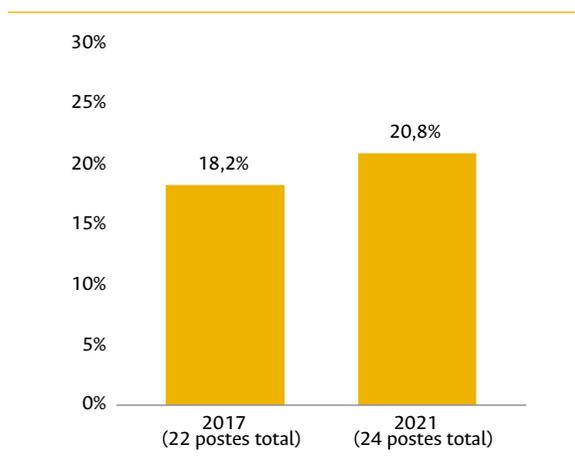
Source : Ministère de la Justice et de la Législation

Prise de décisions

Évolution des femmes dans les postes ministériels du gouvernement

Selon les données de l'Union interparlementaire (IPU), en 2017, sur les 22 ministres qui formaient le gouvernement, on ne comptait que 4 femmes, soit une proportion de 18,2 %. Cela signifie que moins d'un ministre béninois sur cinq est de sexe féminin. En 2021, bien que le nombre de ministres soit passé de 22 à 24 dans le gouvernement béninois, la proportion de femmes dans les postes ministériels demeure faible et se situe aux environs de 20,8 % (soit 5 ministres de sexe féminin sur les 24 qui forment le gouvernement).

Graphique 7.2. Proportion (en pourcentage) de femmes dans les postes ministériels du gouvernement



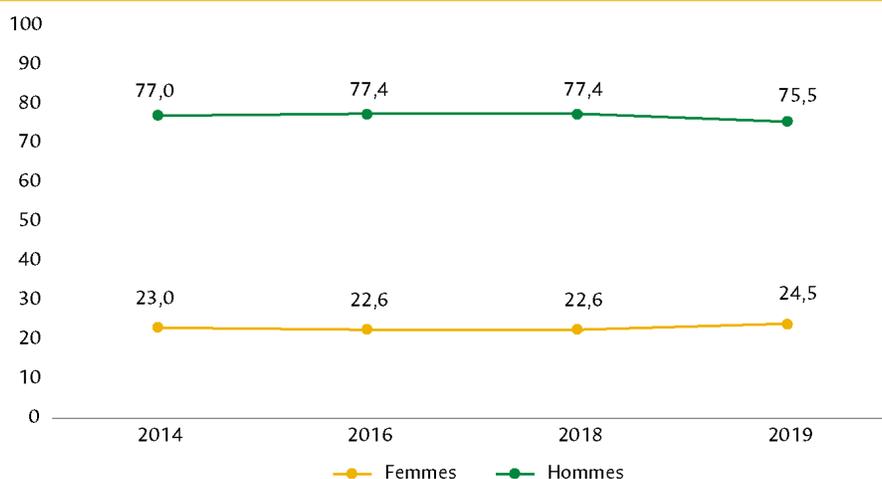
Source : Union Interparlementaire

Représentativité dans la fonction publique

La fonction publique béninoise est régie par la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant Statut général de la fonction publique. Elle a été modifiée par la loi n° 2018-35 du 05 octobre 2018 afin de prendre en compte certaines évolutions et préoccupations. Le personnel de la Fonction publique béninoise englobe principalement deux catégories d'agents : les Agents permanents de l'Etat (APE), et les Fonctionnaires de l'Etat (FE).

De manière générale au Bénin, le personnel de la Fonction publique est majoritairement dominé par des hommes, même si on peut observer une progression marginale de la proportion de femmes au fil du temps. Ainsi, selon les données de l'Annuaire statistique de la Fonction publique béninoise de 2020, la proportion de femmes dans la Fonction publique est passée de 23 % en 2014 à 24,5 % en 2019, soit une évolution croissante de 1,5 points de pourcentage. En effet, sur les 24076 agents de la fonction publique que comptait le Bénin en 2014, on dénombrait 5538 femmes contre 18538 hommes. En 2019, ces statistiques sont passées à un total de 23444 agents de la Fonction publique, dont 5755 femmes contre 17689 hommes.

Graphique 7.3. Evolution de la représentativité dans la fonction publique, par sexe



Source : Annuaire statistique du ministère de la Fonction publique 2020

Représentativité dans les postes de direction

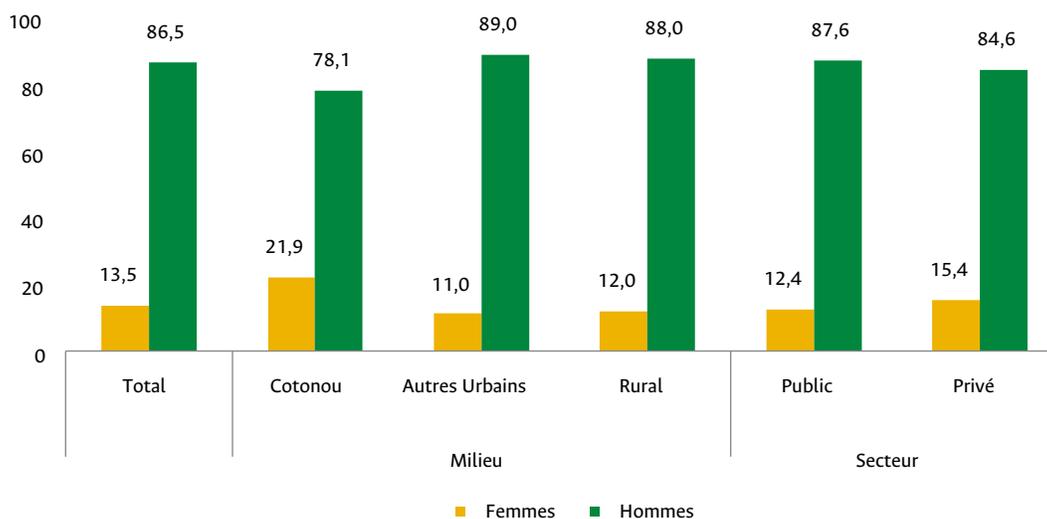
La représentativité à des postes de direction fait référence à la proportion d'individus occupant des postes de décisions et de leadership au sein d'une organisation ou d'un secteur d'activité.

Selon les données de l'EHCVM 2021/2022, les postes de direction²⁰ au Bénin sont occupés majoritairement par les hommes. En effet, seulement 13,5 %

des femmes béninoises occupent un poste de direction (soit une femme sur 7). Toutefois, ces pourcentages varient selon le milieu de résidence et le secteur d'activité. Ainsi, c'est à Cotonou qu'on retrouve la proportion la plus élevée de femmes occupant des postes de direction (21,9 %). Ces pourcentages sont de 11 % et 12 %, respectivement dans les autres milieux urbains et en milieu rural. Selon le secteur d'activité, seulement 12,4 % des femmes occupent des postes de direction dans le secteur public, contre 15,4 % dans le secteur privé.

20 Il s'agit des personnes en emploi qui sont des cadres supérieurs.

Graphique 7.4. Représentativité dans des postes de direction, par sexe et par milieu de résidence



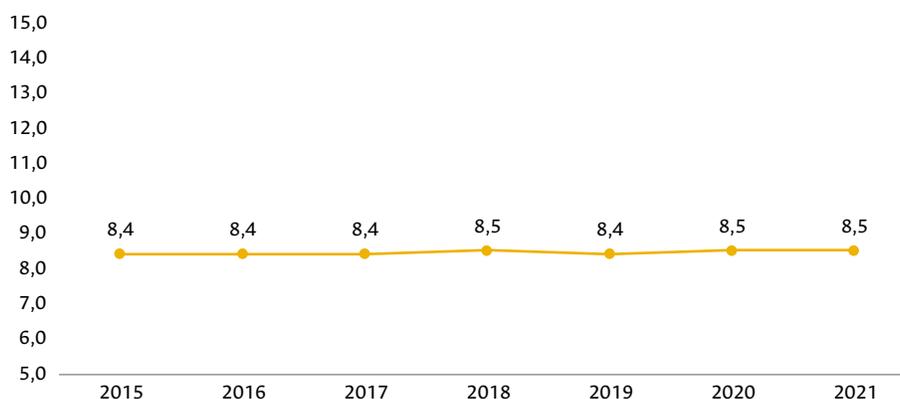
Source : EHCVM 2021/2022

Evolution de la proportion de femmes à l'Assemblée nationale

Selon les données de l'Assemblée nationale béninoise, les femmes sont très peu représentées au sein du Parlement et leur proportion est restée faible au fil des

années. En effet, entre 2015 et 2021, la proportion de sièges occupés par les femmes est restée presque stable (8,43 % en 2015 contre 8,53 % en 2021). D'après les données, moins d'un député sur dix à l'Assemblée nationale est une femme.

Graphique 7.5. Evolution de la proportion de sièges occupés par les femmes à l'Assemblée nationale



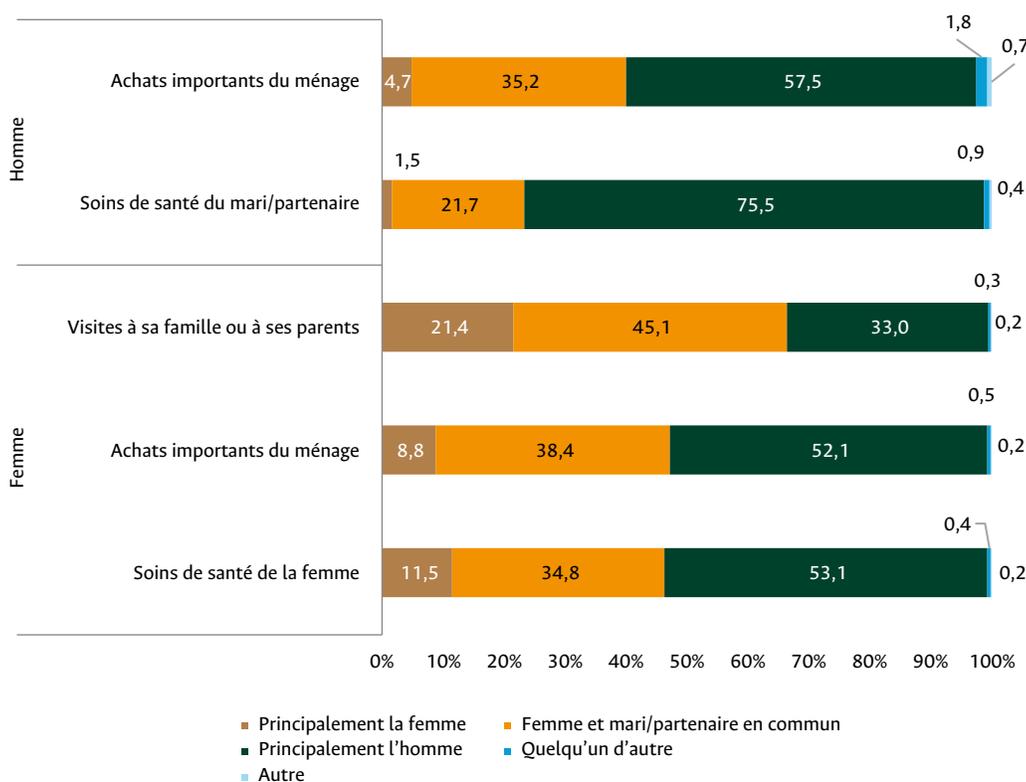
Source : Assemblée nationale, points statistiques

Participation à la prise de décisions importantes du ménage

L'EDSB-V 2017-2018 met en lumière la prise de décisions des femmes concernant 3 aspects critiques/majeurs du ménage, à savoir leurs propres soins de santé, les achats importants du ménage et les visites de la femme à sa famille ou à ses parents.

Les résultats de l'EDSB-V 2017-2018 montrent que parmi les hommes en couple, 4,7 % estiment que ce sont principalement leurs épouses ou conjointes qui prennent les décisions concernant les achats importants du ménage. En revanche, parmi les femmes en couple, 21,4 % considèrent que c'est surtout elles qui décident des visites à leurs familles ou à leurs parents.

Graphique 7.6. Participation des femmes et des hommes de 15-49 ans à la prise de décisions importantes dans certains domaines



Source : EDSB V 2017-2018

Conclusion

Ce livret genre a exposé les disparités que vivent les femmes béninoises dans divers domaines tels que la santé, l'éducation, l'emploi, la propriété d'actifs clés, la prise de décisions et les Violences basées sur le genre (VBG). L'analyse s'appuie sur des indicateurs tirés des cadres internationaux de référence comme la Liste minimale des indicateurs sur le genre des Nations unies (United Nations Statistics Division Minimum Set of Gender Indicators, UNSD) ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD). Selon une estimation conduite en 2023 par le projet Renforcer les statistiques sur le genre de la Banque mondiale (Strengthening Gender Statistics, SGS), 18 des 52 indicateurs UNSD étaient correctement calculés et publiés au Bénin. Avec la publication de ce livret genre, ce chiffre passe à 43 grâce notamment aux indicateurs calculés à partir de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) conduite en 2021/2022. Cette enquête menée avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, collecte des données sur l'emploi, l'entrepreneuriat, la scolarisation, la possession de téléphone portable et de compte bancaire. Aussi, grâce à l'appui technique du projet SGS de la Banque mondiale, les données de l'EHCVM 2021/2022 ont été exploitées pour calculer l'indicateur ODD 1.4.2 sur l'accès aux parcelles agricoles²¹. Avec plus d'indicateurs sur le genre en quantité et en qualité, ce livret genre offre une plus grande vue sur l'étendue des disparités entre femmes et hommes au Bénin, qui peut servir à la mise en place de politiques publiques visant à éliminer ces disparités pour permettre aux femmes

béninoises de profiter des mêmes opportunités économiques que les hommes.

La production du livret genre révèle qu'il reste encore des défis liés à la disponibilité des données sur le genre. En effet, plusieurs indicateurs importants n'ont pas pu être publiés dans le livret par manque des données nécessaires. Ces indicateurs concernent non seulement des indicateurs UNSD (neuf indicateurs manquants) mais aussi des indicateurs ODD notamment ceux sur les accidents de travail (ODD 8.8.1) et l'accès aux parcelles (ODD 1.4.2). Le calcul de ces indicateurs nécessite des données administratives, des données d'enquêtes santé (EDS, MICS) ou d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages. La liste complète de ces indicateurs peut être consultée dans le tableau en annexe de ce document.

Le projet SGS continuera d'apporter son appui technique au Bénin pour produire davantage d'indicateurs sur le genre. Lancé en 2020 avec l'appui financier de la Fondation Bill et Melinda Gates, le projet SGS apporte un appui technique à 12 pays dont le Bénin pour mieux collecter, analyser et disséminer les données sur le genre. Le projet SGS s'appuie sur les projets de renforcement des capacités statistiques nationaux ou régionaux de la Banque mondiale comme points d'entrée dans les différents pays. Plusieurs enquêtes sont prévues au Bénin notamment dans le cadre du Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA, Harmonizing and Improving Statistics in West and Central

21 **ODD 1.4.2:** Proportion de la population agricole totale possédant des terres agricoles ou ayant des droits garantis sur celles-ci, par sexe (a) ; et la proportion de femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits de terres agricoles, par mode d'occupation (b). L'édition 2018/2019 de l'EHCVM a listé toutes les parcelles agricoles de chaque ménage et collecté pour chacune d'elle le mode d'occupation, l'existence et le type de document légal de propriété, l'identité des personnes dans le ménage qui ont leur nom sur le document de propriété. En plus de ces informations, l'EHCVM 2021/2022 a collecté l'identité des membres du ménage qui ont le droit de vendre ainsi que ceux qui ont le droit de léguer chaque parcelle. Cela permet de calculer correctement l'indicateur ODD 1.4.2.

Africa) ainsi que du Programme pour la gouvernance économique et la délivrance de services (PGEDS). Financé par la Banque mondiale à travers l'instrument Programme pour les résultats (Program for Results, P4R), le PGEDS vise à accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources internes et de la dépense publique. Afin de mieux éclairer la mise en place et le suivi-évaluation des politiques publiques, le PGEDS appuiera la production de statistiques de qualité sur le

genre à travers la réalisation de plusieurs enquêtes et recensements. Le projet SGS et l'INStAD travailleront ensemble pour collecter les données nécessaires au calcul des indicateurs manquants lors de ces enquêtes. Concrètement, il s'agira d'améliorer les outils et protocoles d'enquêtes en y ajoutant des questions ou des modules additionnels selon les standards internationaux pour collecter les données manquantes.

Tableau Annexe 1. Liste des indicateurs UNSD/ODD manquants

	Indicateur	Source
1	Proportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers garantis, (a) avec des documents légalement reconnus, et (b) qui perçoivent leurs droits fonciers comme garantis, par sexe et par type de régime foncier	ODD 1.4.2
2	Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration	ODD 8.8.1
3	Proportion des enfants de moins de 3 ans dans un système de garde formel	UNSD 16
4	Prévalence du tabagisme actuel, standardisé selon l'âge, chez les personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe	UNSD 37
5	Proportion d'adultes obèses, par sexe	UNSD 38
6	Nombre de nouvelles infections au VIH pour 1000 personnes non infectées par sexe, âge et population pertinentes	UNSD 39
7	Accès aux médicaments anti-retro-viraux	UNSD 40
8	Taux de mortalité attribuée aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou aux maladies respiratoires chroniques, par sexe	UNSD 42
9	Proportion de femmes officiers de police	UNSD 46
10	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant déjà été en couple et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents, selon la forme de violence et l'âge	UNSD 48
11	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant subi des violences sexuelles de la part de personnes autres qu'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, selon l'âge et le lieu de l'incident	UNSD 49

